

***CIRCUITS INSTITUTIONNELS ET TERRITOIRES DE
L'ERRANCE A MARSEILLE***

Marine Vassort

SOMMAIRE

Introduction	p. 3
<i>Pauvreté et mobilité</i>	p. 3
<i>Territoires éphémères</i>	p. 4
1. Le cadre institué	p. 6
1.1 <i>Les collectivités territoriales</i>	p. 6
1.2 <i>Le dispositif marseillais</i>	p. 10
1.3 <i>Les centres d'hébergement</i>	p. 13
1.4 <i>Les accueils de jour et les équipes mobiles</i>	p. 16
2. Les régulations de l'errance	p. 21
2.1 <i>La politique de l'urgence</i>	p. 21
2.2 <i>La trilogie logeuse</i>	p. 22
2.3 <i>La sédentarisation : un paradoxe actuel</i>	p. 24
3. Les catégories institutionnelles	p. 28
3.1 <i>Le label SDF</i>	p. 29
3.2 <i>La typologie institutionnelle</i>	p. 30
4. Les territoires de l'errance	p. 40
4.1 <i>La territorialisation</i>	p. 41
4.2 <i>Les aires de l'errance</i>	p. 42
<i>Vers la gare</i>	p. 44
<i>L'artère principale</i>	p. 45
<i>Des ports</i>	p. 47
4.3 <i>Proximités et sociabilités</i>	p. 49
<i>L'occupation transitoire</i>	p. 49
<i>Errance en groupe</i>	p. 50
5. Errance stationnaire et itinérance	p. 54
5.1 <i>Errance stationnaire</i>	p. 54
5.2 <i>Itinérance</i>	p. 57
Conclusion	p. 60
Références bibliographiques	p. 61
Annexes	p. 63

INTRODUCTION

« Y. dit, parlant de son travail de prostituée – qu'elle ne nomme jamais directement – ce « travail vagabond ». On peut aussi traduire par « vagabondage », « travail de l'errance », « travail errant ». « Travail vagabond ». Parce qu'elle travaille dans la rue, qu'elle n'a de lieu ni précis ni fixe, parce qu'elle déambule, parce qu'elle « arpente » les rues. Mais ce n'est pas tout. Le pli de visage dit plus que la simple désignation géographique. Je me souviens alors de la formule lancée pour réprover ou insulter : « vagabonde », pour celle qui ne reste pas dans l'espace qui lui est imparti, qui se rend dans l'espace interdit. « Vagabonde », celle qui bouge, qui ne respecte pas les limites. L'adjectif désigne, bien plus qu'il ne décrit avec précision, une situation géographique. Il désigne également une situation de réprochée dans la société et une faute morale. « Vagabonde », celle qui est « jetée », celle dont personne, surtout un homme, ne veut, celle qui n'a personne, c'est-à-dire un homme, pour la commander, pour lui faire respecter les règles religieuses et sociales. « Errante », celle qui est en rupture de ban à tout point de vue. « Errante », celle pour qui il n'y a plus de « harim », plus d'interdit ni de protection. « Errante », celle qui est exposée et qui s'expose à tout ».¹

Pauvreté et mobilité

La mobilité des personnes sans domicile n'est jamais envisagée comme un droit, une opportunité ou même une norme sociale. Elle est, comme dans les situations non urbanisées, connotée de façon négative. Parce que l'errance est une mobilité du pauvre, elle acquière l'inverse exact des attributs progressistes de la mobilité urbaine, la valeur de ses échanges qu'ils soient économiques, sociaux ou symboliques est méconnue et dépréciée. L'errance est soit comprise comme une fuite, soit comme une stagnation. Son urbanisation (au sens de concentration de l'errance dans la ville) ne s'accompagne pas, loin de là, d'une valorisation culturelle ou sociale. Mobiles, les errants le sont toujours trop. Immobiles, les errants le sont toujours trop.

L'errance se présente à nous en tant qu'acculturation à un mode de survie par l'utilisation variable de réseaux, qu'il soit celui de l'assistance, celui des pairs rencontrés et celui des sociabilités avec différents mondes sociaux. Pour la plupart, les recherches françaises ont concentré leur attention sur la question des modes de vie propres aux « gens de la rue » (clochards, zonards, jeunes en dérive) ainsi que sur la construction de typologies de publics et de formes de mendicité. Mais peu ont abordé le versant de l'institutionnalisation de la pauvreté en s'appuyant sur l'hypothèse que ce qui fait événement, ce sont **la production et le maintien de l'errance par le système public**. Sans pour autant basculer vers une sociologie de la dénonciation, il semble important d'éclairer les modes concrets sur lesquels s'opère aujourd'hui la gestion urbaine de l'errance.

¹ Zineb Ali-benali, *Bilan d'activités 2000*, Association *Autres Regards*, février 2001.

L'errance « n'existe pas hors des pratiques de contrôle social qui la définissent et la réprimande »¹. Nous empruntons un chemin intermédiaire entre sociologie urbaine et théorie du contrôle social. Cette position mixte ne nie pas pour autant le processus de *désocialisation* à l'œuvre mais le replace dans le contexte urbain afin d'interroger le « SDF », ce personnage miroir social, en tant que catégorie politique abstraite et étiquette administrative simpliste.

L'errance est un mode d'adaptation à la pauvreté, plus percutante lorsqu'elle est figurée par le clochard ou le routard, anonyme et incorporée dans le système urbain lorsqu'elle touche le RMiste, l'intérimaire, le jeune, le squatter, l'hébergé ou le sous-locataire. Mais ce phénomène nous intéresse dans la mesure où il est compris en tant que **registre de mobilité** répondant sans cesse à de nouvelles situations de précarité (résidentielle, économique, sociale). Ces mobilités en points de chute se connectent à de multiples échelles territoriales (micro-locale, locale, nationale, transnationale) et se resituent sans cesse entre rues, centres d'hébergement, foyers et squats. L'errance ne se fait pas au compte de « l'ascension sociale », mais par une transversalité des pratiques spatiales, autrement dit, à travers **des circuits et des parcours** qui trament la ville. Comment ces formes et figures de l'errance se nouent, se dénouent, innervent la ville, font centralité ? Si l'errance « fabrique » des territoires, c'est dans le croisement entre réseau institué et pratiques sociables. Mais cette territorialisation, quelle qu'elle soit, déborde largement les limites et périmètres des dispositifs de prise en charge et s'appuie sur une mise en connexion d'espaces : espaces de passage et de ronde, d'activités plurielles, d'appartenance dilatée, d'installation précaire et de départ renouvelé, espaces d'enfermement et de retenue planifiée.

Territoires éphémères

D'un point de vue méthodologique, nous avons choisi une entrée par **les territoires urbains**. Il s'agit de ne pas partir d'un groupe social, classé, déclassé ou reclassé, mais bien d'un phénomène urbain. Ce choix, qui nous permet de contourner le label administratif « SDF », s'appuie sur le fait que l'errance fabrique et refabrique continuellement des proximités et des centralités dans la ville. Afin de comprendre cette territorialisation, même éphémère, nous nous intéressons à des parcours qui passent par les centres d'hébergement d'urgence, les CHRS², mais aussi par de multiples formes de squat et d'abris d'infortune. Dans ces parcours, intérieurs et extérieurs à Marseille, se croisent et se négocient sans cesse **formalités de l'assistance et informalités de la survie**.

Mendicité tzigane à mains tendues, vendeur de journal de rue sans parole, punk buvant assis et ne quémandant rien, femme sur les quais parlant aux gabians, gardien de parking improvisé, jeune de la gare en imitation *Versace* : ne définit-on pas le « SDF » en fonction de son comportement dans l'espace public ? Ces figures urbaines, ces « camelots du moi »³ peuvent avoir des modes d'habiter bien différents : la caravane, le squat, l'hébergement en centres, en famille, à l'hôtel ou dans la rue.

Notre amorce ne se fait pas tant à partir de l'espace urbain pris dans sa globalité qu'à partir de territoires où se cristallisent différentes formes d'errance (errance de quartier, errance translocale et transnationale). L'enjeu scientifique est donc d'arriver à qualifier des formes d'errance et des figures du sans-abrisme à partir de mobilités précaires et de parcours urbains.

¹ Albert Ogien, *Sociologie de la déviance*, p.69.

² Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

³ Yves Pagès, *Petites natures mortes au travail*, 2000.

Mais si l'errance se décrypte dans la multi-résidence et le transit spatial permanent, ses formes et ses figures concrètes apparaissent et disparaissent dans la ville à travers ce jeu croisé entre **occupations transitoires de territoires et régulations urbaines**.

Le texte ci-dessous est construit en cinq parties. Il est ponctué par des parcours d'errance et des extraits d'entretiens avec différents acteurs associatifs et institutionnels. A partir de l'état des lieux du dispositif d'assistance marseillais et de son fonctionnement, il s'agit d'éclairer les modes (sociaux et territoriaux) de régulation de l'errance en mettant l'accent sur certains paradoxes actuels (la sédentarisation, le *turnover*, le maintien dans l'urgence, le circuit fermé). Puis, en réinterrogeant la catégorie « SDF » en tant que label de pauvreté moderne, la troisième partie « passe en revue » et critique les catégories du sans-abrisme qui sont actives dans le milieu de l'assistance locale. Cette typologie institutionnelle va de pair avec une territorialisation des publics, pour ne pas dire une sectorisation géographique. Car à Marseille, les publics errants sont identifiés selon leurs territoires de prédilection supposés : « Gens de l'Est », « vieux maghrébins », « toxicomanes », « jeunes errants », « zonards », « cas psy » sont des désignations qui rappellent toutes la figure de l'errant extérieur, à la ville, au pays, aux normes sociétales. Sans être des publics labélisés, ils sont néanmoins rapportés aux mondes de la rue et à ses opacités. La quatrième partie s'intéresse donc aux territoires de l'errance, qu'ils soient pré-tracés par les circuits institués ou inventés et négociés chaque jour par les errants eux-mêmes, et plus spécifiquement aux contiguïtés et proximités qui s'y créent. Cette recherche se termine sur un essai de qualification de deux formes d'errance particulièrement observables à Marseille : l'errance stationnaire qui rassemble l'errance de quartier, la déambulation et la mendicité régulière ; et l'itinérance qui lie des déplacements régionaux et nationaux à des circulations plus larges, jouant continuellement entre ici et là-bas.

1. LE CADRE INSTITUE

Comment Marseille gère-t-elle ses pauvres ? Ceux qui vivent de la misère et de la quémande. Ceux ayant perdu leur toit, ceux venant d'autres régions et pays qui transitent d'hôtel meublé à la rue, de la rue en squat, de squat en centre d'hébergement. Ceux qui atterrissent dans cette ville que le monde associatif et caritatif décrit comme étant un « cul de sac de l'errance » du fait qu'elle polarise cette pauvreté « noire » venue de toutes parts.

Toute tentative d'estimation quantitative dépend des catégories utilisées et de leur définition, le fait est que le terme « SDF » ne fait l'objet d'aucun contour strict et que la catégorie de « jeune errant » s'applique sans distinction. A Marseille, l'estimation publique du nombre de personnes sans domicile fixe se maintient à 2000 depuis 1992. Alors même que le leitmotiv du grossissement continu du nombre de sans-abri hante l'opinion urbaine, et ce depuis toujours, et que le milieu associatif note l'apparition de « nouveaux publics »¹, le même chiffre est repris. Seule l'évaluation des personnes dormant dans les rues du centre-ville fait l'objet de variations, allant de 50 à 100 jusqu'à 500. Mais l'estimation de visu de cette population est toujours mise en relation avec le nombre de places d'hébergement. Jusqu'en 1994, la presse locale annonce une capacité d'hébergement égale ou dépassant légèrement les 1000 lits. Après 1994, ce chiffre se fixe autour de 800, il essaie d'être en conformité avec une loi, votée cette même année, selon laquelle les villes de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'une place d'hébergement pour 1000 habitants².

1.1 Les collectivités territoriales

La loi sur la décentralisation de 1983 précise pour la première fois que les individus n'ayant pas de justificatifs de domicile ne dépendent pas des départements mais de l'Etat. La DASS est donc chargée de financer les centres d'hébergement selon diverses formules (prix de la journée, subventions). Mais parce qu'il n'existe pas de financement unique, la ville et le département impulsent une « politique de solidarité ». Alors que l'Etat, à travers son responsable local doit prendre en charge dans tous les domaines le public « SDF », le Conseil général intervient de plus en plus dans le cadre du dispositif RMI puisqu'il est en charge de l'action sociale. Dans les faits, la gestion sociale des plus démunis est renvoyée aux collectivités locales et aux associations. Mais chaque collectivité tend à ne prendre en charge que les pauvres qu'elle a repéré comme étant de sa responsabilité, tout en s'inquiétant de l'attitude qu'adoptent les villes voisines.

A Marseille, la municipalité affiche la volonté d'être l'organe coordinateur d'une politique locale cohérente, elle estime que son rôle est de développer « une politique de solidarité, de coordonner les opérations et de maîtriser les dépenses »³. Pour cela, elle a mis en place un conseil de solidarité regroupant les intervenants publics et une soixantaine d'associations, dans lequel différents groupes référents ont vu le jour sur les thèmes des « SDF », de la santé, du RMI et de l'aide alimentaire.

¹ En 2001, un rapport de la DASS locale avance le chiffre de 1200 jeunes en errance.

² Le quotas d'un lit pour 1 000 habitants sous-entend une évaluation de 1 sans domicile fixe pour 1000 habitants dans les grandes villes. Alors qu'à Marseille le chiffre « officiel » est de 2000 SDF, le nombre de places, urgence et hors urgence confondues, est d'environ 800.

³ « Les associations remplacent la ville », *Le Provençal*, 30/06/97.

Depuis 1995, la ville de Marseille s'est dotée d'une direction de la Lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Il en émane, un an plus tard, une direction de la Solidarité qui a pour mission d'intervenir sur les « plus démunis » et pour objectif annoncé de les « sortir de la rue ». L'équipe de rue municipale s'emploie donc à « recréer du lien social » et met en œuvre des outils d'évaluation et de repérage (listing des personnes, cartographie par arrondissements).

Depuis peu, la mairie édite un « passeport pour SDF », crée et diffusé auparavant par une association. Conçu comme un support de cohésion, il répertorie les structures existantes dans les domaines de l'hébergement, de l'aide alimentaire et administrative, de la santé et oriente les personnes à travers la ville. Mais au-delà de sa volonté coordinatrice et de l'existence de la direction de la Solidarité, qui reste toutefois le plus petit service de l'équipe municipale, comme des subventions à quelques associations, la ville assure dans la pratique le fonctionnement de trois dispositifs mobiles : l'équipe de rue qui sillonne le centre-ville en journée et donne le relais aux camionnettes qui mènent les « SDF » au centre d'hébergement d'urgence de la Madrague - ce système de navettes n'est pas considéré comme un véritable Samu Social, à l'instar de celui parisien, car il se compose d'un personnel appartenant à la sécurité civile - ; la brigade de ramassage des clochards, « service de l'ombre » qui est néanmoins le dispositif « répressif » le plus ancien. Le développement d'équipes de rue, constituées pour l'essentiel d'emplois jeunes, épouse une politique municipale globale orientée vers les « services à la population » dont les maîtres mots sont : proximité, sécurité et propreté. Aujourd'hui encore, le pouvoir municipal reste à cheval entre cette antique stratégie de repli qui a toujours visé à multiplier les institutions de contrôle social à l'intérieur de la ville et la stratégie de l'intercommunalité où Marseille ne veut plus assumer ces « pauvres du dehors » et servir ainsi « d'entonnoir à SDF ». Il existe donc une volonté politique, qui s'exprime dans cette contradiction entre solidarité et contrôle, d'écarter du centre-ville les sans résidence et de dissoudre les groupes d'errants.

Parallèlement, le Conseil général intervient dans le financement de structures d'hébergement à travers le département. Il cofinance avec l'Etat l'opération « nuitées d'hôtels ». Ces bons, d'une valeur de 100 à 120 francs, sont mis à la disposition des organismes sociaux et offrent la possibilité aux « SDF » d'être loger pour quelques nuits dans une dizaine d'hôtels de la ville¹. Cette mesure concerne une population « moins marginalisée » et peu encline à se rendre dans les centres, elle touche en moyenne 90 personnes par an. S'ajoutant à l'accueil administratif (DISS)², qui fonctionne depuis des années et apporte une aide financière d'urgence à ceux qui en font la demande, le Conseil général a mis en place, dans le cadre du dispositif RMI et ce depuis 1998, un accueil mobile orienté vers la santé : le Solidaribus.

De plus, avec la création des plans départementaux pour le logement des personnes défavorisées (Loi Besson 1991), le Conseil général apparaît comme un nouvel acteur dans le champ de la politique du logement. Huit ans plus tard, le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées des Bouches du Rhône³ associe d'autres partenaires locaux, publics ou privés, du secteur du logement et de l'action sociale ainsi que la commune et la région. Il fixe, par bassin d'habitat et en tenant compte de la mixité des quartiers, les objectifs à atteindre pour assurer aux ménages concernés⁴, dont le nombre est estimé à 1500,

¹ Le Conseil général attribue cinq nuits par personne durant le plan d'urgence hivernal.

² Direction des Interventions Sanitaires et Sociales.

³ Préfecture et Conseil général des Bouches du Rhône, *P.D.A.L.P.D. 1998-2002*, 17 décembre 1997.

⁴ Les publics des foyers et des centres d'hébergement sont exclus de fait du plan, car ces structures sont supposées utiliser leurs propres réseaux de relogement. Le plan ne fait pas, non plus, mention des jeunes de moins de 25 ans ni des squatters qui constituent deux phénomènes majeurs à Marseille.

la disposition durable d'un logement, et ce par la centralisation des demandes, la création ou la mobilisation d'une offre supplémentaire, la mise en place d'aides financières et de mesures d'accompagnement social.

De son côté, le Conseil régional (PACA) a créé, depuis 1999, un service Solidarités, parallèlement au service habitat et politique de la ville. Il a pour objectif de financer et de soutenir des projets de construction, de réhabilitation ou de transformation, proposés par des associations s'occupant des plus démunis.

Les trois échelons locaux ont donc spécifié, chacun à l'intérieur de leur politique sociale, un service de Solidarité dont l'éventail des actions s'étend de l'aide apportée aux associations, sous forme de subventions de création ou de fonctionnement, jusqu'aux équipes de rue qui vont au devant de l'absence de demande, en la cherchant là où elle se trouve, c'est-à-dire dans la rue.

« On met en place beaucoup de dispositifs cache misère, il n'y a rien de réellement construit pour faire en sorte que ces personnes puissent durablement apprendre à fonctionner pour elles-mêmes. On met des dispositifs partout dans le centre-ville, des points écoute là : samu, cars qui circulent dans les rues. Je comprends et je ne critique pas le désir de solidarité, je ne dis pas qu'il faut abandonner les gens dans la rue. Mais il faut laisser la place à la personne pour qu'elle émette le souhait de s'en sortir »¹.

Depuis le début des années 1990, la solidarité est entrée dans l'agenda politique de la municipalité marseillaise et les mécanismes d'urgence sociale se sont superposés, sans qu'on puisse toutefois y voir une forte coordination entre les multiples échelons. Le thème de l'errance apparaît dans la sphère publique locale dans l'imbrication de deux domaines, celui de la Solidarité et celui de la Politique de la ville. Simultanément, la solidarité se rapproche de la sûreté au moyen de la lutte contre l'insécurité. Ce couple est central pour les politiques locales, et est particulièrement observable sur des lieux dits « pathogènes » comme les gares² parce qu'ils présentent le risque de sédentarisation des « SDF ». A titre d'exemple, le Contrat Local de Sécurité (1999), qui fait de l'errance urbaine une question centrale, met l'accent sur les phénomènes marseillais de squats, des familles non sédentaires, des semi-sédentaires vivant en caravanes, des « SDF » et des nomades. Il soulève le laisser faire des autres communes qui préfèrent donner un billet de train aux errants, au lieu de les prendre en charge. Ici est souligné la nécessaire mise en place d'un schéma départemental d'accueil qui rééquilibrerait la répartition entre Marseille et les autres communes. Mais le pauvre doit toujours être domicilié pour prétendre à l'assistance. La question de la domiciliation partage donc les « bons pauvres » des « mauvais », elle établit une distinction entre **un état temporel** et **un état chronique** de pauvreté.

Marseille, contrairement d'autres communes du sud de la France, n'a pas fait le choix des arrêtés anti-mendicité. A l'inverse, elle a multiplié les équipes mobiles qui sillonnent son centre-ville et s'est dotée d'une importante structure d'hébergement en préfabriqués.

¹ Extrait d'entretien avec une directrice de CHRS pour femmes.

² Julien Damon, *Vagabondage et mendicité*, 1998.

La construction en 1995¹ du centre d'urgence de la Madrague (UHU), situé dans le 15^{ème} arrondissement et collé au marché aux Puces des Arnavaux, permet à la ville de Marseille d'affirmer son dispositif d'accueil et de s'aligner sur la politique nationale.

Les acteurs associatifs eux préconisaient l'implantation de petites structures à taille humaine parsemées dans toute l'agglomération. Même avec ce nouveau centre, disposant de 250 places à son ouverture, l'inadéquation entre les réalités du mal logement et les chiffres annoncés demeure².

Officiellement, Marseille s'enorgueillit de figurer dans le tableau des villes les plus performantes en matière d'hébergement d'urgence. Pourtant le quota de places reste insuffisant et le dispositif sature. Au début de l'hiver 1999, le centre de la Madrague est plein, sa population rajeunit et les refus sont quotidiens, car au-dessus d'une certaine densité l'atmosphère se tend violemment. L'accueil massif des Kosovars durant l'été génère des tensions au sein des structures parmi la population déjà hébergée qui s'indigne devant ce « traitement préférentiel ». Certains centres refusent de les héberger, ne se ralliant pas à la volonté gouvernementale qui vise un hébergement collectif avec un maintien des familles. D'autres placent leurs publics présents en hôtels afin de libérer des places. Et face au débordement de l'accueil de jour officiel de la ville (ADJ Marceau), qui reçoit plus de 200 personnes par jour, un second accueil³ est ouvert par la même association en janvier 2000.

Ce sont **les pauvres de l'extérieur** qui mobilisent l'opinion urbaine, ces nouveaux venus qui transitent par Marseille. Le centre de la Madrague et l'asile de nuit Forbin reçoivent huit à dix nouvelles personnes par jour. La question est de savoir si elles demeurent longtemps dans la cité, si elles s'y sédentarisent, si elles y trouvent des moyens de subsistance à long terme tels que la manche, le lavage de pare brise, les petits trafics. Cette informalité de survie est toujours rapportée à l'existence de filières ethniques qui se partagent et ont en mains le monde de la mendicité avec ses places stratégiques, celui des jeux de hasard ou celui de la prostitution et de la drogue. L'image de la cour des miracles perdure sans localité précise. Mais l'institutionnalisation de l'errance ne s'exerce pas sur tous les publics pareillement. Certains vont cristalliser, plus que d'autres, l'attention parce qu'ils se situent au carrefour de représentations : celles attachées à l'errance, celles données à la délinquance et celles accordées au centre-ville.

La nécessaire implication des collectivités locales au problème de l'hébergement date de la loi du 21 juillet 1994 qui prescrit la mise en œuvre d'un plan d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri. Cette dernière oblige Marseille à prendre en compte son déficit de places et à créer un réel dispositif d'accueil. Puis différentes circulaires sur des publics spécifiques suivront. Elles concernent l'hébergement d'urgence ou les domiciliations associatives, les accueils de jour pouvant être instructeurs RMI, et le développement de point d'accueil pour les jeunes de 18 à 25 ans.

¹ Jusqu'en 1994, c'est dans le 15^{ème} arrondissement que le centre de secours municipal remplit la fonction d'hébergement d'urgence. Puis, c'est là encore que se construit l'Unité d'Hébergement d'Urgence de la Madrague (UHU). La ville assure la gestion du centre jusqu'en 1997, puis la délègue à l'association SARA gardant néanmoins la gestion du Samu social. D'UHU, le centre de la Madrague devient GHU, gestion d'hébergement d'urgence.

² Jusqu'en 1994, la presse locale annonce une capacité égale ou dépassant légèrement les 1000 lits. Après 1994, ce chiffre se fixe autour de 800, il essaie d'être en conformité avec une loi, votée cette même année, selon laquelle les villes de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'une place d'hébergement pour 1000 habitants.

³ Accueil de jour Consolat, situé rue Consolat dans le 1^{er} arrondissement.

La densité associative dont fait preuve la ville de Marseille marque l'importance du domaine associatif dans la prise en charge d'une question qui relève de la compétence de l'Etat. Ainsi, le rôle des pouvoirs locaux se combine avec une nécessité grandissante d'une collaboration avec l'associatif, d'où cet appel constant au secteur volontaire. Les activités de gestion sociale quotidienne et d'intervention sur le terrain sont déléguées aux associations, qui se retrouvent tiraillées entre la logique de politiques publiques changeantes et les demandes des personnes.

Ce que certains stigmatisent comme « désengagement » de l'Etat, d'autres le nomment « délégation du problème social ». Il en résulte que la gestion locale de l'errance est conjoncturelle. Elle offre des réponses ponctuelles et temporaires et est essentiellement effectuée à un niveau « micro » de façon dispersée par les travailleurs sociaux eux-mêmes qui orientent selon leurs propres réseaux. Face à la multiplication des services et des guichets, une pratique transversale de colportage est menée par les éducateurs qui suivent et orientent les usagers dans leurs démarches administratives. La coordination des instances entre elles paraît bien plus difficile, car à l'échelle des collectivités publiques règne encore la règle du « chacun ses pauvres ». La répartition des compétences se joue autour de trois critères : le site, le public, le problème. Ainsi la constitution de filières propres à chaque structure et à chaque acteur résulte du fait que les associations qui œuvrent pour les plus démunis sont concurrentielles entre elles comme le sont aussi leurs publics.

A Marseille quelques grosses associations « mères » se partagent le domaine des « SDF ». Alors que beaucoup ont du mal à ouvrir des lieux d'accueil, d'autres possèdent tous les produits de la chaîne d'insertion (centre d'hébergement, accueil de jour, association d'insertion, appartements relais et chambres meublées). Et même si des accords inter-associatifs se tissent parfois, ils perdurent rarement. L'univers associatif joue de préférences tacites, de recommandations personnelles et de passerelles informelles.

1.2. Le dispositif marseillais

Actuellement, 80 % des structures d'hébergement d'urgence du département des Bouches du Rhône se concentrent sur la ville de Marseille qui totalise 787 lits tout publics confondus¹. Ce processus s'enclenche à partir des années 1990 où se multiplient les structures destinées à la population sans-abri, qu'il s'agisse d'accueils de jour ou de centres d'hébergement.

Le dispositif départemental comprend 30 Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS), deux Services d'Accueil et d'Orientation² conçus comme des organes de régulation des places, et une trentaine d'associations fortement concentrées sur Marseille³.

La capacité d'hébergement selon les publics se répartit comme suit :

¹ Marseille concentre en 1998 exactement 67,7 % des places du département, mais en hiver avec la période d'urgence ce pourcentage avoisine les 87. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité-DDASS, *Schéma Départemental de l'Accueil et de l'Hébergement et de l'Insertion des Bouches du Rhône*, 1998.

² Un à Marseille et le second à Aix-en-Provence.

³ Sources de la DDASS 13 datant de 1997.

Hommes seuls	45 % de la capacité totale
Femmes seules	8 %
Familles ¹	12 %
Femmes avec enfants	21 %
Jeunes de moins de 25 ans	11 %

L'hébergement collectif reste la première réponse (79 % de l'offre) tandis que l'hébergement éclaté, c'est-à-dire en appartements extérieurs, ne représente que 19 %, et les baux glissants 2 %. La ville de Marseille réunit à elle seule 70 % des capacités du dispositif départemental et 80 % des capacités en hébergement d'urgence assurées par les centres de nuit et les CHRS. La palette des CHRS est grande, certains ont développé des actions en matière d'habitat, d'emploi et de santé. Cependant ils ont tendance à former leurs propres outils, leur propre réseau et orientent leurs actions vers leur public privilégié constituant ainsi une logique de filière. Ils ont favorisé l'hébergement avec réadaptation sociale au détriment de l'accueil en urgence, c'est-à-dire immédiat.

A l'intérieur de ce dispositif départemental, le fond solidarité logement (FSL) est un outil d'aides financières (prêts ou subventions). Le département a obligation de le financer à parité avec l'Etat. Son montant pour les Bouches du Rhône (20 M.F. en 1997) est un des plus importants de France. Il permet soit l'accès, soit le maintien dans le logement et touche 6000 bénéficiaires par an. Le fond met en œuvre des mesures d'accompagnement social dans l'objectif de sécuriser les bailleurs et de lever les réticences à l'accueil de ces publics dans leur parc. Nombreux sont les bailleurs sociaux qui l'ont utilisé de par leur situation géographique (14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème} arrondissements de Marseille). Mais cet outil financier paraît fonctionner pour des gens qui se trouvent déjà dans des logiques d'insertion, c'est-à-dire pour ceux qui ont repris des paiements de loyer ou pour ceux qui ont besoin d'un reste à vivre. Mais il se montre de plus en plus sélectif lorsqu'il s'agit de RMistes célibataires, de familles nombreuses ou de jeunes sans qualification professionnelle et non solvables. L'obtention de l'aide - en moyenne 6000 francs par ménage - nécessite un suivi associatif (mesure ASEL²) ainsi que des ressources minimums (assedic, salaire, pension, RMI, prestations familiales). Les délais de relogement peuvent varier de deux à neuf mois, selon le temps administratif ou selon une période de « préparation à l'autonomie » dont la durée est évaluée par « l'accompagnateur ». Tandis que la proportion de familles « monoparentales » bénéficiaires augmente, celle des « SDF » et des sortants de CHRS est minime. Les relogements effectués par ce biais se font pour les ¾ dans le parc privé et se situent principalement dans les arrondissements centraux de Marseille (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}).

Globalement, le dispositif d'accueil départemental des personnes sans-abri se heurte à des manques structurels tels qu'une répartition inégale de l'offre, une absence de concertation, le déficit de logements adaptés et la rareté du partenariat avec le secteur psychiatrique. Il rencontre des problématiques récurrentes telles que la complexité du système de prise en charge, l'errance des jeunes, l'accueil des femmes et enfants et la difficulté de mettre en place une politique de prévention de l'urgence. Ces déficiences s'expliquent par une organisation qui relève plus de l'informalité que de la transparence et par une insuffisance de régulations publiques.

¹ Dans la catégorie Familles, à majorité monoparentale, ne sont pas prises en compte les structures recevant les demandeurs d'asile et les réfugiés politiques.

² Action Socio Educative liée au Logement.

Le schéma départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion des Bouches du Rhône, datant de 1998, est venu remplacer l'unique et l'ancien schéma départemental des CHRS. Fort du constat de la présence d'un réseau assistanciel éclaté obéissant à des prestations spécialisées, à une étanchéité des actions et à des filières internes, il propose une nouvelle démarche de planification dans la mise en œuvre d'un « réel système de régulation des flux ». Face à l'inexistence d'une régulation départementale, il oppose une régulation territoriale de l'offre basée sur trois éléments : un service d'information et d'orientation (SIO) qui doit centraliser les demandes, doit diffuser l'information et gérer les flux d'activité des structures, ceci d'une main informatisée ; un « véritable » Samu Social, non dépendant de la ville de Marseille mais sous l'égide du préfet, avec une utilisation globale du numéro vert ; et la création d'une commission des refus d'admission et des exclusions présidée par l'Etat afin de mieux comprendre le fonctionnement des centres d'hébergement.

Comme le plan départemental pour le logement, le schéma de l'hébergement d'urgence, qui est théoriquement la première étape du retour au logement, ne touche que certains publics. Les jeunes de moins de 25 ans, les couples et les familles trouvent difficilement des centres qui les accueillent dans l'immédiat et sans condition. De même, il y a peu de réponses pour les étrangers en situation irrégulière qui n'ont pas d'autre solution que de se tourner vers des réseaux parallèles (communautés d'origine, squats, marchands de sommeil, meublés)¹. Il n'existe actuellement aucun foyer d'urgence pour les mineurs étrangers. Les foyers de l'enfance ne peuvent les prendre en charge de par leur statut de clandestin. L'association existante² n'en héberge en hôtel qu'une douzaine et les centres d'urgence ne peuvent théoriquement les admettre.

Au regard de la carte intitulée *le dispositif assistanciel marseillais* (Cf carte en annexes), nous voyons que les structures de prise en charge se concentrent dans l'espace enclos par le périphérique. Pour autant, des localisations différentielles apparaissent selon les types d'établissements et de publics : l'unité d'hébergement d'urgence de la Madrague est placée à la sortie du centre à la frontière du 2^{ème} et du 15^{ème} arrondissement ; les seuls foyers pour les jeunes et les mineurs sont amalgamés autour du terminus de métro de la ligne nord ; les ateliers de travail et les communautés Emmaüs sont dans les quartiers est, le long de l'autoroute³. (Voir en annexes la liste des structures). De cette géographie institutionnelle émerge, au sens de sa topographie mais aussi de ses coordonnées sociales, un dispositif qui s'est développé dans le centre-ville et les quartiers qui en sont proches. Il résulte d'un développement par superpositions successives de structures (centres d'hébergement d'urgence, CHRS, accueils de jour) et d'équipes mobiles (bus alimentaires, bus santé, équipes de rue) sensés relayer les circuits de l'errance. Il s'agit d'une polarisation née d'un développement par « capillarisation »⁴.

¹ Il y a actuellement un manque de places en CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) pour les demandeurs d'asile qui se retrouvent dans les circuits de l'hébergement d'urgence en attendant leur régularisation.

² Association « Jeunes Errants ».

³ A Paris, les équipements se condensent dans la partie est de la ville. Ils se situent en périphérie dans des quartiers considérés comme « populaires », car la plupart des maires d'arrondissements centraux refusent leur installation.

⁴ Espaces où la présence du précédent suffit et justifie l'installation du suivant.

1.3 Les centres d'hébergement

Erving Goffman¹ distingue cinq types d'institutions totalitaires. Même si l'adjectif reste fort, trois de ces types se retrouvent dans la gamme des structures marseillaises s'occupant des « SDF » : les organismes qui se proposent de prendre en charge les personnes jugées à la fois incapables de subvenir à leurs besoins et inoffensives ; les établissements dont la fonction est de prendre en charge les personnes jugées à la fois incapables de s'occuper d'elles-mêmes et dangereuses pour la communauté, même si cette activité est involontaire ; ceux qui ont pour but d'assurer une retraite hors du monde. Ces structures présentent des formes variées : allant des commodités élémentaires proposées par les asiles de nuit dont l'accès est réduit à quelques nuitées par mois, à l'hébergement d'urgence massif jusqu'aux centres ouverts jour et nuit. Leurs modalités d'organisation sont plurielles. De plus en plus, les dispositions officielles leur assignent un objectif de réinsertion sociale, ce pourquoi la durée d'hébergement est limitée. Mais le type de fonctionnement apparaît toujours étroitement lié au type de public accueilli selon la trilogie logeuse : **provisoire, temporaire et ordinaire**.

Concernant l'hébergement, quatre établissements sont à distinguer : les unités d'urgence et les asiles de nuit ; les CHRS ; les CHRS avec ateliers de travail et les Communautés Emmaüs ; et le haut du pavé tenu par les résidences, hôtels et foyers sociaux. Parce que ces derniers sont censés être les lieux de la reprise d'autonomie, ils se composent de chambres individuelles et exigent le paiement d'un loyer. En complément journalier et diurne, se situent les accueils de jour qui offrent des aides administratives, parfois des activités occupationnelles, et souvent un café et la possibilité d'une douche. Viennent ensuite les structures alimentaires qui distribuent des repas, soit à l'intérieur d'un local soit à l'aide d'un camion, et les vestiaires où l'on trouve de quoi se vêtir gratuitement après recommandation écrite. Les denrées sur l'ensemble du département sont distribuées aux associations par la Banque alimentaire². Le type de don choisi (colis, repas, sandwiches) est en rapport étroit avec la catégorie de population bénéficiaire³. Enfin, le maraudage des équipes mobiles nuit et jour parachève le dispositif d'assistance. A la périphérie de ce système viennent se greffer des associations d'insertion.

Il faut dissocier l'accueil asilaire, qui relève plus de l'assistance, de celui en CHRS qui relève de l'insertion, établit des diagnostics et fait de l'orientation. La rencontre du régime collectif et de celui individuel dans un même lieu génère des comportements différents. Lorsque l'établissement comporte un atelier de travail, la distinction se fait encore plus grande : le travail en atelier donne lieu à une rémunération dont une part sert à payer l'hébergement. Ceux qui n'ont pas d'activité ne paient pas, par contre eux ne restent que 15 jours. Si l'accueil d'urgence est gratuit, sa contre partie se résume à une restriction des présences.

L'aménagement interne du centre d'urgence de la Madrague a pour principe une sélection spatiale des publics selon une répartition dans des algécos. En dehors du bâtiment principal qui accueille les hommes dans des chambres de huit lits, trois algécos sont destinés aux « grands alcooliques » et trois autres aux risques épidémiologiques (galle, poux, tuberculose). Face à leur refus d'hygiène, des espaces et un traitement spécifiques leur sont attribués.

¹ Erving Goffman, *Asiles*, 1968.

² Seules les associations cotisant à la Banque alimentaire bénéficient de ses services. Les particuliers ne peuvent directement demander une aide à la Banque, la médiation par le réseau associatif est donc nécessaire.

³ Schématiquement, les familles ont des colis alimentaires, les SDF isolés ont des sandwiches et s'ils ont la patience quotidienne de faire la queue pour un ticket, ils bénéficient d'un repas chaud, les jeunes ont des tickets restaurant.

La douche reste obligatoire pour tous avant le repas, excepté pour les « vrais » clochards représentant 15 à 25 personnes. Ce sont eux qui sont ramassés par le Samu Social le soir. Ils « bénéficient » d'une place à part au réfectoire et de plateaux repas « appropriés » à leur handicap. Leur algéco est carrelé et comporte des matelas en plastique. Quatre chambres sont réservées aux couples (maximum de trois couples par chambre) et trois dortoirs aux femmes. Les algécos féminins sont les seuls à bénéficier d'une armoire, ils se situent directement en face de la réception pour raison de sécurité. Le cheminement d'un hébergé à l'intérieur du centre débute par l'accueil entre 17 et 19 heures. Un contrôle d'armes y est effectué et une fiche individuelle doit y être remplie (nom, prénom, nationalité). L'hébergé peut déposer ses affaires à la consigne qui reste gratuite durant dix jours. Mais peu choisissent cette option en raison des vols réguliers. Après l'admission, il est envoyé dans le préfabriqué accueillant les douches collectives sans porte. Puis, l'agent « distributeur » lui attribue un lit dans un dortoir selon sa communauté d'origine ou son handicap. Ainsi les « Maghrébins » sont séparés des « gens de l'Est ». Et à l'intérieur des « gens de l'Est », les Russes des Tchétchènes, les Russes des Polonais, les Polonais des Roumains... Le réfectoire ouvre ses tables clouées à 18 heures, et ce pour plusieurs services enchaînés. A 22 heures, c'est l'extinction des feux jusqu'au lever et la sortie entre 6 et 7 heures du matin.

« C'est vrai que la Madrague était un camp militaire, malgré la présence d'une assistante sociale. Le mec arrivait : « Ton nom, ton prénom », il avait son ticket, « à la douche ! ». Le foyer à 22 heures on éteignait tout, interdiction de fumer etc. Même l'abbé Pierre a dit que ces structures avaient des problèmes de discipline et de sécurité. A la Madrague, on était obligé d'avoir un service d'ordre, parce que quand on reçoit aussi bien des clandestins de l'Est ou du Maghreb, que les gars tuent pour un paquet de cigarette... On avait des chambres de Russes, des chambres de Polacks. On n'a jamais mis un black, d'ailleurs il y en avait qu'un du Cap-Vert, ou un arabe dans une chambre de Polonais ou de Russes, ou vice et versa »¹.

Parce qu'elle est une structure massive, le fonctionnement de la Madrague se rapproche de celui d'un établissement carcéral. Le suivi social y est encore absent pour un grand nombre. L'existence de trafics et des violences internes est confirmée par la présence régulière en civil de la Brigade Anti Criminelle. Pourtant a contrario, on y rentre et on y sort comme on le souhaite. Certains hébergés travaillent occasionnellement au marché aux Puces et opèrent des transitions quotidiennes entre ces deux espaces. Les conditions de la libre circulation entre le dehors et le dedans, au-delà des règles établies, sont l'interconnaissance et l'ancienneté. Un homme s'étant fait refouler à l'entrée se débrouille pour franchir les murs par derrière aux yeux de tous. Certains, aux dires de l'équipe d'encadrement, n'escaladent que pour se « restaurer ». D'autres immobiles, ne pouvant rejoindre le centre-ville, demeurent toute la journée en face du bâtiment, sous le pont d'autoroute, en attendant sa réouverture. A. a 35 ans, il était à la Madrague avant de pouvoir en sortir en trouvant une compagne qui l'héberge :

« On y rentre et on y sort comme on veut. On s'y fait voler ses bagages car le soir n'importe qui peut voler dans la consigne qui se trouve à côté de là où mangent les clodos. Une femme âgée est morte récemment dans un algéco et personne n'en a parlé. Le soir, ils sont deux pour surveiller le centre. N'importe qui peut entrer, monter aux toilettes du premier en prétextant qu'ils sont plus propres et buter quelqu'un »².

¹ Extrait d'entretien avec un ex employé du centre de la Madrague lorsqu'il était géré par la ville de Marseille.

² Extrait d'entretien avec un jeune sans domicile rencontré dans un accueil de jour.

D. a 25 ans, il est cuisinier de formation. Il est arrivé à Marseille venant des Antilles voilà un an. Il venait voir son oncle qui tient un bar rue de la République. Il a d'abord habité chez lui quelques temps, puis est entré au CHRS de l'Armée du Salut rue Félix Pyat duquel il s'est fait « virer » pour « cause de bagarre ». Depuis, il dort d'un œil au centre d'urgence de la Madrague où « il a compris qu'il ne fallait pas trop parler car les autres essaient de savoir qui tu es ». « Il cause créole avec un copain de son dortoir tandis que les autres parlent arabe ». Il est domicilié à l'Armée du Salut et a quelques problèmes pour faire transférer son dossier RMI à l'adresse de son oncle. Partant de la Madrague (15^{ème}) tôt le matin, il se rend à l'accueil de jour Marceau (2^{ème}) où il reste toute la matinée, puis il va manger à midi aux Restos du Coeur à la Joliette dans le 2^{ème} ou au foyer de la Trinité dans le 6^{ème}, et passe son après-midi à l'accueil de jour de l'espace Crimée (3^{ème}), là il peint ou participe à des activités. Le soir, il traîne dans le quartier de la Plaine et surtout dans un bar concert (le Balthazar). Quand il y fait la fête, il prend une chambre d'hôtel dans le quartier de l'Opéra pour essayer de récupérer. D. possède un réseau antillais dans et hors Marseille. Il se lie facilement avec la communauté « black », le créole est pour lui un moyen de vérifier la teneur de ses relations. Il effectue fréquemment des rotations en train, sans billet, vers d'autres villes telles qu'Aix en Provence parce qu'il y a des copains qui jouent dans la rue (il s'y est fait voler son sac et surtout son téléphone portable et a perdu de ce fait tout son « carnet »), ou Valence où il s'est fait héberger chez une dame qui l'a ramassé à la gare, et surtout « Paname ». Il se déplace rarement seul et se débrouille pour être accompagné. Deux mois plus tard, D. n'a toujours pas son studio et doit retourner dormir à la Madrague mais ce lieu « le tire vers le bas ! » Il préfère les chambres d'hôtels même s'il n'y dort pas car il a du mal à supporter la solitude. Il est à présent domicilié à l'accueil de jour Marceau, il y lave ses affaires mais seulement une fois par mois parce qu'il est RMiste¹. Une association l'a logé pour une semaine dans un hôtel de l'hypercentre en attendant sa chambre meublée qui ne viendra pas. Son éducatrice ne veut pas qu'il soit en contact avec la rue, elle lui donne donc des tickets restaurant pour qu'il ne fréquente plus les soupes associatives. Mais sa prise en charge en hôtel se terminera et D. continuera d'alterner entre le centre d'hébergement d'urgence, les hôtels du centre-ville, les dépannages d'une nuit chez les copains créoles et les visites « honteuses » chez son oncle. D. aime à dire qu'il y a toujours pire que soi et qu'il n'est pas si mal loti du fait qu'il soit français.

Marseille compte une dizaine de CHRS, tous publics confondus. En 1992, les CHRS proposaient 30 000 places² à l'échelle nationale, ce qui fait une rotation d'environ 100 000 personnes par an avec une durée de séjour de 3 à 4 mois. Alors qu'ils ne recevaient pas des isolés sans ressource, mais des personnes pouvant prétendre à un minimum de revenus tels les adultes handicapés, les mères isolées ou les familles expulsées pour dette, leur vocation a changé puisqu'ils ont du intégrer des places d'urgence. Ils ont été confrontés à l'émergence de nouveaux publics (familles, couples, cas psychiatriques) comme à un rajeunissement de leur population³. Aujourd'hui, conjointement au durcissement des critères d'entrée, l'extrême difficulté de sortie par le logement se fait ressentir. La prise en charge implique l'élaboration d'un « projet ».

¹ Le règlement de l'accueil spécifie que les personnes RMistes ne peuvent bénéficier de l'usage de la machine à laver qu'une fois par mois.

² Hélène Dorlhac de Borne, Maurice Ramond, *Rapport sur la place des CHRS dans les dispositifs d'insertion*, Inspection générale des affaires sociales, août 1992.

³ D'après une enquête de la Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale (FNARS) datant de 1989, il y a plus de 55 % de moins de 35 ans dans les CHRS.

Tout individu qui souhaite être admis - hors urgence - doit se soumettre à une formation préalable, puis à des phases d'évaluation. La non-adhésion au projet d'insertion entraîne le renvoi. Sont donc exclues de fait les populations trop marginalisées : les alcooliques, les toxicomanes, les handicapés physiques et mentaux lourds, et les itinérants en raison des délais d'attente. Il existe une spécialisation grandissante des CHRS vers les sujets les plus « récupérables ». L'échange du terme de réadaptation pour celui de réinsertion signe cette tendance. Elle se traduit par l'application pédagogique de la théorie des quatre R : réparation, restauration, restructuration et réinsertion.

Certains CHRS comprennent un programme de réentraînement au travail dans leur volet de réinsertion. Dans la plupart des cas, ce travail en atelier bénéficie au fonctionnement courant de la structure. Aucune valeur économique réelle n'est reconnue à cette activité interne. Elle est rarement rémunérée, et si elle l'est, c'est pour permettre de participer au coût de la prise en charge. Ce temps de travail est un temps occupationnel, un temps transitoire qui comble l'attente avant la prochaine orientation. « Nous occupons toutes personnes hébergées, désirant travailler et quel que soit son handicap »¹. Pour ce CHRS, les femmes travaillent dans les différents services attenants : friperie, cuisine, ménage, lingerie. Cette phase d'occupation est la garantie pour l'obtention d'un logement. Mise à l'épreuve ou preuve de l'adaptation, l'atelier porte comme horizon probable l'accès à un appartement extérieur².

1.4 Les accueils de jour et les équipes mobiles

A Marseille, les rattachements au RMI et les aides médicales Etat pour les « SDF » ne se font pas, comme dans la plupart des villes, dans les Centres Communaux d'Action Sociale, mais au sein d'associations d'insertion ou d'accueils de jour. Marseille compte une douzaine d'accueils de jour. Ils se différencient selon l'offre qu'ils proposent et le public qu'ils reçoivent. Cinq types apparaissent : ceux recevant tout public durant toute la journée, ils sont au nombre de deux ; ceux réservés à un public spécifique (femme, jeune, homme seul, famille, communauté) ; les services d'orientation qui ont une fonction purement administrative ; les accueils caritatifs faisant de l'aide immédiate (nourriture, vêtement) ; les espaces de réinsertion par des activités qui visent plutôt un public RMiste. Dans les années 1980 lorsque les premiers accueils de jour apparaissent, ils sont conçus comme des points d'information. Puis leur multiplication et l'allongement de leurs heures ouvrables auront pour conséquence la segmentation des publics.

Aujourd'hui, quatre modalités d'accueil s'entrecroisent :

1 - L'accueil permanent ouvert 7 jours sur 7, toute l'année. Quand il est financé par les collectivités publiques, les personnes en situation irrégulière et les jeunes en sont exclus. Mais s'il dépend d'une association caritative, telle que la Boutique Solidarité où l'anonymat est respecté, sa mission peut être à l'inverse l'accueil des primo arrivants.

2 - L'accueil partiel est le plus souvent assuré par des associations caritatives au moyen de bénévoles et pour un public très précarisé. L'accueil Bétany tenu par le Secours catholique fonctionne sans subvention, il reçoit environ 80 personnes par jour sans critère d'admission et

¹ Citation issue d'un bilan d'activités d'un CHRS pour femmes.

² Sur 87 personnes qui ont travaillé en 1997 dans ce CHRS : 5 sont toujours dans l'atelier en 1998, 10 sont en appartements extérieurs avec emplois, 9 sont en appartements extérieurs sans emploi, 33 sont parties dans un autre foyer, et 19 sont parties sans laisser d'adresse. Idem.

effectue 510 domiciliations postales par an. Son public est essentiellement constitué de « gens de l'Est » et de « maghrébins sédentaires ». L'Armée du Salut offre une soupe matinale accompagnée de prêches, de novembre à mars, pour un public de « vieux maghrébins ». La Fontaine St Vincent possède un fichier de 405 femmes « SDF » munies de papiers et sélectionne strictement celles avec des enfants.

3 - L'accueil administratif est ouvert à tous les publics. Sa mission est d'orienter vers une solution d'hébergement après un court entretien et une rapide évaluation. Telle est la tâche du Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) marseillais. Les foyers d'hébergement ont la douce obligation de lui fournir tous les jours un listing de leurs places disponibles. Ce service géré par un regroupement d'associations tient lieu d'organe central de la DDASS, il s'occupe prioritairement des personnes envoyées par les administrations publiques et renvoie lui-même sur d'autres structures celles qu'il ne peut prendre en charge. Dans le même registre, la permanence du Conseil général est la seule à délivrer, toujours après entretien, un aide financière d'urgence d'un montant de 300 francs. Un secours plus important peut être obtenu après demande écrite auprès d'une commission.

4 - L'accueil d'insertion propose des activités, il se situe en fin du chemin d'errance pour un public RMiste. La participation à un atelier est la première condition d'admission, avant l'accompagnement social fait par un éducateur. Une sélection est opérée, les « cas psy » et les « clochardisés » ne sont pas admis. Souvent l'accueil s'articule autour d'actions militantes, de sorties culturelles et de tentatives d'économie solidaire ou d'auto-organisation.

Les accueils de jour sont subordonnés entre eux, leur fonctionnement dépend **d'un système de sas implicite**. Leur multiplication, loin d'entraîner une concurrence négative, produit un effet régulateur par attribution spécifique des publics.

C. a la trentaine, il ne sait ni lire ni écrire le français. Il couche dehors depuis quelques jours car il ne veut plus retourner au centre de la Madrague. Il s'est fait voler la chienne « douce et gentille » qu'il avait en garde, devant l'accueil de jour Marceau. Cela faisait trois jours qu'il l'attachait dehors, puisque les chiens sont interdits à l'intérieur. Aujourd'hui, il a honte et se sent coupable car l'animal venait du chenil du centre de la Madrague, et c'est pour cela qu'il ne veut plus y retourner. Son maître étant hospitalisé, C. s'était proposé de le balader avec lui. C. est souvent à la gare où il dort la nuit. L'après-midi, il se rend, juste derrière, à l'accueil de l'espace Crimée. Il attend l'ouverture de ses droits sociaux et dit qu'il aura un studio à la fin du mois. Puis il projette de partir dans son pays l'Algérie pour y rejoindre sa femme et son fils.

Au milieu de la décennie 1990, le Samu Social tient lieu de canon d'intervention, même s'il signe la création d'une médecine pour pauvres car sa mission est de diriger les « SDF » vers les hôpitaux et les centres d'urgence. Cette formule, parce qu'elle inspire l'univers des métiers de la ville, ouvre l'ère des équipes de rues. Il s'agit de quitter une logique de guichet pour aller au devant des personnes et concevoir l'urgence comme un premier pas vers l'insertion.

Dans la pratique, cette philosophie médiatrice ne peut faire autrement que de se coordonner au travail policier. A l'orientation provoquée s'ajoute alors la surveillance territoriale.

A Marseille, les principales institutions et associations se sont dotées d'une équipe mobile en complément de leur hébergement. Chaque organe de « ramassage » est connecté à une structure d'accueil, de telle sorte qu'une fois (re)cueillis les « SDF » n'ont pas le choix de leur destination. Il n'existe pas une unique « navette » qui redistribuerait sur les centres, mais une toile faite de cordons branchés sur des lieux de stockage (centres d'hébergement) eux-mêmes raccordés à des lieux de passage (accueils de jour). Tout comme les structures fixes, les équipes de rue agissent chacune en direction d'un public spécifique : clochards sédentaires, itinérants, routards, jeunes des quartiers, jeunes errants, clandestins. Trois équipes tournent la nuit en direction des personnes sans-abri : le Samu Social et le DAL proposent un hébergement tandis que le Secours catholique distribue son aide alimentaire. Le jour, l'équipe du service solidarité de la ville agit pour le « lien social » et la brigade de ramassage des clochards nettoie. Parallèlement, trois associations se « partagent » la catégorie des « jeunes à la rue », à cheval entre délinquance et enfance maltraitée.

Le Service de Prévention de Nuit qui réunit des éducateurs et des animateurs de l'ARS¹, de la PJJ² et des policiers de la prévention urbaine, circule depuis 1997 toutes les nuits à la recherche de mineurs. Il les loge en hôtels meublés après les avoir fait passer, procédure légale oblige, par le commissariat central (le quart centre). D'autres associations³ effectuent cette même présence sociale, elles se répartissent le public en trois catégories : les jeunes résidents ou jeunes des quartiers, les jeunes en fugue et les jeunes errants, le plus souvent clandestins.

Les équipes mobiles établissent un tracé dans la ville et le ponctuent d'arrêts sur des lieux dits « sensibles ». Même si leurs actions convergent dans le centre, certaines interviennent en dehors. L'équipe de rue municipale a dû élargir son horizon à la demande des habitants et des élus de secteur qui lui signalaient des squats dans leurs quartiers. Les bénévoles du Secours catholique distribuent leur soupe nocturne du 9^{ème} arrondissement jusqu'à l'Estaque, mais ils n'oublient jamais de s'arrêter plus longuement dans les sous-sols de la gare St Charles, lieu de cristallisation de l'errance, tout comme le fait l'équipe improvisée du DAL⁴. Pour le centre-ville, les arrêts sont déterminés en fonction de trois proximités : celle de la gare, celle du Vieux port et celle de l'asile de nuit Forbin dans le quartier de la Joliette (2^{ème}). Le Solidaribus⁵ a adopté cette géographie privilégiée en se plaçant au voisinage de ces trois lieux. Le Service de Prévention de Nuit lui s'est calqué sur le périmètre DSU centre-ville. La brigade de ramassage des clochards est en place depuis 1993. « A cette époque, il fallait ramasser tout le monde, il y avait deux fourgons qui chargeaient 80 personnes par nuit »⁶. Parce qu'elle assume une politique de nettoyage - laver les « SDF » et assainir les rues – son existence est tenue discrète par les services de la ville et ceux de la police qui en ont la charge.

¹ Association de Réinsertion Sociale qui s'occupait à l'origine des jeunes hommes prostitués.

² Protection Judiciaire de la Jeunesse.

³ L'ADDAP fait également un travail de rue le jour tout comme l'association Jeunes errants en direction des mineurs clandestins.

⁴ L'association Droit au Logement procède à des tournées de nuits dans Marseille où elle récupère des SDF pour les loger. Mais contrairement au Samu Social qui achemine les SDF vers le centre de la Madrague et les laisse à leur marche du lendemain, le DAL les ramène dans le centre-ville après les avoir hébergés.

⁵ Ce dispositif, créé en 1998 à l'initiative du Conseil général, s'inscrit dans le volet santé du RMI. Il offre une aide administrative et un diagnostic médical à la population SDF et se fixe hebdomadairement en trois points du centre-ville : le square Stalingrad aux Réformés, le quai du Vieux port côté 2^{ème} arrondissement, et la place de la Joliette.

⁶ Extrait d'entretien avec un employé de la BRC.

A l'image de la brigade de surveillance parisienne nommée les « bleus », celle de Marseille est le seul dispositif autorisé à opérer des expulsions de territoires. Les déambulations de cette brigade obéissent à une spirale quotidienne. Partant le matin du commissariat du 1^{er} arrondissement, elle commence par les rues de l'hypercentre, telles que la Canebière, la rue St Ferréol, la rue Paradis. Puis elle élargit son champ aux franges du centre vers le quartier de la Joliette ou celui de la porte d'Aix, pour toujours finir à l'étuve municipale dans le 15^{ème} arrondissement où elle décharge. Là s'effectue un contrôle d'identité, puis les « SDF » sont douchés, désinfectés et habillés. Mais ils ne sont pas ramenés dans le centre-ville et sont laissés à leur marche à pieds. La BRC intervient également par le biais d'appels du 17 où des riverains signalent les présences gênantes. Elle nettoie donc chaque jour les emplacements des clochards sédentarisés et les déplacent vers le nord de la ville le temps d'un assainissement.

Les équipes mobiles ont pour charge de réguler ces nuisances quotidiennes provoquées par : ceux qui lavent leur linge dans une fontaine ; celui qui jette des bouteilles aux passants ; cette femme qui appelle parce qu'un sans domicile est là aux pieds de sa résidence depuis une demi-heure ; celle qui gesticule sur le parvis de la gare en ouvrant sa vie au tout venant ; celui qui est expulsé du port de l'Estaque alors qu'il y squatte depuis 25 ans et qu'à ce jour il dérange ; ces « jeunes errants » qui font trop de bruit nocturne devant la mairie et s'attroupent autour des snacks ; ceux plus âgés qui occupent le même bout de trottoir en imposant leur socialité de *street corner*¹.

J. a 12 ans, il fugue constamment des foyers de l'enfance ou des familles d'accueil et se retrouve à la gare où il fait le porteur de bagages. L'équipe de rue, ayant renoncé à le conduire au foyer de la Penne sur Huveaune qui n'en veut plus, le ramène souvent chez sa mère en fin de nuit, mais celle-ci le remet à la porte le lendemain. Cela fait 12 fois en un mois que la police le ramasse et le mène au commissariat où il finit la nuit pour repartir dans la rue au petit matin. De même, la police ferroviaire l'arrête souvent et l'expulse hors de la gare où il dort parfois dans les wagons. J. se déplace dans l'aire métropolitaine de Vitrolles à Aubagne et est allé à Paris où il connaît quelques foyers. Mais après ses rendez-vous de la gare où il retrouve le même groupe composé de T., de son frère et de S. qui sont plus âgés, il traîne seul la nuit sur la Canebière. J. fuit les éducateurs, la police et sa famille et tous se le renvoient en ricochets à la recherche de l'autorité responsable. S. lui est majeur et est tous les soirs à la gare St Charles. Quelques fois il prend le train avec J. vers d'autres villes comme Arles. Mais il revient toujours à Marseille, où il est logé à l'hôtel par une personne qui l'entretient et dont le statut alterne entre mère adoptive, tutrice, protectrice, tante ou amie. Il est suivi par le centre médico-psychologique de Belsunce qui le « soigne » aux neuroleptiques sous forme d'injections retard, mais il refuse souvent le traitement. Il passe donc de chambre d'hôtel en chambre d'hôtel. « C'est un clochard de luxe comme ils disent au Pavillon² parce qu'il a une amie très riche qui s'occupe de lui »³.

¹ CF William Whyte, *Street Corner Society*, 1995.

² Hôpital psychiatrique.

³ Extrait d'entretien avec un médecin du CMP 1^{er} arrondissement.

Il est certain qu'un errant, sans logement ou mal logé, ne peut généralement pas s'émanciper de l'assistance car celle-ci lui procure le minimum ou le complément de survie. C'est pourquoi l'errance urbaine est toujours connectée d'une façon ou d'une autre aux circuits institutionnels. Arriver dans une ville, c'est entrer dans les circonférences du traitement social. Peu de personnes ne sont ou n'ont été dans leurs parcours totalement hors circuit. Et même ceux qui sont qualifiés de « clochards », ceux qui dorment dehors, reçoivent les visites régulières des équipes mobiles. En ce sens, il n'existe pas de sortie complète du dispositif d'assistance par le bas, car s'affranchir, c'est avoir accepté les sélections et les contrats qui mènent au logement autonome. Et si les « asociaux » se resocialisent dans les structures, c'est à travers une construction de la dépendance par le travail social et une auto-construction de leur propre dépendance.

2. LES REGULATIONS DE L'ERRANCE

Deux modes mêlés de régulation de l'errance coexistent : **une régulation territoriale** qui se fait par des dispositifs publics et dans des structures d'accueil et d'hébergement, et **une régulation sociale** présente au sein des représentations institutionnelles et dans les traitements associatifs et administratifs. Deux contrôles s'entrecroisent donc : un contrôle externe, effet de labeling, et un auto-contrôle, c'est-à-dire une intériorisation par les individus de la marque.

A Marseille, l'errance prend deux visages topographiques : **le tropisme et la polarisation**. Sa régulation territoriale s'effectue par des lieux de stockage (les centres d'hébergement) et des lieux de passage (les accueils de jour), entre, des dispositifs mobiles assurent la connexion. Sa régulation sociale répond à quatre impératifs gestionnaires : la fixation, le tri et le dispatching des publics, le *turnover*. Mais ces exigences se heurtent à la réalité de **la sédentarisation** qui se traduit par le fait de tourner sans orientation au même niveau du circuit assistanciel sans possibilité de sortie définitive. La politique locale de lutte contre la sédentarisation se visibilise à travers une double contrainte : **le turnover** dans les structures (rotation des publics malgré des périodes de prise en charge qui s'allongent et des renouvellements) et **la gestion** (diurne et nocturne) **des espaces publics de centre-ville** (repousser les « SDF » d'une zone à l'autre). La stagnation apparaît alors comme un contre-effet puisqu'elle signe la permanence dans le tournis de l'assistance. Le stationnement de l'errance met à mal l'efficacité des politiques sociales et contredit le modèle ascendant de l'accès au logement.

2.1 La politique de l'urgence

Aujourd'hui, le traitement des phénomènes d'exclusion s'opère, en matière d'habitat, dans le cadre de dispositifs liés à la politique de la ville (Développement social des quartiers, Contrat de ville, Développement social urbain, Pacte de relance pour la ville), au logement des personnes défavorisées (Plan départemental pour le logement) ou encore à l'action sociale (RMI). Mais, concernant ceux qu'on nomme les « sans domicile fixe » aucune politique spécifique n'existe. Au contraire, des institutions sectorielles et des politiques parallèles difficilement articulables sont sollicitées dans les domaines du logement, de la santé physique et mentale, de l'emploi, de l'aide alimentaire et de l'aide sociale, de l'hygiène et de la sécurité publiques. Alors que les politiques sociales s'adressent plutôt aux « personnes et familles en difficulté », les politiques du logement prévoient rarement des dispositions particulières aux sans-logis et les politiques urbaines visent plus le patrimoine immobilier et l'aménagement des sites que les conditions de vie des populations défavorisées. Pourtant, c'est bien la multi-dimensionnalité du problème qui caractérise la condition de sans domicile. Celle-ci est trop souvent écartelée entre deux priorités déconnectées légalement que sont l'emploi et le logement, trop souvent noyée dans le débat entre droit et obligation. En France, la question « SDF » ne se définit pas sur une dimension sociale. Même si elle se comprend avant tout comme sortie du logement, cette sortie est marquée par l'échec personnel et la prédestination¹.

La question « SDF » est une véritable boîte gigogne. Elle se situe entre des politiques répressives et des politiques sociales : à l'intérieur des politiques sociales entre des politiques d'assistance et des politiques qui visent la promotion, l'insertion et la réinsertion sociale ; du

¹ Seul la Finlande part d'une problématique explicitement définie en terme de sans-logis et de problème social, in *Les sans Logis*, Conseil de l'Europe, 1993.

point de vue du logement entre l'hébergement et le droit au logement ; du point de vue économique entre l'aide sociale et le droit au travail. Elle est toujours prise entre ces demandes contradictoires propres au travail social : aider tous ceux qui ont en besoin et contrôler tous ceux qu'on aide¹. Mais l'essentiel de la politique à l'égard des personnes sans-abri se manifeste par une **politique de l'urgence axée sur l'hébergement temporaire**, et non sur l'habitat social, socle du droit au logement. L'ambiguïté réside dans le fait que la question de l'hébergement n'intervient qu'en aval, au plus près de l'embouchure, après la perte du logement. Elle ne peut donc être qu'une politique de colmatage. Il apparaît de plus en plus qu'entre le sous-sol de l'hébergement d'urgence et le sol du logement social, l'ascenseur de l'accession est rompu. Et s'il fonctionne, c'est selon des échelles temporelles et des zones d'attentes qui frôlent l'épuisement.

Il s'est produit une « automatisation » de la question de l'urgence allant de pair avec une valorisation de son traitement. La montée en puissance de la thématique de l'urgence s'est traduite par une intense activité législative et réglementaire, et par la multiplication de dispositifs spécifiques (antennes mobiles, lieux d'accueil de jour, numéros verts etc.) spécialisés dans l'action humanitaire. En résumé, la politique de l'urgence se caractérise par des durées d'hébergement toujours provisoires et par un transit permanent des personnes et des territoires. Elle s'illustre dans la métaphore du cercle de précarités, car une fois mis le pied dans le circuit de l'urgence, il est difficile d'accéder à un hébergement durable et plus encore à un logement de fait. Car le « pauvre assisté » doit passer les degrés du tri social, l'épreuve de bonne volonté, celle de la santé mentale, celle des papiers retrouvés, attendre, s'individualiser et surtout « ne pas rechuter ! ».

« L'accueil d'urgence tel qu'on nous le demande, c'est 15 places vides par jour. Cela veut dire que les gens ne restent que 15 jours, ceci est de nature à fabriquer de l'instabilité. Il existe un rapport nombre de place – durée d'urgence – CHRS »².

2.2 - La trilogie logeuse

La gestion collective du sans-abrisme se décline sous le signe du provisoire, adjectif révélateur de la politique de l'urgence. Mais ce type d'hébergement ne se justifie que s'il s'inscrit comme palier de réinsertion vers un « logement décent », notion inaugurée par la loi Besson qui remplace aujourd'hui celle de logement social pour les plus démunis. Le programme vers la restauration de l'autonomie de la personne commence par un hébergement d'urgence pour accéder à des formes de logement temporaire, puis protégées, et par étapes, à des conditions de logement de plus en plus autonomes. Mais ce qui est conçu normativement comme une continuité et une progression dans les types d'habitat, se scinde dans la pratique en deux domaines distants : celui de l'hébergement temporaire et celui du logement durable.

Le dispositif d'hébergement est segmenté en trois niveaux correspondant à **la trilogie logeuse du provisoire, du temporaire et de l'ordinaire**. L'échelle temporelle est doublée d'une échelle qualitative. A chacun de ses niveaux correspondent des types de structures et des produits immobiliers spécifiques. Le premier niveau est celui de l'hébergement d'urgence assuré par les centres et les asiles de nuit, et pour une part par les CHRS.

¹ Jeannine Verdès-Leroux, *Le travail social*, 1978, p.53.

² Extrait d'entretien avec un responsable d'un CHRS.

Le second niveau est celui de l'hébergement temporaire accordé par les CHRS en logement collectif ou décimé et les foyers. Le troisième niveau est celui du logement « définitif » permis par les résidences sociales ou autorisé par l'accompagnement socio-éducatif.

Ce schéma est un modèle normatif qui établit une hiérarchie entre les modes d'hébergement et détermine pour chacun d'eux des types de publics. Même si ce modèle s'articule autour de trois logiques, celles-ci ne répondent pas forcément à un ordre chronologique ascendant et touchent rarement les mêmes populations. De plus, chacune ne mobilise pas les mêmes acteurs. Une pluralité d'intervenants sociaux, médicaux, culturels, administratifs sont présents à chaque échelon du traitement urgentiste et inséreur. Si ces logiques sont séparables, c'est bien parce qu'elles relèvent de réseaux professionnels spécifiques et de politiques multiples engendrant des organisations singulières.

Ce modèle tripartite répond à un processus souvent complexe et opaque qui procède par sélection, mise en attente et rééducation de la personne. Cette marche normée, où se conquiert la dignité par le logement, comporte des paliers d'accession. A chaque pallier - sortie d'un mode d'hébergement en vue d'une autre prise en charge - s'opère un tri sélectif. A chaque fin de durée d'hébergement s'opère une réorientation qui peut prendre soit la forme d'une expulsion, d'un retour à la famille, d'un habitat insalubre ou d'un départ, soit celle d'une nouvelle prise en charge ou de « retrouvailles » avec la rue. Pourtant, ce modèle théoriquement vertical n'est pas uniforme et homogène, et peut-être bien heureusement. Il comporte de nombreuses possibilités transversales d'entrées et de sorties, contrôlées ou non par l'institution. Les questions qui se posent alors sont : comment un individu passe-t-il d'un niveau à l'autre et combien de temps cela lui prend-t-il ? Comment s'y maintiennent ou s'y transforment son identité sociale et son ossature individuelle ?

Pour sortir de l'urgence, il faut donc « faire ses preuves », passer « un contrat », terme qui remplace aujourd'hui celui de « projet » pour les politiques d'insertion. Chaque structure s'accorde un temps d'observation plus ou moins long où la condition nécessaire à l'aide supérieure varie selon l'organisation. Il s'agit soit de participer régulièrement à une activité, soit de prendre part à un atelier de travail ou encore de suivre une formation pour les plus jeunes. Mais il faut de toute façon accepter le temps occupationnel et s'y tenir.

A l'intérieur de cette trilogie logeuse, il faut noter l'existence d'une double vitesse de prise en charge intrinsèque à tous les centres. Au premier degré de l'urgence se superpose un autre degré qui sélectionne dans le précédent les personnes « à garder ». Ce second degré, supérieur et parallèle, est souvent matérialisé par l'aménagement intérieur. Il prend soit la forme d'un bâtiment séparé du collectif et constitué de chambres individuelles ou celle d'un étage distinct ou bien s'incarne dans un espace d'activité.

L'asile de nuit marseillais possède une trentaine de chambres à part. Ses occupants, choisis parmi les hébergés, travaillent dans et pour la structure en bénéficiant parfois d'un contrat aidé (CES ou emploi ville) ou en étant bénévole comme cet homme devenu bagagiste en échange d'un toit et d'un repas. Pour ce public « distingué », la sortie d'une grande précarité, qui est souvent le passage à une autre précarité, se fait grâce à une insertion en interne comme « employé ». Du statut d'hébergé assisté, ils passent à celui d'encadreur hébergé sans pour autant quitter l'établissement. Ce phénomène est aussi observable à l'unité d'urgence. Un homme de 50 ans, rencontré dans un accueil de jour, y a été bénévole. Il nettoyait le matin et faisait partie de l'équipe du Samu Social le soir. De même, nombreux sont les jeunes accueillis qui se projettent dans un poste de vigile au sein du centre la Madrague.

Pour le secteur de l'urgence, la passerelle entre surveillé et surveillant paraît courte.

« Il y a 10 % de la clientèle du centre que nous employons et donc qui ne vit plus à l'unité d'urgence. Ce qui libère des places pour d'autres car il manque actuellement 150 lits d'urgence pour l'hiver. Souvent on commence par un contrat emploi solidarité, puis on passe à une formule plus stable si on perçoit chez les personnes suffisamment de motivation pour s'en sortir »¹.

Il existe donc différents degrés de prise en charge selon les lieux d'hébergement qui sélectionnent en interne les publics et les orientent en fonction des catégorisations et de leur propre réseau de passage. Ceci a pour effet de particulariser les structures selon des types de publics. Ce qui semble logique et simple - l'entrée dans l'hébergement d'urgence entraînant l'entrée dans le logement temporaire et finalement la sortie par le logement autonome - est dans la pratique irréal. Il n'y a pas de mouvement linéaire et dynamique qui lie les trois niveaux. Peut-être parce que ces trois étapes de l'insertion ne sont pas conçues pour les mêmes publics. Mais surtout parce que chacune d'elles en opérant un tri propre rejette en aval ceux qu'elle ne peut intégrer. L'effet-retour en est la stagnation de certains publics.

Pour la norme publique, la seule sortie positive de l'errance est le logement autonome. Mais les filières de l'urgence induisent des situations de transit qui se déclinent en une succession de sorties et de renouvellements d'entrée. Ce sont des situations théoriquement passagères qui par absence d'issue se stabilisent. Ainsi, ce qui est conçu comme étape se transforme en un état continu.

« On est pris dans des filets de difficultés, d'orientation, de sortie. On a le problème des sans papiers, les problèmes de ceux qui sont sans désir, objectif et but. Des gens pris dans de grosses difficultés économiques et qui sont hors circuit parce que cela fait plus de 4 ans qu'ils ne travaillent plus. Les jeunes de moins de 25 ans qui sont en échec scolaire et familial. Quand ils ont fait tout leur tracé, il n'y a plus rien »².

2.3 La sédentarisation : un paradoxe actuel

« La sédentarisation fait que les deux plus grands centres³ ne répondent plus à la demande initiale. Les gens sont chez eux depuis plus d'un an, voire deux ans. Mais s'ils se sédentarisent, c'est bien parce que derrière ils n'ont rien. Forcément si l'urgence devient quelque chose qui sédentarise, cela produit de l'accumulation »⁴.

La question de la sédentarisation se formule à partir des années 1990 au moment où s'observe la disparition des rythmes saisonniers qui faisaient de l'errance un problème conjoncturel. Cette tendance va nécessiter le maintien du dispositif hivernal sur toute l'année. Cependant, il faut y distinguer deux manifestations différentes : **la sédentarisation institutionnelle** où les « SDF » sont « en suspension d'errance » à l'intérieur des structures, et **la sédentarisation dans les espaces publics centraux** (appropriation considérée comme

¹ Extrait d'entretien avec le directeur d'un centre d'hébergement d'urgence.

² Extrait d'entretien avec la directrice d'un CHRS pour femmes.

³ L'asile de nuit Forbin et l'unité d'urgence de la Madrague.

⁴ Extrait d'entretien avec un agent du service Solidarité et Sécurité de la SNCF.

abusive). Certes, toutes deux sont interdépendantes et obéissent à une même politique globale, mais elles ne relèvent pas des mêmes instances locales de contrôle. Il n'y a de sédentarisation positive (stabilisation) que si les « sans » sont actifs dans leurs arrêts, s'ils acceptent le suivi social.

Une sédentarisation s'observe dès le premier niveau du dispositif d'hébergement à l'intérieur des centres et des accueils d'urgence. Pourtant leurs prises en charge sont théoriquement très courtes et supposent l'orientation rapide vers des structures d'insertion telles que les CHRS. Mais les centres d'urgence ont tendance à se transformer en lieux de vie et assument un rôle de logeur pour des résidents permanents.

La Boutique solidarité¹ compte 10 % de son public présent depuis son ouverture, il y a 8 ans. Une cinquantaine de personnes sont sédentarisées à l'asile de nuit à l'exemple de cet homme qui quand on lui demande où il loge, répond : « j'habite à Forbin » et commente : « cela fait 25 ans que je suis à Forbin, ce n'est pas toi qui vas m'expliquer comment fonctionnent les structures ! ». Il est un errant sédentaire tout comme cette femme âgée de 67 ans qui réside dans un CHRS du centre-ville depuis 25 ans. L'association SARA², gestionnaire de l'unité d'hébergement d'urgence de la Madrague, estime à 30 % son nombre de sédentaires, ceux qui viennent en permanence. Son objectif est de leur proposer une chambre en meublés, mais pour cela une étape de six mois psychologiquement et financièrement³ décisive est nécessaire pour atteindre à l'autonomie. Au final, en passant par cette association d'insertion, 25 personnes par an suivies par un éducateur sont relogées, alors que l'unité d'urgence en accueille quotidiennement environ 270.

P. est d'origine polonaise, il est en France depuis 1969 et resté longtemps sans papier. Il a vécu dans la rue durant 10 ans de 1986 à 1996, alternant entre squats, rue, hôtels à la Joliette et foyers. Il a voyagé à Paris où il a son frère, mais cette ville « est trop difficile », à St Etienne dans un foyer dont il se souvient avec plaisir puisqu'il restait ouvert toute la journée. Il a parcouru la Côte d'Azur des petits villages de l'arrière pays jusqu'à Monaco en s'arrêtant à Nice où « rien n'existe pour les SDF » et « où la rue est dangereuse car il y a du racket ». Il parle avec nostalgie de Grasses où on lui a ouvert les portes d'un foyer rien que pour lui. Là il connaissait tout le monde, les patrons de bar lui donnaient des paquets de cigarettes en échange de ses gravures. Il y retournerait bien, car « il n'y a pas de zone là-bas », mais il faudrait qu'il fasse suivre son dossier RMI. P. a attendu durant un an qu'il soit transféré de St Etienne à Marseille où il vit à présent dans un studio situé dans le 5^{ème} arrondissement. Il fréquentait le squat revendiqué du Caju dans la rue du Progrès à côté de chez lui, avant son expulsion durant l'été 1999. Il se rend par intermittence depuis 5 ans à l'espace Crimée où il essaye de se remettre à la gravure sur verre qui est son véritable métier. Des boulots, il en a fait : plongeur dans des restaurants à Juan les Pins, traducteur, vendangeur. Selon lui, « la vie de rue était plus facile il y a dix ans » parce qu'ils étaient en petits groupes et qu'il existait une solidarité qui a disparu. Ils dormaient sur la place du général de Gaulle avant qu'elle ne soit réaménagée, ils y faisaient des feux pour se réchauffer et manger. « Maintenant, il y a trop de monde dans la rue », tous ceux qu'il connaissait sont partis ou dorment dans des cartons.

¹ La Boutique solidarité marseillaise, Fondation Abbé Pierre, est la première à s'être ouverte en France, elle est aussi le premier accueil de jour marseillais ouvert en 1991.

² Service d'accueil et de reclassement des adultes.

³ Les 500 francs tirés sur le RMI et mis de côté chaque mois sont gérés par l'éducateur. Cette somme servira de caution.

Les squats sont devenus dangereux (viol, vol, meurtre). Quand P. squattait, c'était avec trois autres polonais dans un entrepôt. Ils buvaient tous beaucoup, « parce qu'il n'y avait rien à faire d'autre » et avaient un coq qu'ils faisaient boire pour qu'il en perde ses heures. P. a préféré les hôtels, même si dans le premier il n'y avait pas de chauffage et que la douche coûtait 15 francs. Mais le quartier de la Joliette, il ne l'aime pas car « trop dangereux quand tu rentres la nuit seul ». Il évoque ces jeunes en scooter qui braquent les gens. Il porte la cicatrice d'un homme qui a voulu l'égorger. P. a fait des séjours au centre de la Madrague, mais « c'est trop rigide et trop éloigné du centre-ville ». D'ailleurs, « les grands centres ne peuvent être gérés que militairement ». P. est à présent un « solitaire » car être avec quelqu'un, personne ou animal, représente à ses yeux une contrainte. Il connaît les personnages clés du monde de l'assistance marseillaise et se rappelle avec amitié de certains qui lui ont donné de « sacrés coups de main ». Surtout cet homme, président d'une association de lutte contre la toxicomanie, qui lui a prêté un local durant trois mois pour qu'il y réalise ses gravures. Et cet autre, aujourd'hui directeur d'un centre d'hébergement, qui a été son éducateur pendant longtemps.

Les sédentaires, nommés aussi « les chronicisés », constituent pour l'assistance le degré le plus bas du « panel SDF ». Ils sont souvent assimilés à des malades mentaux, mais n'est-ce pas parce qu'ils signent un mal fonctionnement structurel ? Il est préférable pour les institutions sociales d'avoir des usagers qui rentrent et sortent, font des retours dans la prise en charge plutôt que d'abriter en permanence des assistés. Passé le niveau de l'urgence, pour celui de l'insertion, la catégorie des « sédentarisés » disparaît car les CHRS qui fonctionnent en liste d'attente « ne sont pas là pour laisser les gens se chroniciser »¹. Elle est donc remplacée par une nouvelle : « ceux qui font des aller-retour ». C'est avec eux que les centres de réinsertion sociale peuvent travailler puisque que chaque retombée dans la rue ou dans la galère logeuse porte les germes d'une « rédemption sociale ». Ces sorties sont des temps de transit nécessaires à la « cure », elles sont appelées « délais de carence ». C'est en quelque sorte l'épreuve du feu qui fait la preuve d'insertion.

Pourtant si l'on s'attache aux causes organisationnelles, on se rend compte que peu de « SDF » peuvent échapper à la stagnation car la sédentarisation est directement induite par la saturation du dispositif d'hébergement. En octobre 1999, 30 à 40 « SDF » étaient refusés chaque soir au portail de l'unité d'urgence de la Madrague. Après la période d'hiver, le centre qui est financé pour 220 personnes, continuait à tourner à 300. Quand il est plein, la priorité est mise sur les jeunes dont l'affluence depuis le nord de la France et les pays de l'Est alarme les pouvoirs publics.

« C'est un cercle infernal, ça tourne. Tous les centres sont complets, les gens vont d'un service à l'autre, ils font tous les services du département. Ils arrivent à 22 heures ou à minuit, ce n'est pas à cette heure là qu'on fait un travail éducatif avec eux »².

L'archipel assistanciel établit des catégories de publics selon les types et les temps passés dans les dispositifs. Y avoir une longue biographie est handicapant et des listes noires sont dressées par certains centres.

¹ Extrait d'entretien avec la directrice d'un CHRS pour hommes seuls.

² C. Gremion, S. Lipiansky, *L'accueil des sans abri dans un département d'Ile-de-france. L'exemple de la Seine-Saint-Denis*, 1998, pp.29-30.

C'est peut-être pour cela que de nombreux « SDF » essaient d'avoir le moins de contact possible avec l'institution. Cet univers se caractérise par **le décalage constant entre les représentations de l'assistance sur l'assistance et ses fonctionnements réguliers** dans lesquels la sédentarisation sert d'abord à la prise de repère et à l'apprentissage de la régularité avant de se transformer en absence de « volonté de s'en sortir ». Le système d'assistance trace et impose aux errants une routine tant sociale que spatiale. En fixant et cernant, il oblige à la sédentarisation et gère les stocks des « sans débouché » en créant des flux et reflux internes. Même sédentarisé, le « SDF » est pris dans un temps toujours provisoire.

Le projet régulateur s'annule souvent dans cette tension paradoxale entre le rapport au territoire (sédentarisation) et la gestion des flux (nomadisation). Plus que limiter les flux, il semble que le dispositif actuel les provoque de l'intérieur obéissant à l'exigence gestionnaire du *turnover*. Par ses occupations, le « SDF » va à l'encontre du principe de circulation qui normalise les comportements dans les espaces urbains. Il est donc constamment en relation avec les détenteurs de la légitimité publique pour qui l'appropriation errante est synonyme de sédentarisation. La sédentarisation, vue par les institutions de contrôle, ce n'est pas être là tout le temps, mais être à des endroits précis dans la ville, ceux dont la densité et la mixité des publics établissent l'urbanité. Inversement « dé-sédentariser », c'est faire bouger vers des espaces moins denses ou des lieux spécialisés. La tendance, souvent contrariée, des pouvoirs publics est donc d'annuler la visibilité urbaine des « SDF » et de créer des espaces de vie clos qui leur soient propres.

L'errance, avant d'être une question sociale, est d'abord un problème politique (le vagabondage) où se condensent les représentations majeures des temps. Elle est devenue un thème de la vie sociale à partir du moment où elle a dérangé la communauté entière et non plus seulement les autorités. La protection des espaces publics en fait à présent une question de politique urbaine qui se construit dans l'ajustement entre **le désir récurrent d'éloignement et le devoir de solidarité**.

3. LES CATEGORIES INSTITUTIONNELLES

Le terme errance est aujourd'hui appréhendé dans son entière négativité car il semble marquer l'installation dans l'erreur, erreur sur son identité et sur sa relation au monde. Le travail social le définit à l'aide de la notion de vide : vide de projet, vide affectif, vide de corps, vide de lien et vide d'espace au sens d'absence de repères sédentaires. Parallèlement à l'explication par le vide à tendance psychologique, la théorie sociologique dominante fait de l'errance une contrainte, non ou peu articulée au lien social, qui ne résulte pas des lacis de la vie urbaine. Alors, ses contenus culturels, ses manières d'errer, bien qu'ils existent, ne dépendent que fort peu de l'errant lui-même. Une position inverse se trouve dans la perspective de l'acteur selon laquelle le « SDF » choisit ses propres circuits institutionnels et souvent les instrumentalise tel un « profiteur » tout juste prêt à se transformer en « parasite » de l'assistance. Cette dernière interprétation puise ses appuis dans une théorie du choix de pauvreté qui est sujette à de nombreuses critiques. Au-delà de leur différence, ces deux courants sont construits sur une même pensée binaire qui place face à face le « SDF », l'individu désocialisé, et l'institution, le système resocialisant. Entre n'existent que des rapports d'exclusion ou d'insertion pour surmonter le vide d'existence. Mais beaucoup d'errants ne sont pas des exclus au sens d'une absence de liens qualifiés, car ils développent de nombreuses stratégies d'adaptation face à un système parfois trop formaliste. L'errance ne fait pas communauté inclusive ou exclusive. Dire que l'errance « fait monde » reviendrait à soutenir qu'elle participe d'un ensemble particulier ayant ses propres normes internes, formant ainsi un univers hermétique qui ne serait accessible qu'aux semblables. A l'inverse, écrire que l'errance « fait milieu » cela signifie que s'y mêlent et s'y croisent plusieurs formes sociales. L'errant est ainsi toujours placé entre d'autres : groupes sociaux, acteurs, rôles, figures, logiques économiques et systèmes politiques ; placé entre d'autres : pays, villes, quartiers, lieux, routes, places, rues, abris, institutions.

Si l'on s'intéresse à ce que véhiculent les discours *de* et les analyses *sur* l'exclusion¹, comment faire pour ne pas user des catégories institutionnelles et des représentations dominantes ? Les concepts de l'assistance, les notions des politiques publiques et les théories sur la pauvreté sont des représentations comme les autres qui surplombent et encadrent notre appréhension des phénomènes de « grande » ou de « petite » précarité, de « misère blanche » ou « noire »². Depuis les années 1980, avec l'apparition de ce qu'on a appelé « les nouveaux pauvres » et aujourd'hui avec les « working poor », l'errance comprise comme multi-résidence s'est étendue à de nouvelles populations caractérisées essentiellement par le manque. Mais tandis que ce phénomène social est indissociable d'une problématique sur la mobilité, la population désignée se classe selon les critères du manque. En effet, les tentatives de définition et de circonscription procèdent toutes par cet attribut ou défaut.

¹ L'exclusion est devenue cette notion par laquelle sont nommées et pensées les questions de la pauvreté, de l'inégalité et de la citoyenneté, mais ses fondements restent moraux avant d'être sociaux. In Didier Fassin « Exclusion, underclass, marginalidad », *Revue Française de sociologie*, janvier-mars 1996, XXXVII-1, pp.41.

² Alors que les pauvres peuvent espérer gravir les échelons de l'aisance matérielle, les miséreux « n'y croient plus ». La misère est vue comme un univers étanche. Une fois rentré, il est quasiment impossible d'en sortir. Mais cet univers possède pour l'extérieur ces degrés de détresse. S'y distinguent une « misère blanche » qui se caractérise par une perte ; une « misère noire » qui ne frappe que les SDF et où les trois pertes sont consommées (logement, travail, famille) ; et une « misère absolue », celle des clochards, où s'ajoutent à souhait aux trois pertes : l'handicap physique, la maladie mentale, la drogue ou l'alcoolisme. Du point de vue de l'analyse, il n'existe pas de continuité de dégradation mais une rupture nette entre « misère blanche » et « misère noire », comme entre précarité et « grande exclusion ».

Le « SDF » est toujours rapporté à un manque actuel qui est le produit d'une conjugaison de pertes (logement, vêtements normés, travail). Les termes et les désignations se succèdent, les populations elles demeurent. Mais elles sont réduites à des catégories à partir desquelles elles acquièrent une existence théorique. Le contenu de l'exclusion est constitué de l'extérieur, dans le rapport aux institutions d'assistance. Son unité est fondée sur une caractéristique purement passive, « à savoir le fait que la société agit en sa faveur et traite avec elle d'une manière particulière »¹. De ce point de vue, ce qui définit d'abord les errants se sont les traitements institutionnels qui leur sont réservés.

L'exclusion reste par essence une catégorie d'action publique et de classement social, peu à peu élaborée par les soins des experts issus de l'action sociale et des sciences sociales. Tous ceux qui y sont rattachés ont une particularité sociale négative. L'errant, quand il est assisté, devient administrativement un « SDF ». Quand il l'est trop, il est un inapte.

3.1 - Le label SDF

« Quelqu'un qui a fait comme parcours l'hôtel, le CHRS ou qui dort dans sa voiture, c'est un SDF. Le SDF bouge d'un lieu à un autre, d'une habitation à une autre, qu'elle quelle soit. Le SDF n'est pas essentiellement le clochard qui fait la manche. Vous avez des gens qui sont SDF aujourd'hui et qui sont des gens très bien ». « Dans le sans domicile fixe, il y a le clodo, l'image d'Epinal et il y a le sans résidence stable. Ça monte, ça descend, ils vont dans les CHRS, ils sortent, ils peuvent aller à l'hôtel, on les croise dans la rue, ils peuvent être propres »².

Dans nos représentations, l'errance signifie toujours plus que la simple absence de domicile, elle participe de déviances morales. Mais un individu ou un groupe peut être errant tout en ayant un domicile. Ce qui interroge alors, c'est la nature de ce résidentiel (durée, salubrité, légalité). A travers la persistance des trois thèmes que sont la suppression de la mendicité, les mesures coercitives pour les oisifs et l'assurance d'un travail pour les pauvres, se maintiennent certains jugements, tel celui qui distingue le pauvre méritant de l'indigne ou celui qui fait du vagabond un étranger criminel ou encore celui qui traque le faux pauvre profiteur jusque dans les replis des circuits d'assistance. La permanence de ces représentations déstabilise le « chercheur de nouveauté ». Mais toute politique d'assistance ou de charité, d'aide ou de contrôle, s'appuie sur des images et des motivations, dites ou tues, qui l'orientent et l'informent. L'histoire politique de l'errance s'entremêle donc avec celle des représentations sociales qui semble épouser une autre temporalité, plus cyclique et souterraine. Ce qui oblige à avoir constamment présent à l'esprit la coupure entre la pauvreté en tant que situation et la pauvreté en tant que représentation.

La catégorie « SDF » résulte de toute une série de sélections et de hiérarchisations à l'œuvre tant sur le marché de l'emploi, du logement que du travail social. Mais conjointement à la mise sous regard de ce label de pauvreté moderne, l'invisibilité du continuum des conditions et des hétérogénéités individuelles demeure.

¹ Georg Simmel, *Les pauvres*, 1998.

² Extraits d'entretiens auprès d'acteurs institutionnels et associatifs.

« Il y a toutes les sortes de SDF, il y a des SDF qui sont chroniques, des SDF conjoncturels, des SDF accidentels. La notion peut recouvrir des choses totalement différentes, en partant de la personne qui est complètement à la rue, à celle qui est en voie d'insertion, qui est déjà dans l'amorce d'un meublé, d'un hôtel ou d'un CHRS, c'est-à-dire en vue de quelque chose »¹.

Le terme « SDF » tient lieu de label administratif qui semble avoir été créé pour ventiler le champ de compétences entre l'Etat et les différentes collectivités locales. Dans certains documents², il désigne les personnes ne faisant qu'occasionnellement appel à un hébergement en centre ou foyer et n'occupant pas un espace pouvant être défini comme un squat stable. Dans d'autres, sont considérés comme « SDF » celui qui est dans un squat ou celui qui n'a plus à la fois une adresse et une habitation. Inversement, ne sont pas considérés comme « SDF » celui qui est en CHRS et a une adresse postale dans une association ou celui qui est hébergé chez un tiers. Le « SDF », cet « homme français âgé de 30 à 59 ans à Marseille depuis plus de trois ans »³, devient alors celui qui « s'éternise » dans l'assistance, qui n'en sort pas. Les temporalités de prise en charge font de ce sigle un vocable déprécié qui va être connoté au plus bas des pages médiatiques. S'y substitue administrativement le SRS (sans résidence stable) qui correspond à la politique du *turnover* tandis que le premier, apparu avec la politique de l'urgence, évoque à présent la sédentarisation honteuse. « Sans Résidence Stable » est attribué aux personnes se trouvant en situation de précarité, et non pas en situation de pauvreté ou de misère, qui sont domiciliées dans une association. Mais cette nouvelle catégorie n'est à ce jour passée dans le discours commun. Elle est un terme purement technique qui correspond à la prise de conscience administrative que le sans-abrisme se déchiffre dans l'alternance rapide des hébergements. Une question se pose : le sans résidence stable correspond-t-il réellement à un public ou ne s'agit-il que d'un nouveau terme à point nommé pour invisibiliser la saturation des dispositifs de prise en charge ?

3.2 - La typologie institutionnelle

Les typologies construites couramment par les sciences sociales reprennent, consciemment ou non, les critères et rubriques utilisées par l'assistance et le travail social⁴. Elles sélectionnent des groupes ou des individus pour reconstruire a posteriori leur trajectoire sociale et expliquer leur situation de « grande » ou de « petite » détresse. Cette reprise des catégories expertes, comme base de sélection et point de départ de l'analyse, légitime la production même de ces taxinomies. Il existe une cartographie mentale des formes d'errance à Marseille. Plutôt que de formes, il s'agit de publics qui ne sont pas nés indépendamment du système d'assistance. Cette cartographie associe des territoires précis à des publics spécifiés et s'alimente bien souvent dans ce mythe d'une Marseille ville dangereuse, ville de rumeurs et de faits divers. Mais elle sert aussi d'outil pour la décision et la planification d'une politique de solidarité.

¹ Extrait d'entretien avec le responsable du service Santé-RMI au Conseil général.

² Bilan d'activités 1997 du Solidaribus, Conseil général.

³ Idem.

⁴ A titre d'exemple, la typologie des bénéficiaires de l'action sociale effectuée par le sociologue Serge Paugam se base sur le degré d'intervention : « assistés » pour les interventions régulières, « fragilisés » pour les interventions ponctuelles et « marginaux » pour l'absence d'intervention. In *La disqualification sociale*, PUF, 1993.

« Le grand alcoolique va systématiquement dans le centre-ville, il va essayer de trouver quelques pièces de monnaie pour pouvoir se payer sa bouteille. La personne de l'Est va prendre position à des carrefours stratégiques de la ville pour faire la manche, vendre le Macadam. Ça c'est un peu fini. Entre temps, ils fréquentent une association. Après vous avez les 18-25 ans, ils vont plus facilement vers les lieux où il se passe quelque chose, par exemple, chez nous. La masse des RMistes fréquente les accueils de jour et l'ensemble des associations. Ils passent leur journée à faire le tour. Ils commencent à l'ADJ Marceau, ils boivent le café, après ils font leur tour toute la journée, pour revenir ici le soir »¹.

Parmi les représentations opérant dans l'univers de l'assistance marseillaise, une série de catégories, répondant à ces ordres et repérées dans les discours institutionnels et associatifs, émergent. Chaque catégorie est associée à un circuit assistanciel précis de telle sorte que les mobilités errantes sont pré-formatées. Les représentations sociales se répercutent sur les représentations urbaines et vice versa. Des légendes urbaines se créent et circulent mettant en scène des personnages symboliques de l'errance, qui est appréhendée alors en tant que « monde » à part entière basculant vers le Milieu au sens d'organisation maffieuse et criminelle.

Le clochard ou « celui qui refuse les structures »

Parmi les « SDF », « ceux qui refusent les structures » forment une catégorie de la réticence qui « dérange » les pouvoirs publics et interroge les travailleurs sociaux parce qu'elle ne vient pas chercher d'aide. Les raisons avancées par les spécialistes du social se déclinent sous la forme du refus dont le revers implicite est le choix consenti de la détresse : refus de la contrainte, refus de la collectivité, refus de se séparer d'un animal, refus d'être aidé. Pour établir un contact avec cette catégorie fuyante, la plupart des acteurs de l'urgence se prononcent en faveur du développement de dispositifs mobiles. Tout comme aux clochards², il est reproché à ceux qui « échappent » aux structures d'avoir érigé leur statut de désocialisé en mode de vie témoignant de leur inadaptation sociale. Cette question du mode de vie réside dans ce qu'il convient d'appeler la « théorie du choix » qui circule comme un implicite au cœur des représentations s'exerçant sur l'errance. Elle légitime l'impossible prise en charge de certaines catégories de « sans » et permet à certains de dire : « ce n'est pas stressant pour eux la vie à la rue car ils l'ont choisi »³.

Les compagnons d'Emmaüs

« Ce ne sont pas des sans domicile fixe, ils ont tous un toit, peut-être avant. Il y en a très peu, en principe ils viennent tous de foyers ou d'autres communautés. Il n'y en a pas qui arrive directement de la rue. S'ils viennent, ils ne restent pas car ici il faut travailler »⁴.

¹ Extrait d'entretien avec le directeur d'un centre d'hébergement d'urgence.

² André Vexliard, *Le Clochard : étude de psychologie sociale*, 1957.

³ Extrait d'entretien avec un employé d'un dispositif mobile.

⁴ Extrait d'entretien avec le directeur d'une communauté Emmaüs marseillaise.

Ici, c'est une certaine mystique du travail qui fait sortir de la catégorie de «SDF». Car dans les communautés Emmaüs, la rénovation des objets est censée produire une réhabilitation de la personne. Mais la moyenne d'âge des compagnons a rajeuni. Auparavant, il s'agissait d'hommes qui avaient un métier et un passé. A présent, la ferraille et les cartons ne marchent plus, et ce sont plutôt des savoir-faire qui sont requis. En France, ce sont 4000 compagnons qui séjournent dans les 104 communautés existantes. Ils sont répartis selon trois classes d'âge qui correspondent à trois phases¹ de vie : l'espérance subjective de la réinsertion pour les 18-29 ans, l'acceptation pour les 30-40 ans et le vieillissement précoce pour les 45 ans et plus. Sur la ville de Marseille, deux communautés sont en place : une dans les quartiers est, l'autre au sud. Elles comportent toutes deux des ateliers de travail et sélectionnent les entrants selon l'origine, l'âge et le degré de « handicap » (alcool, toxicomanie...).

Les sans papiers

Aujourd'hui, la question des sans papiers est transférée à des organismes dont l'activité n'a pas statutairement un caractère politique mais un caractère humanitaire et social. Ainsi à Marseille, les demandes de domiciliation sont gérées par la Préfecture qui renvoie le suivi des dossiers vers des associations telles que le Secours catholique, la Boutique solidarité, le Secours populaire et autres. Alors que certains accueils de jour refusent les étrangers, pareillement les centres d'hébergement d'urgence ont durci leur politique ne pouvant « recevoir indéfiniment des personnes en situation d'irrégularité » et se transformer implicitement « en filière pour immigrés clandestins »². La catégorie du sans papier est proche dans l'ordre politique de celle du clandestin, qui est directement rapportée dans l'ordre sémantique à celle de l'étranger. Dans notre langue courante, le terme « clandestin » est indifféremment utilisé pour qualifier un étranger illégalement présent sur le territoire et un étranger embauché sans contrat. Ainsi, pour ce qui est du travail, le sens commun associe « clandestin » à « étranger ». Cette confusion « colle à la peau » des immigrants et n'est pas innocente puisqu'elle « fait converger les craintes des indigènes et une suspicion administrative »³. Parce que le sans papier comme le demandeur d'asile, le touriste ou le titulaire d'une carte de séjour temporaire se voient interdire totalement ou partiellement le travail, ils apparaissent en puissance comme des travailleurs illégaux. Plus globalement, le vagabond extérieur se voit à présent remplacé par le réfugié ou l'immigré.

Les « gens qui ont leur famille en Afrique du nord », les « gens des pays de l'Est »

A Marseille, la catégorie de « l'isolé maghrébin » est fortement représentée. Ces personnes se trouvent être soit des retraités sans droit (« papi maghrébin ») ou des travailleurs sans qualification victimes du chômage. Certains sont dans des foyers type Sonacotra depuis 25 ans, d'autres alternent entre l'hôtel, le centre et la rue. Leur nombre est estimé à environ 3500, soit à peu près 1000 personnes résidant dans les foyers de travailleurs, 1200 sinon plus dans les hôtels meublés, 1000 autres étant des passagers assimilés à des « touristes » et enfin 300

¹ Hervé le Ru, « Les communautés Emmaüs et le logement des sans-abri », in *Fondations* N°1, janvier 1995, pp. 61-72.

² Extrait d'entretien avec le directeur d'un centre d'hébergement d'urgence.

³ Alain Morice, « Travail illégal et séjour indésirable », *Hommes et Migrations*, 1995, N° 1187, pp.80-87.

personnes recensées par les structures d'hébergement provisoire.¹ A l'intérieur de la figure de l'étranger, à côté de « l'isolé maghrébin » viennent se situer les « bandes » des « gens des pays de l'Est ». Autour de cette catégorie récente de « SDF », peurs, rumeurs et fantasmes s'amalgament et se superposent au fait qu'ils sont supposés s'intégrer très vite en raison de leur facilité d'adaptation langagière et de l'absence du délit de faciès. Ainsi, ils sont distingués des "SDF" Maghrébins et sont paradoxalement considérés comme plus organisés, plus dangereux en même temps que plus « honorables » et « respectables ». Des comportements particuliers sont rapportés aux différentes origines : les Roumains « adorent bouger », ils passent par l'Italie et « déferlent sur la ville par dizaines » ; les Polonais sont sédentaires comme ceux de l'ex Allemagne de l'Est qui en théorie urbaine « hantent » certaines rues du centre-ville. Mais tous semblent se rassembler par nationalités sur des sites bien précis de Marseille avec à la tête de chaque groupe un meneur ou un médiateur qui parle forcément le français.

« Les gens de l'Est » apparaissent comme l'unique catégorie institutionnelle à laquelle est rattaché un partage strict des territoires et une intelligence de la ville au sens d'une mise en place de stratégies d'acteurs. Les « gens de l'Est » sont l'objet privilégié de rumeurs urbaines liées à l'errance criminelle. Ils sont vus, non comme des cas individuels, mais comme un individu-masse dont le contenu qualitatif est une pauvreté mafieuse organisée. A Marseille, plusieurs histoires dignes d'un roman policier sur le « Milieu » se sont entrecroisées, elles parlent toutes d'un émigrant russe dont le nom se modifie selon les rapporteurs. « Bourreau tchéchène » ou « travailleur intégré » ? Les versions se succèdent trahissant les opinions.

Famille et personne âgée

Passé les soixante ans, un « SDF isolé » est déjà mort ou a été pris dans un hospice. Pour le « vieux sans logement », il existe trois possibilités de sorties définitives : mourir à la rue, aller dans un hospice quand les revenus sont suffisants ou finir à l'hôpital. C'est pour ces raisons que beaucoup demeurent dans les centres d'hébergement d'urgence malgré la limite d'âge exigée et que leur existence n'est pas remarquée. Les familles et les personnes âgées sont aussi des publics tus par l'assistance du fait même du manque de dispositifs leur étant destinés. Pour les familles sans-abri, que l'on désigne plutôt sous le terme de mal-logés ou de sans-logis, la catégorie du couple en situation d'hébergement précaire et celle de la grande famille étrangère centralisent la question du mal-logement familial. Mais parce que les familles et les couples n'ont pas accès à l'accueil d'urgence, leur errance passe essentiellement par les hôtels du centre-ville ou via le réseau amical par une sur occupation familiale. Il existe peu de solution en terme de relais associatifs et quand elles fonctionnent, les familles étrangères se retrouvent dans de situations paradoxales prises entre court séjour et expulsion menaçante. Celles qui ont accès au FSL² sont de plus en plus des familles monoparentales.

¹ Gilles Ascarides, Salvatore Condro, Précarité à tous les étages. Essai d'analyse du traitement public d'une population particularisée : les « isolés du centre ville » de Marseille. Thèse de Sociologie : Université Aix Marseille I, 1999.

² Fond Social pour le Logement.

Femmes en crise et en rupture

De l'avis des structures marseillaises¹ accueillant un public féminin, le phénomène des femmes « désocialisées » s'est aggravé depuis quelques années. Mais les femmes seules ou avec enfants, les femmes battues ou prostituées, les fugueuses ne sont jamais assimilées dans le langage de l'assistance à des «SDF». Et si elles se retrouvent durablement à la rue, c'est alors l'appellation « cas psy » qui leur est réservée. Généralement, les femmes en errance sont prises en charge par le secteur sanitaire et social dans des dispositifs luttant contre la prostitution, les violences conjugales ou ceux spécialisés en direction des mères célibataires. Ainsi sur la ville, un seul accueil de jour² reçoit spécifiquement un public de femmes majeures dont 1/3 sont des adultes handicapés aux pathologies lourdes. Les femmes qui font la manche, elles, sont englobées dans la catégorie des « gitanes » pour lesquelles cette activité s'apparente à un travail régulier. Pour le public féminin, ce n'est pas la question du mal-logement qui est évoquée, mais celle de la rupture et de la crise domestiques. Comme le reflète ces paroles, il est admis que leur errance est provoquée par et dans l'intime : « ce n'est pas le problème du logement qui les fait venir en foyer d'urgence, c'est la situation qui n'est plus tolérable de l'intérieur »³.

Quatre sous-ensembles sont distingués à l'intérieur de cette unique catégorie féminine : les personnes en crise, les personnes en marginalité chronique, les routardes souvent étrangères qui pratiquent une errance interprétée comme « initiatique » et les « petites jeunes » en conflit avec le modèle parental qui soit se font mettre dehors, soit quittent leur famille. Mais ces dernières appartiennent également à la vaste catégorie des « jeunes en errance » qui rassemble les jeunes en fugue, les jeunes des quartiers, les jeunes clandestins et les jeunes en couple.

La rue reste essentiellement un territoire masculin et l'errance féminine demeure moins visible du fait même qu'elle n'emprunte pas, pour ainsi dire, les mêmes chemins que celle masculine. Il y a donc peu de femmes qui restent seules à la rue, ou elles se mettent en couple et trouvent la protection d'un homme ou bien elles « s'en sortent » par des formes de prostitution ou encore, si elles ont des enfants, elles sont rapidement prises en charge par le dispositif d'assistance. Cependant, même si à Marseille le phénomène de jeunes filles de la rue ne s'observe pas, il semble néanmoins nécessaire de ne pas les assimiler aux personnes prostituées. L'assimilation des filles *dans* la rue à la prostitution est l'un des facteurs les rendant moins visibles aux personnes extérieures. Leur présence bouleverse les valeurs et les représentations des adultes, le malaise s'installe et l'explication passe par une pathologisation de la fille et de sa famille. A Marseille, comparée à l'errance masculine, l'errance féminine est balisée par des espaces intérieurs comme les bars, les hôtels et foyers, les *backroom* des boîtes de nuit.

S. a 20 ans, elle est née à Calais et est à Marseille depuis deux mois. Elle est venue en voiture avec son copain qu'elle voulait suivre. S. dormait avec lui dans sa voiture et allait se laver à l'ADJ Marceau. Suite à leur rupture, elle est restée une nuit dehors. Elle s'est baladée seule, est allée à la gare St Charles faisant comme si « elle attendait un train » et a rencontré des jeunes qui lui ont indiqué le n° du 115.

¹ Proportionnellement, il existe plus de structures destinées aux femmes que de structures destinées aux hommes sur la ville de Marseille.

² L'accueil de la fontaine St Vincent situé sur le boulevard Baille dans le 6^{ème} arrondissement est tenu uniquement par des femmes bénévoles de l'association caritative St Vincent de Paul.

³ Extrait d'entretien avec la directrice d'un CHRS pour femmes.

S. est restée 4 jours au foyer d'urgence de la Roseraie avant d'être hébergée dans le quartier du Vieux port chez son nouvel ami, d'origine algérienne, qui est commis de cuisine. Elle dit « qu'il est sympa mais que cela ne va pas durer » et cherche un autre foyer. Tous les jours, elle va à l'ADJ où elle est domiciliée, puis à l'ANPE, parfois à la mission locale pour voir s'il n'y a pas un contrat. S. a un BEP en « force de vente ». Elle a travaillé quelques temps au noir dans une boulangerie à Calais¹.

Les jeunes

Le constat de l'augmentation des 18-25 ans dans les centres d'hébergement et des mineurs à la rue s'est accompagné d'un discours sur la déstructuration grandissante de ces jeunes qui n'arrivent plus « à entrer dans les cadres » prévus, sont sujet à une violence qui n'est plus réactive mais inhérente et sont happés par la délinquance². Pour cette population, comme pour les enfants des rues, le terme de « SDF » disparaît au profit de celui « d'errance » et ce jusqu'à la trentaine. Cette limite marque un tournant dans la vie sans domicile, du moins du point de vue de la pensée assistancielle car « vers 30 ans, ils ont envie de se stabiliser, de faire un travail psy »³. Cette pensée typologise donc l'errance juvénile à partir du critère d'âge qui sépare les jeunes majeurs issus des quartiers marseillais dits « difficiles » ou venus d'autres régions de France, des jeunes mineurs fuyant les foyers de l'enfance ou le pays d'origine. L'enfant qui habite la rue n'est pas appelé un « sans domicile fixe ». Il est « enfant des rues » ou « jeune errant », ce qui reflète son inscription potentielle dans la durée. Inversement, l'adulte est caractérisé comme ayant perdu de façon transitoire un statut, celui de possesseur de domicile. Dans les représentations courantes, « l'appartenance à la rue apparaît presque acceptable pour l'enfant, intolérable pour l'adulte. Le premier peut y apprendre des choses, le second ne peut qu'y perdre sa dignité »⁴. Parmi ces profils hétéroclites, allant du marginal qui rompt avec ses liens familiaux et son lieu d'origine, à l'assisté professionnel qui est un consommateur du « libre service social », au déviant qui a un comportement éloigné de la norme et un rapport à la loi qui pose problème, jusqu'au jeune couple qui n'a jamais eu d'appartement et qui a fait les foyers de l'enfance, cinq sous-catégories se dégagent spécifiquement : le jeune des quartiers, le routard, le zonard, le jeune en rupture et le mineur étranger.

A Marseille, c'est en 1994 avec le Contrat de Plan, que la réflexion sur le problème des jeunes s'engage. Un groupe de travail sur la sécurité et la prévention dans l'hypercentre pose la question de l'errance juvénile car 50 à 60 jeunes, traînant dans les rues, « causent des dégâts » devant une mairie de secteur et échappent aux dispositifs traditionnels de prise en charge. Un problème est repéré, une catégorie institutionnelle naît - « jeunes errants » - et une association spécifique est créée. Elle agit au départ à la demande des institutions en charge des politiques publiques territorialisées⁵. Visant l'intégration des enfants étrangers, il s'agit pour elle de développer une gestion territoriale des problèmes qu'ils posent. Le seuil de tolérance concédé aux jeunes est dépassé.

¹ Nous remercions Hélène Padovani pour ce parcours.

² Pour Loïc Wacquant, la prétendue explosion de la délinquance juvénile est un artefact. Il note que la délinquance des mineurs en France ne fait que suivre la tendance globale des infractions, mais par contre de 1994 à 1997 alors que le nombre total des faits de délinquance décroît le nombre des mineurs mis en cause s'accroît. *Les prisons de la misère*, 1999, p.58.

³ Extrait d'entretien avec un éducateur spécialisé.

⁴ Stéphane Tessier, *L'enfant des rues et son univers*, Syros, 1995, p.24.

⁵ Ville, Mission préfectorale politique de la ville, Fonds d'action sociale, DDASS, Protection de l'enfance.

Ce qui relevait jusque là de l'action des travailleurs sociaux est maintenant décidé avec les autres acteurs locaux. Puis c'est l'errance résidente, celle d'un quartier précis, celle d'une place de marché qui donne lieu à des attroupements nocturnes incivils, qui sert de déclencheur à la création d'un dispositif mobile préventif. Son action consistera premièrement à faire éclater les groupes d'errants qui se délayeront sur le centre.

La question de l'errance s'est cristallisée à Marseille autour de ce profil insécurisant : le jeune-SDF-étranger¹. Cette assimilation fait que ce phénomène est d'abord envisagé sous un angle sécuritaire. La tendance criminologique actuelle est celle d'un retour au registre « causal individuel » pour expliquer la condition de pauvreté et ses portraits types (SDF désorienté et immobile ; jeune errant délinquant et vagabond). Elle explique l'errance par des critères individuels (le cas, la crise), érige des figures du « nouveau nomadisme branché » en prônant la rationalité urbaine du déviant et fait à minima le présupposé d'un « choix de pauvreté » inhérent à tout individu qui se trouve « sans », alors qu'il est assigné à l'inégalité.

T. est majeur, il est tunisien. Il « traîne » toutes les nuits sans exception à la gare St Charles où il retrouve un groupe de jeunes. T. est un errant nocturne. Chaque soir il se rend à la gare et y reste jusqu'à trois heures du matin, puis il « descend » en ville, souvent vers les allées Gambetta. Il semble survivre de la prostitution occasionnelle, mais n'en parle jamais. T. a disparu de Marseille durant un an pour l'Angleterre ou la Hollande. Les éducateurs qui le suivent depuis trois ans le ramènent ici ou là, ils sont sur le point de lui obtenir une pension Cotorep et un hébergement au CHRS de l'Armée du Salut. Après des séjours répétés au centre d'urgence de la Madrague, à l'automne 1999, son frère l'héberge dans sa chambre au foyer Sonacotra de la rue Félix Pyat. Ils logent tous les deux au 9^{ème} étage dans 12 m². Son frère âgé de 23 ans travaille pour l'instant au marché aux Puces et cela dès 6 heures du matin. Auparavant, ils vivaient à trois dans cette chambre, le second frère a « craqué ». Le premier se plaint de payer à lui seul le loyer de la chambre (700 francs par mois) alors que T. ne participe pas et « dort toute la journée ». Ils réfléchissent ensemble à quelle adresse donner pour refaire sa carte de séjour d'une durée de trois mois. Son frère refuse qu'il donne l'adresse du foyer, le mieux est donc qu'il donne celle de son père vivant à Marseille. Passées quelques semaines, T. se fera « virer » par son frère et retournera dans la rue. Au printemps, il fréquente l'accueil de jour de l'espace Crimée où il se rend avec son autre frère, dans la rue aussi. Il n'a toujours pas de papiers d'identité et est logé en hôtel pour trois jours par une association. Son frère a été hébergé au CHRS de l'Armée du Salut rue Félix Pyat, mais sa prise en charge n'a pas été renouvelée. Il est en attente d'une prise en charge par le foyer de la Roseraie dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille. En 2001, T est incarcéré. Il est accusé d'avoir servi d'intermédiaire entre mineurs et adultes pédophiles. Il écrit à son éducateur qu'il se fait violer en prison.

¹ Des articles, dans la presse locale, évoquent ces 300 à 400 jeunes qui se regroupent en bandes pour faire front à la violence des rues, volant ou se prostituant. Marocains, Algériens, Kurdes, Albanais, Croates, ils marchent sur la Canebière où « ils passeraient presque inaperçus puisqu'ils ressemblent aux petits maghrébins des quartiers nord ».

Les « cas psy » : le toxico, le sortant de prison, le grand alcoolique

Ces trois figures de l'assistance sont des catégories limites, prises en charge à rebours parce que relevant aussi de politiques répressives. La cause de leur détresse n'est pas reliée à l'absence de logement, mais à des conduites additives.

L'univers carcéral et celui de la toxicomanie fonctionnent comme des vases communicants, les jeunes de 18 à 30 ans y sont largement représentés. Mais sortis de prisons, ils ne leur restent que les accueils de jour, les hôtels et les centres d'hébergement à l'exemple de cette jeune fille de 21 ans qui a déjà fait trois aller-retour entre la rue et la prison et qui passe de l'accueil de la Fontaine St Vincent pour laver ses affaires, à Médecins du monde pour se faire soigner, puis à l'hôtel. Aujourd'hui environ 10 % de la population du centre de détention des Beaumettes à Marseille sont des sans papiers détenus dans les conditions les plus difficiles, ils sont souvent condamnés à la double peine (incarcération puis interdiction de territoire). Pour eux, la sortie de prison rime généralement avec expulsion vers le pays dit d'origine¹ où parfois l'emprisonnement se répète. Les « grands alcooliques », pour une part ramassés par le Samu social le soir, sont globalement assimilés à des « vrais clochards », à ces « gens qui n'auront jamais de logement parce qu'ils refusent l'idée même d'avoir un appartement »². Et ce refus de sédentarité qu'il soit fantasmé, réel ou induit par l'assistance, est l'indicateur de problèmes psychologiques. La doctrine en cours prétend qu'une personne ayant été longtemps sans domicile ne peut s'adapter directement à et dans un logement autonome, car elle se retrouve face à elle-même, emprise par ses peurs, dans un substitut de prison. Il lui faut donc passer par des phases et des lieux transitionnels. Mais leur long passé d'errance range ces « SDF » parmi les « causes perdues », comme des « indébrouillables » de l'insertion qui « n'auront jamais de logement »³, ces « cas psy » qui parce « qu'ils sont à la rue depuis trop longtemps ont du mal à retrouver le circuit »⁴ normé.

« Un jour, j'en ai emmené un à l'hôpital et je me suis fait jeter : « je vous l'amène, il s'est évadé de chez vous, il est en crise sur la Canebière ». On me répond : « il ne s'est pas évadé ». Et nous, on nous appelle, on nous dit de l'enlever de la voie publique. Ils l'ont gardé quatre jours. Puis, je l'ai retrouvé dans les buissons, tout propre. Il ne savait pas comment il était revenu »⁵.

Les fous sont ces personnages notoires de l'errance marseillaise connus de toutes les équipes mobiles et reconnus comme étant des « cas psy » par tous les services. Sur ces sédentaires de l'espace public, les pressions des commerçants, des habitants et des politiques s'exercent régulièrement et les regards apitoyés se posent. O. et R., A., B., P, V. sont au cours Belsunce ou aux alentours de la gare St Charles, aux Réformés ou sur une place. Ils ne se lavent plus, vivent de poubelles et de charité et font des séjours réguliers mais non régulés en hôpital psychiatrique. Car on attend toujours la crise, la violence, la plainte et l'excès pour les prendre en charge. Est-ce la rue qui entraîne des troubles ou est-ce que ce sont les troubles qui entraînent la rue ? La catégorie du « cas psy » fait passer d'une typologie que l'on pourrait dire « neutre » à un classement d'errants basé sur des opérations de jugements internes.

¹ Beaucoup n'ont d'ailleurs que très peu de liens ou pas du tout avec leur pays d'origine puisque leur famille vit en France.

² Idem

³ Extrait d'entretien avec un travailleur social s'occupant du FSL.

⁴ Extrait d'entretien avec un médecin d'un CMP (centre médico psychologique).

⁵ Extrait d'entretien avec un employé de la BRC.

Parallèlement à cette première classification procédant par catégories d'âge, de sexe, de nationalités et de stigmates, une seconde se superpose. Elle puise ces échafaudages dans une série des jugements moraux et a pour référents la figure récurrente du profiteuse et la catégorie non social du « cas psy ».

Les professionnels de l'errance

Les professionnels de l'errance se sont ces intermittents du social, vaguant de service en service jusqu'à épuisement. Ils sont aussi dénommés les « tournants » ou les « routards » du fait qu'ils tournent dans le système « sans jamais quitter la rue parce qu'ils y sont bien »¹. Toutes ces dénominations sont des reflets du « mauvais pauvre », image qui échappe à une catégorie précise de public puisqu'elle a toujours été une catégorie morale de l'assistance². Double image d'ailleurs, puisque l'état extérieur (la pauvreté aterritoriale) signe un état intérieur (l'abus immoral). Elle touche tour à tour le jeune, le nouvel arrivé et l'étranger. Le mauvais pauvre est à présent ce « faux SDF », RMiste ou pas, qui exerce un travail au noir ou fait la manche en profitant des associations. Il est entre autre perpétuellement soupçonné de revendre des colis alimentaires ou des vêtements donnés.

« Ce sont des personnes qui ont les papiers de pauvre, qui trafiquent de droite à gauche, qui se servent du système et le connaissent par cœur et qui s'enrichissent. Par exemple, les Algériens, on n'a rien contre eux, ils roulent en Mercedes, ils trafiquent et ils ont des villas en Algérie. Ils sont plus psychologues que le psychologue, eux, on les met à la porte. Je ne vais pas mettre de l'argent de ma poche pour des gens qui vont revendre un colis alimentaire ou des habits. Il y a des gens qui ont 20 colis qui vont à droite et à gauche, et ensuite qui vendent ces colis pour jouer au tiercé, boire leur pastis etc.... Cette forme d'égoïsme fait que la pauvreté cachée, celle que l'on voudrait secourir, nous ne l'avons pas »³.

Qu'est-ce que la pauvreté cachée, celle qui se sent si honteuse qu'elle ne s'avance pas dans les assistances ? Celle qui se sent si flouée qu'elle y a renoncé ? Celle qui demeure dans les dispositifs presque à jamais ? Si tous parlent d'elle, personne ne sait où la trouver. Mais il est certain qu'elle est méritante en contraste avec cette pauvreté visible, qui elle se met en avant, qui elle se met en scène et que l'on connaît déjà trop.

Les personnages symboliques

Les personnages symboliques tiennent les rôles clés de la scène assistancielle dirigée par les théories de la pauvreté. Ils ne sont que des êtres imaginaires, aux costumes caricaturaux, servant de gardes fous aux dérives individuelles et à la complexité sociale. Sans doute, au-delà du local et par delà le post-modernisme, leur distribution est identique partout.

¹ Extrait d'entretien avec la responsable d'une résidence sociale.

² Philippe Sassier note que la racine du mot « pauvre » vient de *rush* et par extension *rasha* signifie le pécheur. Ce double sens s'incarne dans le personnage biblique de Job. In *Du bon usage des pauvres. Histoire d'un thème politique, XVI-XX ème siècles*, 1990.

³ Extrait d'entretien avec un membre d'une association caritative.

Le principe de cette mise en scène se fonde sur l'antinomie entre « celui qui s'en sort » et « celui qui ne s'en sort pas », le bon et le mauvais sujet de pauvreté, le bon et le mauvais objet de l'insertion. Ces deux répertoires sont incarnés ou assumés par différents personnages tels que le volontaire, le méritant et le digne, puis de l'autre côté, l'ancré, le prédestiné et enfin le fou.

Celui qui s'en sort, même sans sortir des dispositifs, est celui qui maintient son statut social malgré tout, tels ces diplômés, « intellectuels » venus de différents pays qui retiennent leur dignité en fréquentant les bibliothèques, s'isolent et ne se confondent pas avec le reste des «SDF» accueillis. C'est aussi ceux qui ont un statut de propriétaire ou de père de famille et qui font l'exception. Celui qui s'en sort par l'extérieur est celui qui a compris « la pédagogie » des rechutes et qui finit par trouver un travail reconnu, comme ce « grand alcoolique » viré d'une communauté Emmaüs qui y est revenu pour monter un atelier d'informatique ou encore comme ce « reconnaissant » devenu agent de gardiennage qui a donné rétrospectivement 500 francs à l'association référente.

Appréhendée comme un état, l'exclusion a longtemps renvoyé à la condition sociale des exclus du travail. Mais parce que le principe de rupture peut aussi se chercher dans la zone de consommation, l'exclusion évoque aujourd'hui cette double distance à la norme de consommation et de production. Cette distance est considérée le plus souvent sous l'angle de la désinsertion sociale conduisant à la désocialisation ou, pour varier les termes et épouser les temps, à la disqualification¹ et à la désafiliation². Mais envisagée comme un processus, elle permet de retracer les formes d'arrivée des individus dans cet état de pauvreté, ainsi ce sont leurs trajectoires qui les identifient comme exclus. Deux schémas d'interprétation se construisent le long de cette catégorie de population qui forme un continuum théorique allant des précaires aux « grands pauvres » : la reproduction, issue du modèle du quart-monde, pour les exclus installés dans le système d'aides ; et l'accident pour les nouveaux accédants qui s'établit sur la vision fataliste des destins de pauvreté. De même, trois mécanismes d'entrée dans l'exclusion sont modélisés : l'empêchement, autrement dit, l'absence de formation ; le basculement, qui rajoute aux difficultés économiques la rupture familiale ; et la reproduction, qui s'inscrit dans l'histoire générationnelle des familles. Mais alors que les voies d'entrée sont connues, **paradoxalement les politiques sociales sont incapables de répondre à la question de la sortie de la pauvreté**. La notion d'exclusion ne saurait être explicative à elle seule, peut-être parce qu'elle est à présent saturée de sens.

¹ Terme utilisé par Serge Paugam.

² Pour Robert Castel, « le vieux peuple des paumés » du quart monde qui traverse l'histoire comme une allégorie du malheur correspond à la pauvreté résiduelle. L'auteur distingue donc entre ce reste de pauvreté, celui des éternels exclus de toute formation sociale, et la désafiliation qui est l'aboutissement d'un processus dynamique alimenté par une conjoncture nouvelle, elle correspond donc à cette pauvreté récente qui n'est pas inscrite dans une destinée. In *Les métamorphoses de la question sociale*, 1995.

4. LES TERRITOIRES DE L'ERRANCE

L'errance urbaine s'analyse à l'échelle locale dans l'imbrication structurelle¹ entre les pratiques spatiales et le dispositif assistanciel. Si comme nous le soutenons l'errance fait territoire, c'est à travers le jeu de connexions entre pratiques socio-spatiales et instances régulatrices (accueils de jour, centres d'hébergement mais aussi squats et squarts). La densité de population et la concentration de la pauvreté dans le centre-ville de Marseille induisent **une polarisation de l'errance** tant dans le sens physique d'une présence et d'activités² que dans celui public d'une attention redoublée de la part des autorités.

Un tropisme apparaît autour du centre vers les espaces portuaires de Marseille. L'errance s'étale en aires urbaines qu'elle qualifie. A la fixation des errants dans le centre, répond une tentative de « déportation » vers le hors. A la visibilité urbaine répond une invisibilisation par l'hébergement dans les structures d'aide. Mais un mouvement tropique n'existe que sous l'influence d'impulsions extérieures. Ces impulsions sont l'œuvre des dispositifs mis en place pour gérer la présence des personnes sans domicile fixe dans le centre-ville. La qualification spatiale ne peut donc se mettre en place sans la médiation de l'administratif. La polarisation et le tropisme forment un seul mouvement, l'un n'est pas antérieur à l'autre. Ce mouvement continu de fixation - défixation - refixation territoriales semble caractériser le traitement urbain attaché au phénomène de l'errance.

Marseille garde jusqu'à ce jour, malgré les nombreux projets de reconquête qui répondent à la volonté de changer l'image de la ville, un centre paupérisé. En un sens, cela maintient son seuil de visibilité et de tolérance face à une misère « noire » qui trouve sa place dans le continuum des précarités urbaines. Mais soutenir qu'à Marseille la pauvreté produit de la centralité, c'est mêler plusieurs regards :

Le premier porte sur la centralité spatiale, puisque dans le centre-ville réside une population largement précarisée qui est facilement assimilée à la figure de l'étranger, elle-même invoquée comme cause de la dégradation du cœur urbain. L'histoire des migrations explique cette localisation centrale des pauvres qui ailleurs sont rejetés en périphérie. Le second s'intéresse aux rapports sociaux. Il regarde comment les formes de pauvreté rentrent en proximité et décroissent les étanchéités sociales supposées, comment des pratiques se densifient créant des centralités. Le troisième relève d'une posture épistémologique qui a pour centre la pauvreté. Elle constitue le prisme par lequel peuvent se lire les réponses apportées par une société aux questions de la marge³.

¹ Au sens où elle est socio-historiquement construite.

² Nous parlons d'une errance qui s'entend sur d'autres dispositifs centraux que celui de l'institué. L'hypercentre commercial et de façon plus générale les quartiers centraux sont lieux de manche. Le marché aux puces (15^{ème}), celui de la Porte d'Aix ou le Vieux-port sont des lieux de travail informel.

³ Didier Fassin note qu'à l'origine de la notion de *marginalidad* en Amérique Latine, deux traditions sont invoquées : celle socio-économique de Marx et celle socioculturelle de l'École de Chicago avec son précurseur Georg Simmel. Cette dernière, prolongée dans ce qui est nommé « sociologie de la déviance », s'intéresse aux individus et aux groupes en marge de la société du fait de leur mode de vie et plus particulièrement au sans-abri, ouvrier migrant, et au « délinquant ». L'approche s'axe sur leurs inscriptions urbaines et leurs déplacements. Op. cit. pp.37-71.

D. a 20 ans, il vient de Toulouse où il a vécu jusqu'à 18 ans dans une cité des quartiers sud. Il a été en pension, a fait un CAP boulanger, a quitté l'école et a travaillé avec sa famille comme déménageur. A 18 ans, il est parti en vidant son compte des 17 000 francs que ses parents lui interdisaient de toucher. Il rêvait d'aller à Marseille car il connaissait toutes les histoires liées au grand banditisme. « Lui, c'était Marseille comme d'autres, c'est les Etats-Unis. C'est pour cela que tous les jeunes arrivent parce que cette ville porte un rêve ». Quand il a vu le boulevard d'Athènes, il était ravi : « tous ces bars ! ». Ils sont arrivés à vingt toulousains, d'autres sont repartis mais lui est resté. Il a commencé par loger pendant quatre mois à l'asile de nuit Forbin où il était le plus jeune. Puis il a travaillé au noir et a eu un appartement pendant un temps dans le quartier du Panier avec sa copine qui est tombée dans les cachets et ne voulait pas s'en sortir. Son job terminé, il n'a plus pu payer son loyer. Depuis, il est à la Madrague où « il est à peu près bien ». A son arrivée, il y avait « très peu de jeunes, mais depuis un an il y en a de plus en plus ». D. fréquente l'espace Crimée, mange aux restos du cœur à Bougainville mais comme cela s'arrête fin mars, il ne se nourrira plus le midi. Il refuse d'aller chez les Mères Thérèse parce qu'il a été malade deux fois et au foyer de la Trinité car les gens se battent pour avoir un ticket. « Il y a des structures sur Marseille même si elles ne sont pas géniales, par exemple Forbin, c'est la vieille école et il faut payer ». Il n'a jamais été en squat parce qu'il préfère la solitude. Il touche le RMI et fait un peu d'intérim et attend une aide prochaine du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ). Depuis deux ans, il dit « vagabonder par choix, alors que d'autres non ». Il est allé à Nice où il n'y a aucune structure, à Paris et a tenté de retourner à Toulouse. Il a voyagé en Hollande et en Belgique. La raison avancée de son errance est la liberté qu'il voulait parce que sa famille « le serrait trop », il n'avait pas d'argent et ne pouvait rien dépenser. A Toulouse, il n'est jamais sorti de son quartier et ne possède que deux amis. Il aime Marseille parce qu'il y côtoie des gens de mondes différents, qu'il n'a jamais eu de problèmes même quand il va dans les quartiers acheter son chit. Il n'y a qu'à Marseille où il a obtenu des droits et des aides. Il désire se fixer car il a vingt ans et veut mettre en place un projet. Celui-ci consiste à prendre une chambre en hôtel meublé et à entamer une formation. Il voudrait travailler dans le social parce qu'il connaît le milieu de la rue et notamment les gamins qui traînent à Félix Pyat.

4.1 LA TERRITORIALISATION

A Marseille l'errance visible des effets de territorialisation lisibles à travers certains espaces. Ces espaces sont le lieu de **superposition de publics** (RMistes, jeunes en errance ou artistes sans ateliers ou logés) et d'acteurs divers (associations, institutions) ; chacun étant mobilisé comme jalons dans des parcours conjugués entre débrouille, dispositifs institutionnel et associatif.

L'intérêt d'une approche par l'inscription territoriale est de souligner le fait que l'errance se fixe d'une manière ou d'une autre à l'espace urbain¹. En ce sens, l'errant n'est pas déterritorialisé. De plus, l'errance dans ses formes produit du **territoire partagé**, partagé au sens de situations de proximité dans des espaces de contiguïté².

¹ Public ou semi-public, lieux du dedans comme les snacks, squats, cafés, hôtels, appartements.

² Espaces qui peuvent être ceux des soupes de rue où se croisent RMistes du centre-ville, routards, adolescent de passage ou fixés à Marseille, etc. Ce peut être aussi les squats où les résidents du moment voient passer de jeunes artistes du centre-ville ou d'ailleurs, acteurs associatifs impliqués ou non dans le lieu, migrants au long cours, travailleurs aux déplacements transnationaux.

En effet, la planification de l'espace urbain, qui passe par des modes de régulation plus ou moins publicisés, ne suffit pas à expliquer l'ensemble des effets territoriaux dont procède l'errance. L'institution peut être une étape dans une biographie, mais elle ne prendra réellement sens qu'indexée sur les logiques de points de chute et sur les divers déplacements que les « sans » opèrent.

Dans la survie, la mobilisation de ressources s'applique à différents territoires mis en réseau. Des jeunes en errance qui fréquentaient à un moment le quartier de la Porte d'Aix et celui de Belsunce ont été confrontés à la question du partage du territoire avec les enfants immigrés du coin (violence au couteau). Pour autant, l'existence des conflits ne signifie pas qu'il n'y ait pas ailleurs échanges et alliances. Car à la gare, sur la Canebière ou encore sur des espaces de loisirs telles que les plages du Prado, autrement dit sur des espaces premiers qui n'appartiennent à personne en propre, les jeunes se croisent et font circuler les informations. A l'exemple de ce groupe de « détrousseurs » qui se forme à la gare le soir pour s'éparpiller ensuite, il réunit des jeunes clandestins comme des jeunes habitants du 3^{ème} arrondissement. Mais chacun possède ses espaces seconds comme les bars de quartier ou les squats du Panier.

4.2 Les aires de l'errance

Lors de l'enquête de terrain une intuition est née : **l'errance dans sa pluralité fabrique de la proximité d'abord au sens d'une contiguïté spatiale**. C'est sûrement en cela qu'elle est un phénomène urbain à part entière. (Dans le voisinage de ses formes se créent aussi des proximités sociales). Afin d'analyser ces contiguïtés, les observations ont été modélisées à l'aide de la notion d'aire empruntée, en l'adaptant, au courant de l'Ecole de Chicago et plus spécifiquement à Robert Erza Park.

Selon lui, « un secteur de la ville est appelé « aire naturelle » parce qu'il naît sans dessein préalable et remplit une fonction, bien que cette fonction, comme dans le cas du quartier de taudis, puisse être contraire au désir de tout un chacun ¹. Seule la notion en ce qu'elle offre de malléabilité expérimentale et d'éclairage heuristique est transposable et non le concept « d'aire naturelle » parce qu'il exprime la constitution d'espaces organiquement ségrégués à l'échelle d'une agglomération. Réfléchir en terme d'aires de l'errance ne signifie pas que leurs populations puissent être décrites comme homogènes à l'image du ghetto. Le centre-ville de Marseille ou les pourtours d'Arenc n'ont rien à voir avec des « quartiers du vice » ou des cours des miracles. Rapportée à l'errance, la notion d'aire doit être coupée de sa dimension organique propre à l'écologie urbaine, car si des pratiques de survie se condensent, se côtoient dans des secteurs repérables, elles ne sont pas pour autant dissociables de desseins politiques, mêmes opaques et contradictoires, mais néanmoins opérants.

L'aire désigne donc un secteur de la ville où se remarque le voisinage hétéroclite de lieux et de formes d'errance (centre d'hébergement, squat, types de mendicité, trafic, occupation d'espaces publics). Mais procéder à l'analyse des territoires de l'errance et de leurs interactions suppose de séparer la notion de territoire de son accroche résidentielle. Ainsi, la précarité fait territoire, au sens d'environnement urbain, au-delà de la civilité sédentaire et de ses formes privées.

¹ Robert Erza Park, « La ville comme laboratoire social », in Y. Grafmeyer et I. Joseph, *L'école de Chicago*, 1990, p.174.

Pour autant, la territorialité de l'errance ne se constitue pas sur une présence permanente et continue. Elle englobe l'ensemble des « terrains » des déplacements ou de la mobilité, et se comprend à l'intérieur de ces deux temps urbains que sont le mouvement et l'établissement.

Le phénomène de l'errance est observable dans la ville de Marseille en trois aires imbriquées (voir carte *Les aires de l'errance* en annexes): une première s'étend de la Gare St Charles aux Réformés jusqu'à Castellane et au Vieux Port ; la seconde trace le chemin maritime du Vieux Port vers la Joliette jusqu'à Arenc et à la Madrague Ville ; la troisième remonte de Bougainville à la Belle-de-Mai en passant par la Gare St Charles et s'étire jusqu'à la porte d'Aix, point où ces trois aires font boucle. Elles sont connectées et ne constituent pas des territoires séparés car leurs limites sont poreuses. Dans ces aires, plus particulièrement, se conjuguent ajustement des attentes et proximité des conditions de l'errance.

Est-ce que ce sont les errants qui dessinent leurs chemins à travers la ville et s'ancrent de façon éphémère sur certains territoires ? Est-ce que ce sont les territoires qui fixent de par leur héritage symbolique et leurs fonctions urbaines ? Est-ce que ce sont les pouvoirs et les institutions qui polarisent l'errance, la déporte d'un côté de la ville pour sécuriser son cœur, la font bouger par-ci en l'assistant par-là, la cueille l'été parce que trop florissante, pour l'accueillir l'hiver parce que trop affligeante et dépouillée ? C'est l'un et l'autre, ce sont les trois à la fois. Car les errants incarnent une mobilité géo-référencée par l'institué et une itinérance constitutive de sa propre géographie.

Il existe une codification des formes d'errance à Marseille et une régulation de présences par zones. Mais alors que le traitement du sans-abrisme s'effectue concrètement à l'échelle locale, les formes sociales de l'errance dépassent largement ce rapport fonctionnel entre une localisation administrative et un ordre politique ou juridique déterminé.

L'errance se fixe essentiellement sur les lieux de départ et d'arrivée, autrement dit, sur les lieux de flux qu'ils soient marchands ou de transit. Elle fonctionne en liaison avec les places passagères de la ville. Le marché de la porte d'Aix s'approvisionne dans celui des Puces du 15^{ème} arrondissement dont le développement « sauvage » a été jugulé et restreint au périmètre de son enceinte commerciale, elle touche par hasard (?) celle de l'unité d'hébergement d'urgence. Se spécialisant dans l'alimentaire et la « fringue », les petits vendeurs de l'occasion ont diminués. Mais cette fonction « bas de gamme » a pris place dans un autre lieu de la ville, à côte du marché primeur des Capucins dans le quartier de Noailles, ancien ventre de la ville¹. Le dimanche matin, on y voit des petits riens vendus à même les trottoirs. Cette activité « à la sauvette » est un complément pour certains errants qui la semaine vendent le journal *Macadam*² dans l'hypercentre. Ainsi une connexion entre les trois aires apparaît à travers l'enfilade de ces marchés qui font communiquer le centre de la ville avec sa partie nord : marché des Capucins, puces des Halles de la Croix, marché de la porte d'Aix et marché aux Puces des Arnavaux.

¹ D'abord rue avant d'être quartier, Noailles deviendra au cours du 18^{ème} siècle le centre du commerce. Ce quartier central constitué de petits commerçants et d'artisans va développer une vocation de commerce alimentaire et va s'imposer comme le « ventre » de Marseille. Aujourd'hui, Noailles est décrit comme un territoire « paupérisé », « surpeuplé » et « insalubre ». La forte prégnance de la population d'origine étrangère et le pourcentage élevé d'inactifs sont stigmatisés. Et plus généralement, la figure de l'étranger se condense à Noailles puisque dans les représentations communes « les Arabes de Belsunce ont traversé la Canebière ». Ce quartier est donc appréhendé par beaucoup comme étant « un supermarché de l'illicite », « un lieu de la drogue » marqué par l'insécurité.

² A ce jour le *Macadam* est le seul journal de rue vendu par les sans-abri à Marseille.

Dans la densité des foules des espaces premiers, l'errance travestit ses stigmates, et plus la fréquentation semble élevée, plus elle pluralise ses visages et réinvente ses codes. D'autres types de connexions (travail informel, lieux d'abris) se font constamment entre la gare centrale et les ports de la ville (Vieux-port, gare maritime, port autonome bassin d'Arcenc, port de l'Estaque). La vie de rue « s'alimente » de tous les lieux de brassage qu'ils soient nocturnes ou diurnes à l'exemple du quartier de l'Opéra dont les flux relèvent du tourisme festif. Certains jeunes en errance, « détresseurs d'ivrognes »¹, y descendent de la gare en fin de nuit car c'est l'un des derniers endroits où le visiteur « amusé » circule.

De jour comme de nuit, le centre de Marseille est balayé par les parcours de l'errance. Il est plus que jamais un espace ressource pour les personnes sans domicile quels qu'ils soient. Chacun a son ou ses rapports à la rue et c'est à travers la multiplicité de ceux-ci que l'errance fait sens et met à mal les frontières sociales en trouvant échos dans l'espace urbain.

Vers la gare

Dans la presse locale, la gare est qualifiée de « lieu de ralliement » de l'errance. L'équipe de rue municipale y recense en moyenne 30 « SDF » par jour dont une quinzaine dormant la nuit sur le parvis, dans les wagons et dans la salle du « pas perdu ». Lieu de l'anonymat et des possibles, endroit qui n'appartient à personne, il se passe toujours quelque chose sur ce point de passage où les flux sont les plus contrastés et se renouvellent rapidement. Il existe donc une pertinence dans la présence de multiples formes d'errance.

L'immobilité dans l'espace public ne stigmatise pas car elle porte toujours à confusion, elle peut être interprétée comme une attente et le Sans peut être pris pour un voyageur en partance. Pour l'errant, la gare est un point stratégique car elle est à la fois un lieu de travail licite ou illicite, de repos, de ressources et de projection vers un ailleurs. Elle contient cette idée d'aventure pour les jeunes. L'aventure constitue un moment de rupture par rapport au quotidien, mais elle ne prend place dans un projet de vie que si certaines activités ludiques y ont du poids. Des mineurs passent leur soirée en guettant le moment propice pour grimper dans un train. Leur but avoué est de « monter » à Paris pour y faire leurs emplettes, mais souvent leur pratique consiste à faire l'aller-retour en se livrant à des rapines auprès des voyageurs. Ils se baladent ainsi de Marseille à Paris en passant par Lyon ou Nice, restent quinze jours dans une autre ville en attendant que la vague de contrôles sur la gare se calme. C'est pour cela que la police ferroviaire les a surnommés les « rats des trains ».

La gare est un lieu de rencontre pour toutes les formes d'errance. Les hébergées de l'Hôtel Social Honnorat, qui disposent d'une vue directe sur les voies ferrées, y donnent leur rendez-vous. Des personnes RMistes viennent compléter leur fin de mois en y faisant la manche. G. et M. y vivent en couple depuis plusieurs années, ils y dorment mais n'y font pas la manche, elle y demeure toute la journée tandis que lui va peindre dans un accueil de jour tout proche. Une « sous-culture » y prend place, des danseurs de Hip Hop s'y entraînent tous les soirs sous les regards bienveillants des vigiles. Et les économies de la survie y opèrent leurs tractations. Pourtant, il s'agit de bien distinguer les formes d'errance qui se croisent et voisinent en ce lieu.

¹ Expression d'Albert Londres, *Marseille, porte du sud*, 1999, p.96.

Celle liée à la prostitution miséreuse et aux squats d'infortune se place au dos de la gare, circulant le long des voies ; une autre caractérisée par des activités illicites se situe sur le parvis et le long des grands escaliers.

La gare est comme un port, c'est un lieu de survie avec ses errances multiformes, celle des « cloches » qui n'en sortent pas, des anciens légionnaires qui s'y retrouvent en bande pour boire, des enfants roumains qui s'assemblent en bas des escaliers, dorment dans les jardins et lavent les pare-brise en journée, celle des petites mains que les receleurs attendant adossés au pilier du métro, celle de la prostitution occasionnelle non dite dont les rendez-vous sont pris sur le site mais « consommés » plus bas sur le boulevard d'Athènes ou aux allées Gambetta parallèles à la Canebière. Alain Tarrus reprend la notion de territoire « psychotropique »¹ pour caractériser une place de Barcelone où l'économie de la survie s'effectue sous le regard de la police. Elle évoque certains territoires urbains où de très visibles mises en scène se déroulent autour de trafics illicites comme la drogue, le commerce sexuel, le recel. La nuit la gare St Charles devient un territoire psychotropique. A partir de deux heures du matin, la population change, tout le monde s'y reconnaît et les espaces travestissent leur fonction diurne. La gare est un lieu estampillé « prostitution homosexuelle des mineurs ». Des adultes leur proposent le gîte et le couvert. Les « grands frères » de Noailles ont prévenu ceux de Belsunce de ne pas y traîner.

La gare témoignait, il y a encore peu de temps, d'une sédimentation des formes d'errance qui procédait par présences superposées partant des étages du parking souterrain jusqu'aux rails en passant par le parvis avec son square et ses buissons et finissant le long des escaliers ouverts sur la ville. Avec le projet de réaménagement (ZAC St Charles²), le site a été débarrassé de la présence visible des « SDF » sédentarisés et les vigiles leur ont interdit strictement l'entrée. Les recoins ont été supprimés et les massifs rasés, mais une errance ambulatoire y circule toujours. Jusqu'en 2000, la gare St Charles était un lieu notoire de l'errance, un lieu de sédentarisation. Mais les projets d'aménagement ont fait que la « débrouillardise » est partie en quête d'autres territoires, démarginalisant de ce fait et pour un temps cette place centrale.

L'artère principale

La Canebière, artère principale de Marseille qui aurait perdu sa splendeur d'autrefois de par l'installation des multiples snacks orientaux, fait l'objet d'occupations variées. Une errance de passage et une errance ambulatoire s'y distinguent d'une errance habituelle avec ses espaces réguliers. Les "SDF" qui s'y installent « outrageusement » sont des nouveaux venus dans la ville, désignés sous le terme de « routard ». Après la zone de prise de repères et d'informations que constitue la gare, ils pénètrent dans la cité en investissant son épine dorsale. Mais tout dépend du mode d'occupation sur lequel s'effectue leur présence. Les habitués ou « clochards du cru » savent que la brigade de ramassage qui leur est réservée passe prioritairement par-là et y opère son travail de nettoyage surtout l'été. Les autres non encore informés le seront rapidement. Sur cette avenue, le seuil de tolérance diurne dépend du degré de propreté des « sans » et de leurs comportements publics. Alors que les « bandes alcoolisées » et la mendicité allongée n'y sont pas tolérées en journée, d'autres y pratiquent la manche depuis des années à tel point qu'ils sont devenus des personnages incontournables de la charité urbaine.

¹ Alain Tarrus, *Fin de siècle à Perpignan*, 1997.

² Zone d'Aménagement Concerté.

Ils mendigotent toujours à la même place devant une institution en faisant les cent pas ou assis devant un guichet de banque tels ces deux associés qui se partagent la journée. L'un fait la matinée, l'autre l'après-midi. Et quand l'un est hospitalisé, l'autre s'inquiète et vide son souci auprès de la dame « d'entretien » qui astique l'emplacement. Ils dorment tous deux sur le trottoir d'en face dans le sas d'un guichet automatique. Parfois le même jeune en fugue perpétuelle, âgé de 12 ans et habitué de la gare, les y rejoint pour s'y planquer un moment et fermer l'œil plus tranquillement. Un enfant des rues ne dort pas seul la nuit, cela est trop dangereux, il attend le jour ou bien trouve des voisinages protecteurs. La présence d'autres errants qui travaillent dans la rue est un facteur qui augmente la sécurité des espaces qu'il fréquente. Un autre mendiant, habillé de même « en uniforme » et portant toujours son sac de plastique tricolore, mange dans un snack tout proche une fois sa journée terminée vers 23 heures, il y connaît bien la clientèle composée de vieux immigrés logeant dans les foyers ou hôtels meublés du centre marseillais.

Sur la Canebière, l'errance habituelle est en liaison sociable avec les snacks qui sont des espaces seconds par rapport à l'espace premier où il s'agit d'endosser les mises, mines et mimes de l'exclusion sociale. En soirée, à côté de l'homme au sac, d'abord sur la face de la grande avenue, puis plus tard dans sa petite rue parallèle, une quinzaine de jeunes, où se mélangent des résidents de Belsunce, d'autres en logement temporaire de Dieu sait où et ceux des « quartiers nord », se rassemblent. La rue est alors l'espace où certains « tuent le temps », « prennent racine » ou « tiennent le mur », où d'autres s'activent allant d'un bout à l'autre, épient, attendent. Ils passent du coin de la Canebière où se regardent les promeneuses, à son revers où se discutent les affaires et s'effectuent les trafics, et de son revers au bar sans alcool d'en face qui fait office de quartier général. Ce rapport étroit avec les lieux du dedans se remarque encore pour les jeunes clandestins, les « clandos » comme on les appelle. Ils occupaient le square du haut de l'avenue en face de la mairie du 1^{er} et 7^{ème} arrondissements et fréquentaient parallèlement les arrières fonds des bars qui longent les allées Gambetta, tout comme celles que l'on nomme les « marcheuses » : femmes âgées, et pour la plupart mères algériennes, qui se prostituent de façon peu visible sur ce périmètre.

Lorsque l'on traverse la Canebière, empruntant la rue Longue des Capucins, pour s'intéresser à son versant sud, c'est une errance de quartier qui se rencontre sur l'une des places du quartier de Noailles. Quand le marché a libéré cet espace, de jeunes adultes y jouent au ballon, l'entrée du métro leur servant de cages. De même, le bar du coin est un prolongement de leurs pratiques de rue auxquelles se greffe une économie parallèle qui se négocie mais ne s'effectue pas *in situ*. Elle se réalise plus loin dans les rues adjacentes, notamment celles marquées par la toxicomanie. Cette place est un lieu de rencontre pour les jeunes du quartier logés et délogés, un lieu de rendez-vous pour des jeunes extérieurs, une plate-forme où vient se prendre le pouls de la ville. Ici les mimodrames sont interprétés comme des incivilités par les autorités qui interviennent à chaque fois pour disperser. C'est dehors, ils sont chez eux et reçoivent des visites.

La Canebière sert de façade aux errants qui ont leurs espaces secondaires dans ses perpendiculaires et les quartiers limitrophes. On y voit peu de gens y dormir, s'y installer, et l'errance y prend les formes remarquables des rassemblements temporaires. Cette avenue se traverse en ponctuant son parcours par des arrêts sociables sur les places, snacks et bouches de métro jusqu'au Vieux-port où les activités se répartissent et se tissent.

Des ports

Les quais du Vieux-port cristallisent l'été cette errance que l'on dit « touristique », parce qu'elle est saisonnière, et parce que les touristes constituent une clientèle pour les petits métiers de rue. Il en est ainsi pour ces femmes africaines qui vendent leur artisanat ou pour certaines autres qui y mendient aux cafés ou y vendent des fleurs ; ou encore pour ces joueurs de bonneteau, « gens de l'Est », qui y exerçaient leurs petites arnaques jusqu'au jour où ils se sont fait arrêter et ont transféré leur territoire d'action vers le marché aux Puces.

Le quartier de la Joliette se connecte au Vieux-port par la rue de la République, tracée haussmanienne aux immeubles bourgeois. Sur cette avenue se rencontrent des formes d'errance et plus spécialement celles liées à la manche aux portes des églises et devant les commerces. Sa place « relookée » est le lieu de « traîne » de quelques hébergés de l'asile de nuit Forbin tout proche, elle semble être aussi pour d'autres un lieu de rendez-vous pour obtenir quelques gâches journalières sur les docks. C'est ici que commence le chemin d'errance qui mène jusqu'à l'unité d'urgence de la Madrague. Sur ce vaste espace portuaire, s'allongeant de la gare maritime jusqu'au port autonome (bassin d'Arenc), l'errance se distribue du « chez-soi dehors » au squat.

A quelques pas, les boursouflures de l'église de la Major, édifice dédié à St Laurent, tiennent lieu d'abri depuis des années à un homme accompagné de son chien « bijou ». Juste en face, le lieu dit des Pierres Plates est fréquenté par de jeunes clandestins, des voyageurs caravaniers s'y fixent parfois, d'autres à vélo y dorment dans les buissons. D'autres encore y vivent dans l'intermédiaire séparant les grillages du port maritime. Plus loin derrière les docks, un vieil algérien sans papier dort sur un matelas à même le sol. Il a perdu son compagnon de nuit qui a été tué, mais en a retrouvé un de jour qui dort à l'asile de nuit Forbin.

La place de la Joliette marque une frontière entre cette errance de quartier que l'on retrouve dans le centre de Marseille et le « rough sleeping », le "dormir à la dure", qui se parsème dans les périphéries nord. Il en est de même pour le boulevard de Plombières, situé sur le périphérique, qui sépare le 3^{ème} du 14^{ème} arrondissement. Il signe une autre frontière entre errance centrale et errance métropolitaine, c'est-à-dire celle des territoires extérieurs. Les interstices que cachent les larges viaducs de l'autoroute A 55 surplombant la ville et son port sont des espaces de squats (abris de rue ou entrepôt). Le caractère éphémère de ces installations n'induit pas pour autant une spontanéité territoriale. Si de nombreux errants se posent là, c'est bien parce que le cœur de la ville s'en débarrasse pour les rejeter sur un quai industriel, à l'extérieur, dans le hors-ville.

Après le quai du Lazaret, sentier des contagieux et des voleurs¹, face à la gare de marchandises d'Arenc, la place Bougainville (15^{ème}) apparaît comme la seconde centralité-satellite sur ce chemin maritime (après la place de la Joliette). Elle est un nœud (bus alimentaire, terminus de la ligne de métro, central des autobus, étuve municipale) où se condensent et se croisent les parcours errants. Certains vont se sédentariser dans cet espace enchevêtré entre mer et train. Quelques-uns y atterrissent après avoir été exclus du centre de la Madrague.

¹ Le nom donné à cet espace évoque toujours un lieu destiné aux porteurs de maladies contagieuses. Mais ce terme, parce qu'il vient de l'italien « lazaretto », signifie aussi le voleur ou le ladre.

En raison de la vague de réhabilitation qui touche les quartiers centraux, comme celui du Panier et de Belsunce, et des aménagements du Vieux-port et du quartier de l'Opéra, le centre « honteux » de Marseille semble se déplacer au nord-ouest de la gare St Charles, entre la Joliette et St Lazare où se situe le plus important accueil de jour de la ville (ADJ Marceau). La connexion entre l'espace portuaire et le centre-ville se fait dans cette aire intermédiaire, à cheval entre le 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements, qui se finit à la frontière du 15^{ème} dans le quartier des Crottes, jouxtant celui d'Arenc. Sur son artère principale se succèdent des places : celle de la porte d'Aix avec son marché des « petits riens » où quelques hébergés de l'asile de nuit passent acheter leurs cigarettes au noir et revendent ce qu'ils ont glané dans les creux de la ville ; la place Marceau, qui n'est en réalité qu'un vaste rond point, où les habitués de l'accueil de jour traînent et font la manche aux voitures ; et celle de Strasbourg qui est un mini square où le « populaire » stationne. Les habitants de la cité Dunoyer de Segonzac, dont la façade est peinte de deux couleurs et qui est située en face d'un ancien accueil "SDF" recyclé en théâtre¹, aiment y discuter avec les quelques hères qui y déroulent leurs journées assis sur un banc avant de retourner dans leur centre de nuit. D'autres s'étaient « encabanés » un temps sous l'autoroute, entre la cité et la place, mais cet espace a été transformé en parking accueillant les véhicules des pompiers et ils se sont alors déplacés de l'autre côté de la rue, en contre bas et dispersés sur le boulevard de Strasbourg. Sur la place Bougainville se fixe tous les hivers le bus alimentaire des Restos du Cœur. Des hébergés de l'asile de nuit Forbin vont y chercher en empruntant le boulevard Salengro un endroit « tranquille » derrière les docks pour y passer le restant de l'après-midi sans y être remarqué et contrôlé.

Les trois places de la Porte d'Aix, de la Joliette et de Bougainville forment trois **centralités satellites**, dans leur périmètre se maillent trois accueils de jour, les deux plus gros centres d'hébergement d'urgence et trois soupes populaires. A l'intérieur de ce triangle apparaissent de multiples micro-centralités liées à des formes d'errance particulières. Un vieil hébergé de l'asile de nuit Forbin, homme à la « retraite », sort à 7h30, il se dirige sur la place Jules Guesde et parle avec quelques vendeurs de rue. Puis il remonte lentement l'avenue Camille Pelletan, se recoiffant dans une vitrine et serrant la main de plusieurs hommes. Il s'assoit sur un banc de la place de Strasbourg, là il y ouvre son sac et reste toute la matinée à nourrir les pigeons piocheurs. Sur son parcours matinal, il aura rencontré une dizaine de personnes du quartier et aura conversé un moment avec plusieurs d'entre elles. Il aura vu ces quelques mendiants maghrébins aux alentours du marché du soleil, cul de jatte ou estropiés, qui pratiquent une mendicité allongée en tapant le bitume avec leurs cannes, type de manche qui s'observe pareillement sur le boulevard Barbés à Paris dans le 18^{ème} arrondissement. A Marseille, ils sont entre Belsunce et la porte d'Aix. Il aura aussi croisé quelques enfants mendiants ainsi que ces sans-abri venus des pays de l'Est qui fréquentent l'accueil du Secours catholique, dans une rue parallèle au boulevard des Dames, car l'ADJ Marceau ne les reçoit plus.

De nombreuses structures d'assistance se sont installées depuis le début des années 1990, derrière la gare, dans le 3^{ème} arrondissement et particulièrement dans le secteur qui va de la rue de Crimée au boulevard National jusqu'à la rue Félix Pyat. On y compte le vestiaire du Secours catholique, l'accueil de l'espace Crimée tenu par l'association SARA qui a également son siège dans la maternité de la Belle-de-Mai, l'association caritative des Missionnaires de la charité qui héberge et distribue des repas, la Boutique solidarité de la fondation Abbé Pierre,

¹ En 1985, ce lieu était un accueil de nuit organisé avec des gens de la paroisse protestante de l'église réformée, la Fraternité de la Belle-de-Mai en assumait le fonctionnement. Puis seul l'accueil de jour a continué avec des repas le midi jusqu'en 1990. Chaque jour, les quatre paroisses protestantes de Marseille envoyaient des personnes pour accueillir et partager le repas avec les « SDF ».

Médecins du monde qui tient un dispensaire, la Fraternité de la Belle-de-Mai qui est un accueil d'insertion. Et le long de la sinueuse rue Félix Pyat qui se termine sur le Boulevard Ferdinand de Lesseps (aire du chemin maritime) se succèdent : le plus important foyer de la Sonacotra, la cité Félix Pyat copropriété dégradée, le plus important CHRS de la ville géré par l'Armée du Salut et la résidence sociale Casanova ainsi qu'un centre de lutte contre la toxicomanie. La première et la seconde aire communiquent par la rue Félix Pyat, rue où se déposent et se disposent des errances de toutes sortes venues de toutes parts.

Dans ces trois aires se dessine l'empreinte spatiale du dispositif institutionnel mais se signalent aussi les prises de marques territoriales des sans domicile régulier. A Marseille l'errance (tant dans ses parcours topographiques que sociaux) visibilise des effets de territorialisation. Elle passe en filigrane à travers des mondes sociaux divers dans lesquels elle prend formes urbaines. Ces aires sont les lieux de feuilletage de publics (RMistes, jeunes en errance, familles) dont les **parcours conjugués entre débrouille, dispositifs institutionnel et associatif** traduisent l'éventail des ressources mobilisées.

4.3 Proximités et sociabilités

L'errance urbaine est prise dans une géographie, tant sociale que topographique, des ressources. Ressources dans la mesure desquelles sans-abri, routards, squatters, jeunes en errance arrivent à nouer des compromis face à la précarité. Dans ses croisements diffus, ses occupations ambulatoires¹ et ses cristallisations, l'errance utilise des ressources sociables, résidentielles ou économiques. De ces proximités se dégagent des configurations fragiles et temporaires entre sédentarités et mobilités. Le phénomène de l'errance urbaine est toujours lié à une centralité qu'elle soit première ou satellite, que sa nature relève du flux (gare, terminus de métro, port) de l'approvisionnement (boulangeries, soupes de rue, snacks), du travail (postes, marchés, bars), de l'hébergement (squats, abris, centres) ou du temps occupationnel (ateliers, formations) et administratif (accueils). Dans les pratiques, ces natures se superposent et se voient. Les errants font usage d'une urbanité multi-centralisée. Ces centralités sont plus ou moins investies comme structure spécifique d'échange, de conflit et de création. L'errance est prise dans la performance d'une géographie tant sociale que topographique des ressources.

L'occupation transitoire

Alors que dans le centre-ville de Marseille, l'errance est connue et reconnue parce que sa visibilité est accrue et sa prise en charge jalonnée, d'autres centralités apparaissent telles que le marché aux Puces, la place Bougainville ou la rue Félix Pyat. Cette dernière illustre le principe des « proximités »² successives observé ailleurs sur le chemin de la Madrague Ville et sur le boulevard Baille dans le 6^{ème} arrondissement. Sur ce boulevard, l'errance fait proximité socio-spatiale. Les sociabilités errantes se spatialisent rythmées par les morceaux de trottoir face à certains commerces, où des petits groupes attendent les dons de fermeture, où le service de prévention de nuit nourrit de jeunes mineurs et les place ensuite dans un hôtel voisin.

¹ Occupation ambulatoire au sens d'occupation qui n'a pas de siège fixe.

² Dévoiant ici le terme de « proxémie », néologisme créé par Edward T. Hall, *La dimension cachée*, 1971, pour désigner « l'ensemble des observations et théories concernant l'usage que l'homme fait de l'espace en tant que produit culturel spécifique », le principe des « proximités » traduit la succession et l'agencement spatial de petites ou micro proximités errantes observées à Marseille.

Cette percée urbaine est un territoire évolutif, elle se remonte selon les points d'arrêt et d'attente des « sans ». La coprésence des publics se déchiffre selon ces quatre interactions : le récit personnel y rencontre ceux des pairs, ils y tissent des solidarités citadines et prennent rendez-vous réguliers dans les circuits de l'assistance.

L'occupation transitoire, comprise comme la fréquentation de certains encoins urbains pendant un temps compté, explique l'enfilade des conditions de l'errance et le caractère éphémère des proximités dans l'errance. Il s'agit d'un roulement perpétuel entre occupation et abandon d'un territoire. Les abandons peuvent avoir des motifs divers. Mais ce qui est primordial, c'est qu'ils dépendent de rapports sociaux consensuels ou conflictuels et renvoient à la question de la négociation de la place des « SDF » dans la ville comme à celle de la graduation entre hostilité et hospitalité urbaines. Les emplacements libres, tout comme pour les lieux possibles de squats, paraissent se transmettre de bouche à oreille. Ils révèlent un historique des présences. Et c'est bien parce qu'il y a occupation transitoire d'un territoire urbain qu'il y a pratique de centralités multiples. Dans les espaces publics, les « sans » sont toujours en transit et leurs parcours urbains ne se comprennent que dans la transition, c'est-à-dire dans le passage constant d'un lieu à un autre. Leur occupation quel que soit l'espace est transitoire et leurs déplacements, quel que soit le temps, sont transhumants. Mais les régulations urbaines, sociales ou territoriales, les transfèrent irrémédiablement.

Quelles conséquences produit l'éclatement spatial d'un groupe d'errant ? Comme pour l'hôpital de la Conception ou la place de Noailles, les groupes se dispersent pour se reformer autre part. Il s'agit toujours d'éclatements conjecturaux qui reposent sur les normes cumulées de civilité, de propreté et de pudeur urbaine. Les territoires changent, mais les mêmes questions se reposent indéfiniment.

Errance en groupe - groupe en errance

Les errants sont en relations quotidiennes avec tous les métiers de la ville qui occupent, vendent, ramassent, gardent et surveillent les espaces dont les ressources sont nécessaires à leur survie : le policier, l'escroc, l'éboueur, le vigile, l'éducateur, la personne prostituée, le commerçant, le bénévole, l'employé. Cette coprésence est fondatrice de sociabilités contemporaines qui parfois donnent lieu à des tissages de solidarités par delà les rouages sociaux.

Un homme dort contre un seuil en dessous de l'appartement de membres de sa famille qui l'ont mis à la porte parce qu'il buvait. Le garagiste d'à côté veille sur lui, le nourrit, lui garde ses affaires et lui paie le coiffeur. Un autre attend que les employés du tri postal aient fini leur journée pour que l'un d'entre eux, l'ami tunisien, lui indique la place libre pour dormir. Mais avant, cet ami lui apporte un sandwich qu'ils partagent et le met en garde contre les détrousseurs de clochards qui l'ont frappé et lui ont volé dix francs l'autre nuit près des voies ferrées.

Dans le quartier de la Belle-de-Mai, un charcutier offre tous les hivers des repas aux « SDF » parce qu'il a été lui-même RMiste. Sur un banc d'un fameux rond point de la ville, un « SDF » vit des dons de frites du snack proche mais il jeûne le dimanche quand la boutique est fermée. J. indigente connue de tous les accueils de jour se rend souvent dans une galerie qui expose ses peintures et fréquente la salle d'un théâtre contemporain où elle est invitée à chaque première.

Parce que l'errance met en œuvre des rapports sociaux de base tels que l'échange économique, le rapport féminin-masculin ou la dialectique identitaire, les parcours sont traversés par d'autres figures sociales que celles du compagnon de rue ou du travailleur social telles que celles par exemple du passant, du commerçant, de l'ami, de l'étranger, du receleur, du vendeur et du client. La question qui se pose alors est celle de la nature de ces sociabilités qui s'inscrivent dans un réseau relationnel diffus : anonymat, coprésence, solidarités solides ou éphémères, rapports de groupe serrés, sociabilités marchandes ou communautaires.

L'accueil de jour, quand il ne concentre pas un grand nombre de personnes pour n'être qu'un guichet social, apparaît comme un mini-groupe social. Sa stabilité institutionnelle est indépendante des individualités accueillies. Sur une période de six mois¹ la composition de l'accueil de jour S. s'est modifiée, recevant au départ une vingtaine de personnes par jour âgées de 30 ans et plus. La densité a augmenté au printemps 2000 pour passer à 40, 50 personnes en majorité âgées de moins de 25 ans. Les anciens (ceux venant depuis plus de trois mois) se sont retirés dans les ateliers, laissant l'espace d'accueil aux nouveaux venus non inscrits dans des pratiques occupationnelles. La nature même des interactions a changé avec l'accroissement des présences, une répartition en sous-groupes s'est opérée selon le choix des animateurs et des ateliers suivis. Ceux arrivés en groupe (jeunes du foyer d'urgence de la Roseraie, jeunes du centre de la Madrague) ont maintenu leurs fréquentations communes à l'intérieur de l'accueil. Les interactions externes se sont réalisées dans la cour, espace ouvert et plus permissif destiné à la pause cigarette.

Dans cet accueil, on parlait à un autre de son histoire quand l'expérience de rue appartenait au passé. On se positionnait en évitant certains, on donnait des conseils... Sûrement parce qu'à l'intérieur une surveillance sociale s'exerçait autant du côté des animateurs que du côté des accueillis et que les longues discussions étaient susceptibles de troubler le respect du groupe. Mais ce mini-groupe n'était pas traversé par une seule forme de sociabilité. Il fonctionnait sur des liens d'interconnaissance antérieurs (foyers, rue, ville), et chaque réseau relationnel entraînait d'autres arrivées. Cette pré-connaissance alimentait les jugements et produisait des estampillages. Les liens communautaires provoquaient parfois des conflits avec le reste du groupe à l'image de ces Algériens qui communiquaient dans leur langue d'origine, et à qui on a interdit de le faire en leur reprochant de ne pas vouloir s'intégrer pour former un clan retranché.

Les relations se tissaient aussi autour de rapports de flirt et de liens amoureux et sexuels (jeunes couples), de mésalliances (ruptures), et autour de liens économiques (dette, don, prêt, dépannage) et de rapports d'échange (échange de cigarette, de drogue, d'informations). Des binômes protecteurs se créaient (un majeur prenait en charge un mineur qui avait des ennuis dans la rue, un plus jeune ramenait un plus vieux épuisé et malade), des discriminations, des inégalités et des prises de pouvoir apparaissaient : un jeune, pour qui venir à l'accueil l'empêchait « de faire des conneries dehors », critiquait ouvertement ceux qui y passaient du temps sans rien y faire. Dans cet accueil de jour « ne rien faire », signifiait ne pas participer à un atelier ou à une activité quelconque. La dés-occupation n'était pas admise par les pairs sûrement parce qu'elle n'était pas permise par les animateurs. C'est pour cela qu'aucun « clochard » ne s'y trouvait et si par hasard l'un y atterrissait, s'il s'y reposait même une demi-heure y déposant son humeur, un éducateur venait lui offrir un café à l'extérieur. Ici comme dans la rue, les différences se construisaient sur l'exercice d'une activité.

¹ De l'automne 1999 au printemps 2000.

Une régulation s'opérait en fonction de règles de comportements propres au lieu¹. Les distinctions s'établissaient selon une série de figures : le visiteur, le régulier, l'occupé, l'habitué, l'ancien ou l'artiste, l'expulsé ou l'*outsider*². L'agencement spatial distinguait, les communautés d'intérêt étaient friables et la parole était sans cesse intercadée et corrigée par un « entrepreneur de morale »³.

Le réseau interactionnel implique la formation de nœuds de solidarités internes au mini-groupe social mais aussi externes, elles se combinent avec l'affirmation de différences sinon d'oppositions. Deux types d'échanges apparaissent : ceux qui sont liés à la solidarité interne et ceux qui permettent les transferts externes. Pour les groupes de jeunes, les sociabilités s'établissent et se répartissent en fonction des activités de rue : travail, consommation de drogue, jeu, et aussi selon l'âge. Par exemple un groupe du quartier de Noailles, plus âgé et plus restreint qu'un autre du quartier de Belsunce, joue au foot sur une place spécifique, mais il entretient des relations d'échanges d'informations et de protection avec le groupe de Belsunce. Tous deux fréquentent à des heures données les mêmes bars et certains passent d'un groupe à l'autre comme les « petits frères » qui rendent visite aux « grands ». Ces deux quartiers sont des sous-ensembles de cet ensemble plus vaste qui signe leur appartenance au centre-ville. Les groupes de jeunes mélangent les conditions sociales, tous les membres ne sont pas au sens strict sans-abri, certains sont mal-logés ou délogés par leur famille et d'autres résident à Marseille. Une mère seule, habitante du 1^{er} arrondissement, raconte que son fils aîné âgé de 16 ans et scolarisé dans le 3^{ème} traîne dehors tous les soirs car il fréquente un groupe de jeunes en errance qui va de la gare à un bar des allées Gambetta. Souvent il ramène chez lui quelques jeunes pour dormir.

A la gare St Charles, vers une heure du matin, dix jeunes mineurs disant venir du 14^{ème} arrondissement sont attroupés sur un quai. Ils narguent un jeune homme bordelais tout juste arrivé à Marseille et le traite de « paumé car il ne s'est pas où il va ». « Il a le crâne ouvert, c'est un paumé, il erre ». Le groupe lui crie tandis qu'il sort de la gare : « T'es un paumé, regardez-le ! » Ces jeunes constituent une formation soudée, ils se démarquent des autres par leurs vêtements « branchés » et leurs activités régulières avec des adultes. Ils entretiennent des relations avec un autre groupe composé de quatre jeunes habitués de la gare où ils se retrouvent alors que chacun a son propre parcours de nuit dans le centre-ville. Ces derniers sont désignés comme des « clochards » par les premiers car ils ne s'inscrivent pas dans des activités permettant la reconnaissance d'une certaine autonomie et connaissent les autres « clochards » adultes qui dorment là. La similitude de comportements dans ce petit groupe de quatre est liée, non à une entente préalable, mais à l'adaptation aux conditions d'existence dans la rue. Cependant, il existe des alliances tactiques entre ces deux groupes, ainsi que des solidarités entre jeunes qui squattent ensemble dans les wagons ou dans des appartements. Mais quels en sont les coûts réels ?

¹ Cet accueil se voulant un lieu d'insertion, la participation est fixée à un maximum de deux ateliers par semaine, le reste du temps doit être consacré aux démarches administratives et à la recherche d'un emploi.

² « *Quand un individu est supposé avoir transgressé une norme en vigueur, il peut se faire qu'il soit perçu comme un type particulier d'individu, auquel on ne peut faire confiance pour vivre selon les normes sur lesquelles s'accorde le groupe. Cet individu est considéré comme étranger au groupe* ». Mais le transgresseur peut estimer que ses juges sont étrangers à son univers et leur dénier la compétence de le juger. Howard S. Becker, *Outsider. Etude de sociologie de la déviance*, 1985, p.25.

³ Idem.

F. a 21 ans. Elle est née à Marseille et ses parents sont tunisiens. Elle a longtemps habité chez eux dans le quartier du Panier. Puis elle est allée vivre chez sa sœur un moment dans les quartiers nord. Il y a trois jours, elles se sont disputées et F. a pris ses affaires. A une heure du matin, elle rencontre un copain venant de Lille, à qui elle avait donné 100 francs, il la mène dans un squat. Elle dit : « Ils sont sympas, mais c'est pas mon milieu, moi je suis une fille de quartier, y a pas d'hygiène, c'est chacun pour soi. L'autre fois, j'avais faim alors comme j'avais 20 francs, je voulais aller m'acheter à manger, y a une fille qui m'a dit : « où tu vas ? » Je lui ai dit alors elle m'a dit : « achète à manger pour tous ! ». Tu vois moi j'ai acheté à manger, mais personne d'autre l'a fait, après c'est chacun pour soi. Bon c'est vrai ils sont dans la galère, ils sont artistes...alors... ils se débrouillent, ils font la manche, mais enfin c'est pas mon milieu, y a pas d'hygiène, y a pas de solidarité... on dirait que je suis tombée dans le fond ». F. n'a pas mangé depuis deux jours.

5. ERRANCE STATIONNAIRE ET ITINERANCE

Il est possible de distinguer trois échelles de l'errance qui se recoupent et se croisent sans cesse dans la ville de Marseille : l'errance intra-urbaine autrement dit « marseillo-marseillaise », l'errance régionale ou nationale et l'errance transnationale. A ces types de mobilités précaires correspondent des parcours sensibles et des figures du nomadisme : le « SDF » sédentaire (mobilité restreinte et circuit institutionnel), le routard et le jeune migrant (mobilité en point de chute et en aller retours). En contre-point de la typologie institutionnelle présentée dans la troisième partie, nous avons choisi de qualifier plus particulièrement deux formes d'errance qui sont liées à trois échelles géographiques (la ville de Marseille, le territoire national et le transnational) : **l'errance stationnaire et l'itinérance ou transerrance.**

. L'errance stationnaire recouvre l'errance de quartier, qu'elle soit solitaire ou en groupe, et la mendicité régulière, mais aussi cette errance ambulatoire qui n'est pas fixée dans un quartier et se cristallise sur certains espaces publics denses.

. L'itinérance désigne les nouveaux arrivés dans la ville, les routards qui vont de ville en ville, les fugueurs et les transerrants (migrants, clandestins ou régularisés, *travellers* de passage).

« L'errance, c'est quelqu'un qui n'arrive pas à s'installer quelque part, il va passer par plusieurs structures. C'est quelqu'un qui passe d'hôtel en hôtel, qui n'arrive pas à se fixer sur un hôtel, en général, c'est quelqu'un qui est mal »¹.

L'errance n'est pas la clochardisation représentée en tant qu'arrêt définitif symbolisant la mort sociale². Au contraire, dans l'errance « on marche, car si l'on s'arrête on est clochard »³. L'exigence de mobilité et l'imposition gestionnaire du turnover interdisent l'arrêt au profit de la pause (suspension d'errance)⁴. Ceci a pour conséquence de déplacer l'errance en tant que fait de mobilité vers l'errance en tant qu'état psychique. Le défilement de lieux et leur multiplication font la preuve qu'elle siège avant tout « dans la tête ». Et par delà l'habitation, l'errant est non pas « de partout » mais est « partout et nulle part ».

5.1 Errance stationnaire

Une errance stationnaire, plus troublante parce que représentée, repérée et répétée (circuits d'assistance, parcours intra-urbains) se distingue d'une errance à la représentation urbaine sporadique car « étrangère ». L'errance stationnaire correspond « aux pauvres de l'intérieur », ceux qui appartiennent à. Cette appartenance même les rend secourables.

¹ Extrait d'entretien avec un travailleur social d'un CHRS pour hommes.

² La clochardisation ou « errance cristallisée » est définie par plusieurs facteurs : l'origine sociale, l'histoire personnelle, la santé mentale, la solitude et la rupture avec la famille, la consommation d'alcool et de drogues, le rapport au temps et à l'espace et la mise à l'écart de la vie sociale.

³ Extrait d'entretien avec une femme SDF.

⁴ Etymologiquement le mot « clochard » signifie celui qui « marche à cloche-pied » : un pied dans la rue, un pied dans l'assistance. Il erre dedans et dehors à la fois sans position d'équilibre, trop visible sur les trottoirs et trop invisible dans les structures. Le mot « errant » lui est employé littéralement pour évoquer des personnages voués à marcher sans cesse.

L'errance stationnaire se gère plus facilement, alors que l'itinérance pose problème car elle demeure une errance des « vagabonds », c'est-à-dire des errants extérieurs dont la prise en charge contredit le dispositif local et la politique nationale. Une rupture apparaît donc entre les délogés locaux et les itinérants. **Parmi les délogés locaux, « les plus fragilisés » apparaissent comme les plus sédentaires**, puisqu'ils font lieu et font le lieu.

Il faut distinguer le stationnement de l'errance qui relève des pratiques urbaines de la sédentarisation de l'errance qui est un processus nommé par l'institution et induit par la gestion socio-urbaine. Ce problème se formalise à partir de 1993 lorsque les rythmes saisonniers, qui voyaient le grossissement des sans-abri l'hiver et l'arrivage des « vagabonds » et routards l'été, tendent à disparaître au profit d'une visibilité continue et d'une uniformisation de la population « SDF » dans la ville de Marseille.

La mendicité régulière est une errance stationnaire puisqu'elle fonctionnalise des lieux précis et des temps routiniers. Elle se remarque à l'entrée des commerces, des postes, des banques et autres parkings. Souvent le « sans » justifie socialement sa manche par une « aide de proximité » tel que servir de groom, de gardien, de laveur de vitre ou par une forme de commerce comme la vente de cartes postales ou de journaux de rue. Mais les mancheurs à la priante, au tapecul ou à la volée¹ sont plus difficilement tolérés aux portes de ces mêmes lieux, car leurs « présentations de soi » ne s'engagent pas dans une activité distincte de l'aumône. Elles ne donnent pas à voir à la communauté passante cette volonté de « retrouver un travail ». Ils pratiquent donc plus facilement leur mendicité aux entrées des églises, sur les places et le long des grandes avenues. Et dans les rues piétonnes commerciales, la mendicité habituelle prend les couleurs du spectacle de rue.

L'emplacement d'un vendeur ou d'un mancheur et sa conservation résultent de négociations. Devant certaines postes différents individus alternent au fil de la semaine : tel jour c'est une femme d'une quarantaine d'année accompagnée de sa petite-fille qui loge dans un foyer ; un autre, c'est un manouche dormant dehors qui retrouve ses pairs devant la petite église attenante ; puis, c'est un RMiste qui a cessé de vendre un journal de rue préférant faire le portier quelques heures dans la journée. A Marseille, les vendeurs du journal Macadam ne se répartissent pas au hasard. L'association responsable négocie avec les autorités référentes la place du vendeur et passe contrat.

C'est parce que la vente de journaux de rue est présentée comme une activité relevant de l'entreprise individuelle (puisque le vendeur doit économiser pour pouvoir acheter son stock) qu'un passe-droit est accordé. Mais cette présence légitimée entre souvent en conflit avec ceux qui ne sont pas ou plus autorisés².

« Avec toutes les grèves, le vendeur de la gare n'a pas fait beaucoup d'argent, juste de quoi payer sa chambre d'hôtel, mais pas de quoi s'acheter une boîte de conserve ou un sandwich. En décembre, il a pété les plombs, car normalement il était le seul à avoir l'autorisation de vendre là-bas. La sécurité vire tout le monde sauf lui.

¹ La priante, le tape-cul, la volée et la rencontre sont les différentes formes de manche distinguées par Pascale Pichon, elles obéissent chacune à des règles précises de mise en « présentation de soi ». Pascale Pichon, « La manche, une activité routinière », *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 57-58, décembre 1992, pp. 147-157.

² L'association refuse aujourd'hui de vendre des journaux aux Tziganes, car de nombreuses plaintes ont été émises contre cette communauté de la part d'une chaîne d'hypermarchés qui avait autorisé la présence de vendeurs sur leurs parkings. En majorité, les Tziganes vendent maintenant le journal de rue Sans-Logis qu'ils se procurent par Avignon.

J'avais passé une convention avec la SNCF qui acceptait trois vendeurs avec une autorisation spéciale sur eux. Ils avaient le droit de vendre devant les billetteries, en haut de l'escalator et s'engageaient à ne pas dépasser les composteurs et pénétrer sur les quais. Mais il y a eu pleins de petits journaux, plus ou moins en règle, vendus par des clandestins, ce qui a fait que l'équipe de sécurité pouvait se permettre de virer les vendeurs Macadam »¹.

L'errance stationnaire se sont « ces habitués dont la vie est articulée sur le déclassement social »² et sur ces espaces de manche, d'hébergement et de restauration qui sont à l'usage de précaires. Occuper régulièrement un même espace implique d'y prendre place, d'être « soumis » à un filtrage en fonction de l'âge, de l'origine, de l'argent, de l'adhésion aux codes et des relations d'ancienneté.

V. a 19 ans, elle vient de Roubaix où elle a toujours vécu, elle a arrêté l'école en 4ème. Elle est à Marseille depuis 4 mois, elle y est venue en train avec une copine. Elles ont trouvé, derrière la gare, un immeuble vide qu'elles squattent avec leur chien. Deux autres gars y vivent avec leurs chiens aussi. Elles ne veulent pas aller en foyer à cause de l'animal et préféreraient obtenir un appartement. Pour cela, elles fréquentent l'atelier logement de l'ANEF. « La rue c'est quand on a pas le choix, c'est ça ou les foyers, mais ça peut être une façon de vivre qui convient à certains. Moi des fois je suis fatiguée de zoner, de taper la manche, faut se démerder comme on peut parce que sinon tu bouffes pas...Il faut qu'on trouve de quoi manger pour le chien et nous. Mais enfin ça va, des fois on mange moins. Puis, on a pas d'quoi se doucher ». Parfois elles mangent dans les magasins ou volent de la nourriture. V. fait quelques fois la manche près des nouvelles galeries dans la rue piétonne St Ferréol, elle fréquente le quartier de Belsunce et celui du Panier où elle a des copains qui squattent. Elle connaît Paris et ses foyers. « Je pense que c'est mieux foutu à Paris, à Marseille, on tourne en rond, l'un nous renvoie à l'autre, quand on arrive personne est au courant de rien, c'est la faute à personne au bout du compte. Puis à Paris, y a plus d'aides financières ».

L'errance ambulatoire ne se restreint pas à un quartier, ses parcours s'effectuent dans toute la ville, mais elle se polarise sur des lieux publics. Etre ambulant se définit par le fait de faire le tour en s'arrêtant sur les mêmes espaces ressources. Cette forme d'errance est plus spécifique aux jeunes car l'enfant ou l'adolescent qui ne fait rien et qui stationne dans la rue sans avoir une activité identifiable provoque des questionnements chez le passant. L'errance ambulatoire est essentiellement nocturne, elle met en œuvre d'autres codes et d'autres pratiques que celles diurnes. Les manières de s'aborder sont différentes, les ambulants se connaissent et se reconnaissent. La nuit, l'errance perd son anonymat et s'inscrit dans le registre du milieu restreint.

Cette forme d'errance est plus spécifique aux jeunes car l'enfant ou l'adolescent qui ne fait rien et qui stationne dans la rue sans avoir une activité identifiable provoque des questionnements chez le passant. L'errance ambulatoire est essentiellement nocturne, elle met en œuvre d'autres codes et d'autres pratiques que celles diurnes. Les manières de s'aborder sont différentes, les ambulants se connaissent et se reconnaissent.

¹ Extrait d'entretien avec la responsable de l'association Macadam Journal Marseille.

² Julien Damon, « Les indésirables dans les gares », *Les Sans Domicile Fixe dans l'Espace Public*, Séminaire de recherche, Plan Urbain, 1994.

« J’habite pas, je suis partout ». Cette phrase que répétait, signant son appartenance à la rue, un Comorien de 13 ans, rencontré un soir à la gare St Charles parmi un groupe de jeunes dont il semblait être le meneur, qualifie cette forme d’errance. « J’habite pas, je suis partout » ne dort que trois nuit par semaine et le plus souvent dans des squats à la dure (wagons ou parkings) ou des squats payants, mais sa famille habite le quartier de la Belle-de-Mai.

Dans l’errance juvénile le *near-group*, groupe informel de proximité, se structure rarement de façon communautaire comme le font certaines grandes familles étrangères. Le *near-group* correspond à un milieu qui connaît une grande mobilité urbaine, il est une forme adaptée pour les jeunes errants qui ne disposent pas d’un territoire exclusif et se caractérise par une définition contrastée du rôle et une appartenance instable au groupe. Parmi cette errance, nommée ambulatoire, des réseaux (phénomène des satellites pour les jeunes clandestins) dyades et triades se remarquent.

La nuit l’errance ambulatoire participe au milieu de la rue qui a ses alliances avec le monde de la prostitution tournante et occasionnelle et celui des bars et des hôtels. Elle module ses ondulations selon des stades marqués par la fermeture de la gare, celle des snacks à deux heures du matin¹, et des lieux de nuit. Lorsque qu’un espace se « ferme » et se vide de ses présences, un autre plus spécialisé prend la suite. Des mises en réseau de territoire apparaissent et ceci particulièrement concernant la prostitution des mineurs². D’autres squares et rues prennent le relais nocturne de la gare. Puis d’autres villes, telle qu’Avignon, succèdent à Marseille.

5.2 Itinérance

Il y a des errants aux circuits nationaux larges qui reviennent régulièrement à Marseille pour se « poser » un peu, venant de Paris, pour repartir sur Toulouse, Avignon ou Nice, comme T. qui est un routard. Il sillonne la France depuis 15 ans avec ces trois bergers allemands. Il se déplace en train et est arrivé à la gare St Charles où d’autres routards lui ont indiqué où manger et dormir. Puis, il y en a d’autres qui essaient de « tout recommencer à zéro » à Marseille comme A., 47 ans, qui a quitté Lyon et ses deux filles pour se plonger dans un anonymat réparateur. Il refuse de devenir RMiste, fait le tour des agences d’intérim, activité journalières qu’il alterne avec celle de rue où il est gardien informel d’un parking du centre. Il passe ses nuits à l’asile Forbin où « il ne se mélange pas trop aux autres ». Beaucoup arrivent à Marseille pour un nouveau départ dans une grande ville. Pour la plupart, ils ont déjà un long parcours d’errance et ont fait le tour des circuits d’assistance. Ces circuits sont souvent les mêmes. Quels que soient les changements de villes, les lieux ne se renouvellent guère : centres d’hébergement, accueils de jour, cantines de rue.

¹ Auparavant les snacks de nuit de la Canebière étaient pour la plupart ouverts jusqu’à 4 heures du matin, mais un arrêté municipal a modifié leur heure de fermeture « tranquillisant » l’avenue et régulant de ce fait les déambulations tardives.

² La prostitution de rue semble être aujourd’hui en majorité masculine à Marseille tandis que la « communauté » des femmes prostituées est vieillissante.

Souvent l'individu induit à prendre la fuite perd le sentiment de son identité, du lieu où il se trouve, voire de son origine. Telle est l'histoire d'A. parti à 14 ans du Maroc, arrivé en Espagne à Barcelone où il a fait les foyers, puis parti à Montpellier, Avignon et Marseille où il a été pris en charge par une association. A. dit que « son père est mort et que sa mère est algérienne ». Mais son père lui aussi est parti en Espagne dont il a été expulsé. Quand il revient au pays, il se marie et monte un commerce de poissons à Casablanca. Après la naissance d'A., la famille part à Tanger où ils habitent dans les bidonvilles périphériques. Le père quitte la famille et de 8 à 12 ans A. travaille pour la faire vivre puis part à son tour traversant les frontières.

A Marseille, les petits marocains en errance, dont le nombre a explosé en 1998, sont principalement originaires de Casablanca et issus de familles des cités HLM. Ces enfants émigrent en reproduisant un modèle de réussite économique et sociale largement entretenue par leurs familles, la génération précédente étant elle-même dans une histoire de migration. Mais la situation d'errance s'installe à partir du moment où ils arrivent et ne sont attendus par personne. La souffrance de l'exil se met en place dans cet écart entre le rêve de réussite et la réalité, et une mise en guillemets de tous les repères commence car dans leur situation de clandestin, l'identité doit se taire. Ces « enfants nomades » décident dans l'espace d'un à quatre mois soit de rentrer au pays soit de tenter leur chance ailleurs, là où il y a du travail pour ceux qui n'ont pas de papiers. A Marseille depuis 1997 des enfants roumains de 15 à 16 ans évoluent en petits groupes de façon autonome. Ils ont vécu quelque temps à Paris « encadrés » par des adultes et ont fui une forme d'exploitation organisée. La protection d'un certain nombre d'adultes leur est assurée dès lors qu'ils travaillent (mendicité ou vol). Ils sont en contact avec la famille au pays à qui ils envoient de l'argent, leur projet de réussite économique doit leur permettre d'y rentrer définitivement. Ce sont les jeunes algériens qui sont majoritaires à Marseille. Ils viennent des quartiers populaires des grandes villes (Alger, Oran¹) meurtries par la violence et la pauvreté.

« Je suis né en Algérie, mais je suis venu à Marseille en 1993, en fait je suis toujours venu en France, je suis toujours venu. Pendant 15 jours, je montais, 15 jours là-bas, 15 jours ici, voilà. Dans les premiers temps, j'habitais à la rue des Dominicaines à Belsunce, j'ai déménagé à la Joliette, et de la Joliette je suis parti Bd de Paris. Et depuis vendredi, je suis à la Rose au foyer d'urgence. C'est pas la première fois en fait, hé ! Ah ! c'est pas la première fois. Je prends mes bagages et je m'en vais. D'habitude je vais chez des collègues, des copains, j'ai pas, je me débrouille. Des fois, je suis à la rue aussi. L'été, je me contente de rester dehors hé ! Je reste, je dors dehors, des fois je me débrouille pour manger. Je vais dans mon ancien quartier, je reste un peu en bas de la gare St Charles mais pas à la gare, faut pas confondre². Je reste dans mon ancien quartier, à la place des Marseillaises, je reste un peu mais pas trop, moi j'aime bouger, j'aime trop bouger. Des fois, je vais voir les collègues aux quartiers nord, et tout, bien sur, Aygalades, Busserine, aux Flamands, j'ai des copains là-haut. Mais pas à la gare, la gare c'est la gare, moi je reste en bas. Je reste avec mes collègues, c'est pas pareil. La Gare, c'est le plus chaud quartier de Marseille en fait, hé !

¹ L'arrivée des enfants d'Oran en 1997 a coïncidé avec une augmentation de l'insécurité dans cette région.

² Pour de nombreux errants, le parvis de la gare St Charles, (et surtout son ancien square, détruit par le projet d'aménagement en cours) est assimilé à un lieu d'homosexualité masculine. A Marseille, les clients de cette forme invisible et occasionnelle de prostitution sont nommés « les pointeurs » tandis que le terme « d'écarteurs » désignent les violeurs.

Là je suis au foyer d'urgence, ça se passe bien, y a des Algériens, des Tunisiens, y a des jeunes qui viennent du nord de la France. Ca va parce que dans mon quartier au bled y en a que je connais en Algérie, ils sont là maintenant. Mais je connais bien ça, ça va. Y a peu de Marseillais en fait, y a des Russes, y a des Yougoslaves je crois, y a peu de Marseillais. (...) En fait moi c'est un cas particulier parce que j'ai toujours vécu à Marseille, ma famille aussi, depuis 40 ans on est là, on est là bas. On peut pas se passer de l'Algérie, on peut pas se passer de Marseille, c'est pas possible. Moi si je vais en Algérie, je passe mes deux mois là-bas, ça y est je pète un câble, il faut que je retourne. Et c'est pareil, si je descends pas l'été, j'ai un truc, je suis pas bien quoi voilà. Avec mes parents ça toujours été comme ça, depuis..., un problème de communication et tout, depuis que je suis venu en fait en France, ça a toujours été comme ça. Les jeunes d'ici fonctionnent pas de la même façon que là-bas, alors voilà, comme ils ont l'habitude de là-bas, voilà (...) J'ai arrêté l'école ça fait 2 mois et demi, comme ça, en première tourneur fraiseur. Mais j'ai travaillé au noir, j'ai travaillé dans les snacks de partout, j'ai travaillé au marché aux Puces, dans un Bazar au Bd National, j'ai travaillé en boulangerie pendant une semaine au Bd National, voilà j'ai travaillé comme ça »¹.

L'errance n'est pas la clochardisation représentée en tant qu'arrêt définitif symbolisant la mort sociale². Au contraire, dans l'errance « on marche, car si l'on s'arrête on est clochard »³. L'exigence de mobilité et l'imposition gestionnaire du *turnover* interdisent l'arrêt au profit de la pause (suspension d'errance)⁴. Parmi les personnes sans domicile, **ceux qui sont les plus mobiles, par conséquent les moins sédentaires, sont aussi les moins visibles et les moins stigmatisés**. Parce qu'ils traversent plus facilement les ordres et mondes sociaux, sachant et pouvant jouer des distances et des rôles, ils apparaissent comme étant les moins fragilisés. Qu'un errant soit stratégique dans sa survie ne signifie pas pour autant qu'il ait choisi cet état. Il s'y débrouille comme se dénouent des fils, tirant sur l'un et sur l'autre à la fois en activant les réseaux qui en dérivent. Mais plus la personne s'installera dans une forme unique d'errance et se fixera sur un lieu sans faire alterner les modes d'hébergement et de prise en charge, plus elle se verra délaissée, déliée et rejetée, plus elle se verra nommer « désafiliée » et désaxée.

¹ Extraits d'entretien in Hélène Padovani, Mémoire DSTS, Collège coopératif, sous la direction de M. Vassort, 2001-2002.

² La clochardisation ou « errance cristallisée » est définie par plusieurs facteurs : l'origine sociale, l'histoire personnelle, la santé mentale, la solitude et la rupture avec la famille, la consommation d'alcool et de drogues, le rapport au temps et à l'espace et la mise à l'écart de la vie sociale.

³ Extrait d'entretien avec une femme SDF.

⁴ Etymologiquement le mot « clochard » signifie celui qui « marche à cloche-pied » : un pied dans la rue, un pied dans l'assistance. Il erre dedans et dehors à la fois sans position d'équilibre, trop visible sur les trottoirs et trop invisible dans les structures. Le mot « errant » lui est employé littéralement pour évoquer des personnages voués à marcher sans cesse.

CONCLUSION

Etre *de* la rue, c'est puiser toutes ses ressources dans la rue. Les « sans » qui sont *de* la rue ont généralement un long passé d'errance et entretiennent peu de relation avec l'institution ou l'assistance. Les enfants des rues, les sans-abri dormant principalement dehors et assimilés à la figure du clochard, en sont les exemples typiques. A l'inverse, être *dans* la rue signifie que celle-ci est reliée à d'autres champs tels que l'institutionnel, l'associatif, le familial. L'alternance entre ces champs fait que la rue n'est pas le seul centre de gravité du système relationnel. Pour la plupart des formes d'errance observées à Marseille, la rue est une étape dans un parcours circulatoire, une étape sur laquelle on vient et revient. Les sans logement fixe ne cesse d'en sortir et d'y entrer pour la simple raison que le traitement social apporté au sans-abrisme se fonde sur **la doctrine du logement transitoire**. Celle-ci obéit à des durées d'hébergement limitées et provoque ce qui s'appelle, dans le registre de l'offre et de la demande, de la « fluidité » et qui se traduit concrètement par des sorties obligées jusqu'à « l'indigestion urbaine » pour ceux qui n'ont plus de « chez-soi » où se replier et se reposer. Etre *dans* la rue, même trois jours, marque définitivement chaque trajectoire du sceau de la désocialisation. Pourtant, il n'existe pas un rapport à la rue, mais plusieurs qui différencient les charges symboliques et multiplient les rues et les façons d'y être, d'y demeurer.

L'errance suppose des codes, tout simplement parce que le fait de passer le plus clair de son temps dans la rue oblige à distinguer les mêmes des autres, à reconnaître les opportunités, à « avoir le nez » et à « être aux aguets ». Et si l'errance fait milieu, c'est uniquement au sens d'un partage et d'un passage d'expériences qui font relations dans la moindre vie. C'est au sens d'un apprentissage profane où les mêmes protections (matérielles et affectives) sont aménagées sans murs bâtis. L'errance ne fait pas communauté inclusive ou exclusive, elle ne ressemble pas à un univers clos et hermétique. **Elle est trouée d'alternances entre lieux d'hébergement et durées d'assistance**. Elle est pénétrée de solidarités basées sur la fréquence des quotidiennetés.

Les circuits de l'errance désignent ces régularités de fréquentation, ces passages obligés dans des lieux cernés et sur des territoires condensés, ils sont tracés et maintenus par le dispositif d'assistance. Traversant les circuits, les parcours singuliers dessinent des irrégularités qui contredisent la gestion urbaine de la pauvreté, dérangent les projections politiques, gênent les usages présumés et les taux de bienséance. Dans l'interpénétration entre les circuits institutionnels frayés et les parcours informels insanes apparaissent des investissements de territoires. Car les errants utilisent dans leurs parcours des lieux qualifiés comme tout un chacun et non pas une succession d'espaces dissociés et insensés. Leurs déplacements peuvent être considérés comme un sous-système du milieu urbain où chaque individu se crée sa propre géographie. Mais les territoires de l'errance, quelles que soient leurs échelles, sont évolutifs et toujours en mouvement. Leur constitution et leur effritement dépendent de quatre dimensions : l'individuel, l'informel, le lien social et l'institutionnel. Ces dimensions sont intrinsèquement liées et leurs interactions permettent de tracer des territoires-parcours. Le territoire-parcours résulte de ce nœud de corrélations entre le parcours individuel, les liens avec l'économie de survie¹, les croisements avec d'autres formes sociales et les contacts avec le système d'assistance.

¹ L'économie de survie est aussi appelée « secteur de subsistance » ou « économie populaire spontanée ». L'anthropologue Alain Morice note judicieusement que le secteur parallèle ne peut être envisagé isolément au secteur officiel car ils s'auto-alimentent tous deux. In *Cahiers d'Etudes Africaines*. XXI-I-3, 1983, pp. 197-210.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ascarides G., Condro S., *Précarité à tous les étages. Essai d'analyse du traitement public d'une population particularisée : les « isolés du centre ville » de Marseille*, Thèse de Sociologie : Université Aix Marseille I, 1999.

Autres Regards, *Bilan d'évaluation 2000*, Marseille, Autres Regards, 2000.

Barel Y., *La marginalité sociale*, Paris, PUF, 1982.

Becker Howard Salomon, *Outsider. Etude de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.

Bordreuil J.S., « Hommes à la rue aux Etats-Unis », *Annales de la recherche urbaine*, N° 57-58, 1992, pp. 135-146.

Conseil de l'Europe, *Les Sans Abri*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1993.

Damon J., *Vagabondage et mendicité*, Paris, Flammarion, 1998

Damon J., « Les indésirables dans les gares », *Les Sans Domicile Fixe dans l'Espace Public*, Séminaire de recherche, Plan Urbain, 1994.

Dorlhac de Borne H., Ramond M., *Rapport sur la place des CHRS dans les dispositifs d'insertion*, Inspection générale des affaires sociales, août 1992.

Farge A., Laé, J.F., *Fracture sociale*, Paris, Desclee de Brouwer, 2000.

Fassin D., « Exclusion, underclass, marginalidad », *Revue Française de Sociologie*, janvier-mars 1996, XXXVII-1, pp. 37-71.

Fondation Abbé Pierre, *L'état du mal logement en France. Rapport annuel*, Paris, Fondation Abbé Pierre, 1998.

Goffman E., *Asiles*, Paris, Ed de Minuit, 1968.

Grafmeyer Y, Joseph I, *L'école de Chicago*, Paris, Aubier, 1990.

Gremion C., S., Lipiansky, *L'accueil des sans abri dans un département d'Ile-de-france. L'exemple de la Seine-Saint-Denis*, Paris, PUCA, 1998.

Hall E. T., *La dimension cachée*, Paris, Ed du Seuil, 1971.

Le Ru H., « Les communautés Emmaüs et le logement des sans-abri », *Fondations* N°1, janvier 1995, pp.61-72.

Londres A., *Marseille, porte du sud*, Paris, Arléa, 1999.

Morice A., « Travail illégal et séjour indésirable », *Hommes et Migrations*, N° 1187,1995, pp.80-87.

Morice A., « Les vélos de Kaolack », *Cahiers d'Etudes Africaines*, XXI-I-3, 1983, pp.197-210.

Ogien A., *Sociologie de la déviance*, Paris, Armand Colin, 1999.

Pagès Y., *Petites natures mortes au travail*, Paris, Seuil, 2000.

Paugam S., *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, 1993.

Péraldi M., Foughali N., Spinousa N., « Le marché des pauvres, espace commercial et espace public ». *Marseille et ses étrangers, Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol 1, 1995, pp. 77-97.

Pichon P., « La manche, une activité routinière », *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 57-58, décembre 1992, pp. 147-157.

Roche S., *Le sentiment d'insécurité*, Paris, PUF, 1993.

Sassier P., *Du bon usage des pauvres. Histoire d'un thème politique, XVI-XX ème siècles*, Paris, Fayard, 1990.

Simmel G., *Les pauvres*, Paris, PUF, 1998.

Tarrius A., *Fin de siècle incertaine à Perpignan*, Perpignan, Trubulaire, 1997.

Tessier S., *L'enfant des rues et son univers*, Paris, Syros, 1995.

Verdès-Leroux, J., *Le travail social*, Paris, Ed de Minuit, 1978.

Wacquant L., *Les prisons de la misère*, Paris, Raisons d'Agir, 1999.

Vexliard A., *Le Clochard : étude de psychologie sociale*, Bruges, Desclée de Brouwer, 1957.

Whyte W., *Street Corner Society*, Paris, La découverte, 1995.

ANNEXES

- *Carte 1 : Le dispositif assistanciel marseillais*
- *Carte 2 : Localisation des centres d'hébergement*
- *Carte 3 : Localisation des accueils de jour et des accueils alimentaires*
- *Carte 4 : Périmètres des équipes mobiles*
- *Carte 5 : Les aires de l'errance*
- *Entretien avec un employé de la Brigade de Ramassage des Clochards*
- *10 Parcours d'errance*
- *Tableau : Caractéristiques des structures marseillaises*
- *Liste des structures entretenues*